

OBSERVATOIRE DE LA DEMOGRAPHIE  
DES PROFESSIONNELS DE SANTE  
DE BRETAGNE

Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2012



## EDITO

L'ARS Bretagne, au travers de son Projet régional de santé (PRS), a défini des projets ambitieux visant à déployer une offre sanitaire et médico-sociale adaptée aux besoins des bretons et à leur évolution attendue pour les années à venir. C'est dans ce contexte, et pour être en capacité d'objectiver la situation en réponse à l'intérêt de la population sur ces enjeux, que l'ARS a voulu se doter d'un outil de recensement des professionnels de santé.

Au cours de l'année 2011, l'outil DemoPS a ainsi été constitué. Elaboré en mobilisant les registres de recensement obligatoire des professionnels de santé, il s'est focalisé pour sa première année sur les seuls personnels médecins hors généralistes. Ainsi, pour chaque spécialité d'inscription à l'Ordre des médecins, DemoPS a permis en 2011 sur la base des données référencées au 1<sup>er</sup> janvier 2011 de disposer des effectifs par spécialité, de leur répartition géographique au sein de la Bretagne entre les différents territoires de santé et départements, de connaître également la part des moins de 40 ans et des plus de 60 ans permettant ainsi d'anticiper les évolutions démographiques et tendances pour chaque spécialité.

En 2012, l'ARS a souhaité faire évoluer l'outil DemoPS afin qu'il réponde encore davantage aux besoins exprimés plus haut <sup>(1)</sup>. Concernant les médecins, les données ont été mises à jour sur la base du RPPS tel que renseigné au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les pharmaciens, qui présentent certaines spécificités rendant plus complexe l'exploitation des données, n'ont pu faire l'objet d'une intégration dans DemoPS en 2012 (à noter que cela reste en objectif pour DemoPS 2013).

Ce périmètre d'étude élargi constitue une avancée réelle de l'outil pour 2012, même si toutes les professions de santé et du secteur médico-social amenées à concourir à la réalisation du PRS ne sont pas intégrées. Il en est ainsi pour toutes les professions qui ne sont pas soumises à l'obligation d'inscription aux registres nationaux (RPPS et ADELI) telle la profession d'aides-soignants...

L'autre avancée de DemoPS pour 2012 concerne l'intégration de données relatives aux effectifs de professionnels médicaux et paramédicaux en formation en Bretagne pour permettre une vision démographique incluant une dimension davantage dynamique et prospective. Les flux des sorties des facultés de médecine, odontologie et pharmacie et des instituts de formation paramédicale bretons restent un indicateur parmi les plus pertinents en terme de perspective du renouvellement des générations de professionnels de santé amenés à atteindre l'âge de la retraite.

Pour finir, l'outil DemoPS constitue un outil d'observation de la démographie des professionnels de santé ; n'y apparaît pas de description des travaux menés par l'ARS en lien avec ses partenaires favorisant une répartition équilibrée des professionnels de santé exerçant en secteur libéral mais également l'accès équilibré aux soins hospitaliers et services médico-sociaux, tels que définis dans le cadre du PRS.

C'est l'occasion de remercier ici chaleureusement nos partenaires dans le déploiement de ces projets et l'implication des acteurs face à ces enjeux.

### **Alain GAUTRON**

Directeur général ARS Bretagne

<sup>(1)</sup> Les professionnels recensés dans DemoPS 2012 : Médecins généralistes ; Chirurgiens dentistes ; Sages-femmes ; Infirmiers ; Masseurs-kinésithérapeutes ; Pédiatres-podologues ; Orthophonistes ; Orthoptistes ; Psychologues ; Ergothérapeutes ; Diététiciens ; Psychomotriciens ; Manipulateurs en électroradiologie ; Techniciens de laboratoires.

## Sommaire

<b>I. INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
<b>II. LA BASE DE DONNEES DE L'ARS BRETAGNE : DEMOPS</b> .....	<b>8</b>
A. Les différentes sources de données .....	8
B. Quelques notions propres au professionnel de santé .....	9
1. Professionnel de santé actif au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	9
1. Activités d'un professionnel de santé .....	9
2. Localisation d'un professionnel de santé .....	10
3. Spécialité du professionnel de santé .....	11
Autres savoir-faire du professionnel de santé .....	12
C. Quelques notions propres aux activités du professionnel de santé .....	13
1. Le mode d'exercice .....	13
2. Le mode d'exercice agrégé .....	13
3. Le secteur conventionnel .....	14
<b>III. RESULTATS PAR PROFESSION</b> .....	<b>15</b>
A. Les médecins au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	16
B. Les disciplines médicales au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	18
1. Anesthésie réanimation au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	18
1. Biologie médicale au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	20
2. Cardiologie et maladies vasculaires au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	22
3. Dermatologie et vénéréologie au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	24
4. Endocrinologie et métabolisme au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	26
5. Gastro-entérologie et hépatologie au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	28
6. Gynécologie médicale et obstétrique au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	30
7. Médecine du travail au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	32
8. Médecine générale au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	34
9. Médecine interne au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	36
10. Médecine physique et de réadaptation au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	38
11. Pédiatrie au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	40
12. Pneumologie au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	42
13. Psychiatrie au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	44
14. Radiodiagnostic et imagerie médicale au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	46
15. Rhumatologie au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	48
16. Anatomie et cytologie pathologiques au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	50
17. Réanimation médicale au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	51
18. Génétique médicale au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	52
19. Gériatrie au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	53
20. Hématologie au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	54
21. Médecine nucléaire au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	55
22. Néphrologie au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	56

23.	Neurologie au 1er janvier 2012.....	57
24.	Oncologie médicale au 1er janvier 2012 .....	58
25.	Radiothérapie et onco-radiothérapie au 1er janvier 2012 .....	59
26.	Recherche médicale au 1er janvier 2012 .....	60
27.	Santé publique et médecine sociale au 1er janvier 2012 .....	61
C.	Les disciplines chirurgicales au 1er janvier 2012 .....	62
1.	Chirurgie générale au 1 <sup>er</sup> janvier 2012.....	62
2.	Chirurgie orthopédique et traumatologique.....	64
3.	Gynécologie obstétrique .....	66
4.	Ophtalmologie au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	68
5.	ORL et/ou chirurgie cervico-faciale au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	70
6.	Chirurgie infantile .....	72
7.	Chirurgie maxillo-faciale et/ou stomatologie .....	73
8.	Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique.....	74
9.	Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire .....	75
10.	Chirurgie urologique.....	76
11.	Chirurgie vasculaire .....	77
12.	Chirurgie viscérale et digestive.....	78
13.	Neurochirurgie .....	79
D.	Les chirurgiens-dentistes au 1 <sup>er</sup> janvier 2012.....	80
1.	Ensemble .....	80
2.	Chirurgiens-dentistes spécialisés en orthopédie dento-faciale (O.D.F.).....	82
E.	Les sages-femmes au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	84
F.	Les autres professions de santé au 1 <sup>er</sup> janvier 2012.....	86
1.	Les infirmiers au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	86
2.	Les masseurs-kinésithérapeutes au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	88
3.	Les pédicures-podologues au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	90
4.	Les orthophonistes au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	92
5.	Les orthoptistes au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	94
6.	Les psychologues au 1 <sup>er</sup> janvier 2012.....	96
7.	Les ergothérapeutes au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	98
8.	Les diététiciens au 1 <sup>er</sup> janvier 2012.....	100
9.	Les psychomotriciens au 1 <sup>er</sup> janvier 2012.....	102
10.	Les manipulateurs en électroradiologie médicale au 1 <sup>er</sup> janvier 2012.....	104
11.	Les techniciens de laboratoire au 1er janvier 2012 .....	106
<b>IV.</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>107</b>
A.	Comparaison chiffres DREES / DEMOPS .....	108
B.	Le regroupement de spécialités médicales .....	109
C.	Les diplômes d'études spécialisées complémentaires non qualifiants et capacités.....	111
D.	Le renouvellement des professionnels de santé .....	112
1.	Les perspectives concernant les nouveaux médecins formés par les Universités de médecine et pharmacie bretonnes (Rennes et Brest) .....	112
2.	Les futurs nouveaux professionnels issus des instituts de formations paramédicales bretons .....	114



## I. INTRODUCTION

---

Ce document vise à établir un **état des lieux factuel** de la démographie des professionnels de santé en Bretagne au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les statistiques publiées dans ce document apportent à la fois une vision transversale de l'offre de soins (les champs sanitaire, ambulatoire ou médico-social ne sont pas traités séparément) et un positionnement de la Bretagne par rapport au niveau national.

Les professions concernées par cet état des lieux sont celles pour lesquelles un enregistrement du diplôme est obligatoire pour exercer. Plusieurs sources de données sont nécessaires. En effet, les démarches d'enregistrement ont évoluées ces dernières années et sont différentes selon la profession exercée.

Depuis 2010-2011, les médecins, les pharmaciens, les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes s'inscrivent uniquement auprès de leurs ordres qui se chargent d'actualiser le Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS).

Les paramédicaux et les autres professions de santé (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, ...) doivent enregistrer leur diplôme auprès de leur Agence régional de santé (ARS) : les informations concernant le professionnel de santé sont enregistrées dans le répertoire ADELI.

L'exploitation des deux répertoires, ainsi qu'une confrontation partielle avec le fichier national de l'Assurance Maladie, a permis de constituer un outil interne à l'ARS Bretagne – **l'observatoire DEMOPS**.

Certaines professions n'ont malheureusement pas pu être traitées, bien qu'inscrites aux fichiers RPPS ou ADELI (les pharmaciens et les professions concernant la fabrication et la vente d'appareillages). S'agissant de l'absence de données pour les pharmaciens, des contraintes liées à la complexité de l'exploitation des données nous ont contraints, avec regret, à reporter l'intégration de cette profession dans le cadre de l'actualisation 2012. Les pharmaciens seront intégrés lors de la prochaine mise à jour de DEMOPS.

Cet observatoire apporte une vision factuelle de la démographie des professions de santé. En permettant une analyse de l'âge des professionnels, il offre la possibilité d'évaluer les futurs départs.

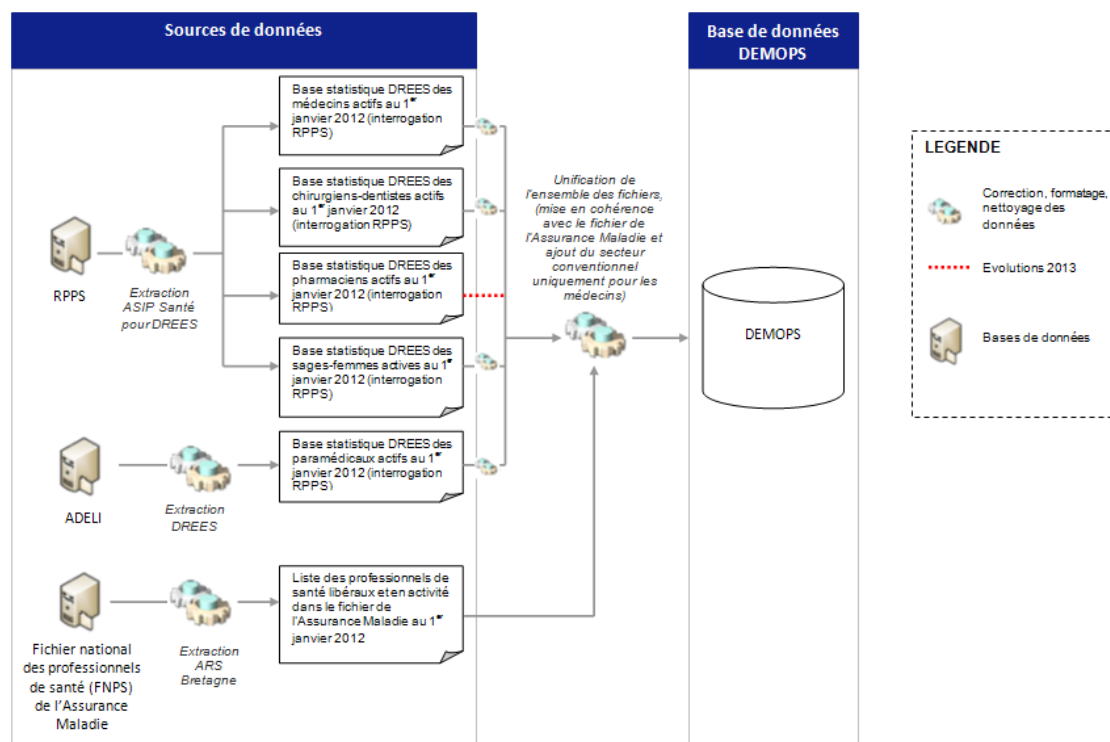
Pendant, et pour anticiper au mieux l'évolution démographique, il est indispensable de connaître les flux entrants envisageables, c'est pourquoi une présentation des volumes d'étudiants en cours de cursus de formations médicales et paramédicales en Bretagne a été annexée au présent document, afin de donner des indications sur les perspectives de renouvellement générationnel des professionnels de santé.

## II. LA BASE DE DONNEES DE L'ARS BRETAGNE : DEMOPS

### A. Les différentes sources de données

L'accès actuel des ARS au Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) ne permet pas d'obtenir facilement une extraction nationale à une date fixe, par exemple au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Nous avons donc privilégié les bases statistiques des professionnels de santé au 1<sup>er</sup> janvier 2012 qui sont des données corrigées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et qui ont été envoyées à chaque ARS en mai 2012.

Figure 1 : Schéma d'alimentation de l'observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne



Source : ARS Bretagne

Les bases statistiques ont toutefois été retravaillées avant d'être intégrées dans notre observatoire. La DREES s'appuie en effet sur la notion d'activité principale pour calculer des effectifs de professionnels. Cependant (et à l'inverse du répertoire ADELI), lorsque plusieurs activités sont déclarées, aucune information ne permet de distinguer l'activité principale dans le RPPS. La DREES a donc décidé de retenir l'activité la plus récente comme activité principale.

Au niveau régional, nos besoins requièrent une information exhaustive (toutes les implantations des professionnels nous intéressent). Nous avons donc complété les données de la DREES pour obtenir cette exhaustivité sans distinguer une activité principale des autres activités.

Les résultats de l'observatoire DEMOPS diffèrent donc des données publiées par la DREES, notamment dans le STATISS (cf. annexe n°1).



## B. Quelques notions propres au professionnel de santé

### 1. Professionnel de santé actif au 1er janvier 2012

Un professionnel de santé est considéré actif s'il satisfait aux conditions suivantes au 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

- être inscrit auprès de son Ordre ou auprès de l'ARS (en fonction de la profession exercée),
- être enregistré comme étant en exercice,
- avoir au moins une activité en cours en France.

Le champ de ces statistiques est constitué par l'ensemble des activités déclarées aux ordres, autres que les activités bénévoles, en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et localisées en France métropolitaine.

La date du 1<sup>er</sup> janvier 2012 correspond en réalité à la date d'interrogation du RPPS. Tous les changements prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (cessations d'activités, installations) mais qui n'ont pas été enregistrés après cette date n'ont pas été pris en compte.

#### Cas particuliers des remplaçants inactifs :

Des professionnels de santé peuvent être en exercice (c'est-à-dire remplir les conditions les autorisant à exercer leur métier) mais ne pas être en activité sur la période observée (cas des remplaçants qui, au moment de l'interrogation du RPPS, ne remplacent personne).

Selon la profession exercée, ces professionnels de santé sont considérés dans le RPPS soit comme actifs (médecins, sages-femmes, ...) soit comme inactifs (chirurgiens-dentistes).

La base de données DEMOPS recense uniquement les professionnels de santé en activité au 1<sup>er</sup> janvier 2012 même s'ils sont considérés actifs dans le RPPS (les médecins remplaçants inactifs ne sont donc pas traités dans ce document).

### 1. Activités d'un professionnel de santé

Un professionnel de santé peut exercer une ou plusieurs activités. Voici quelques exemples :

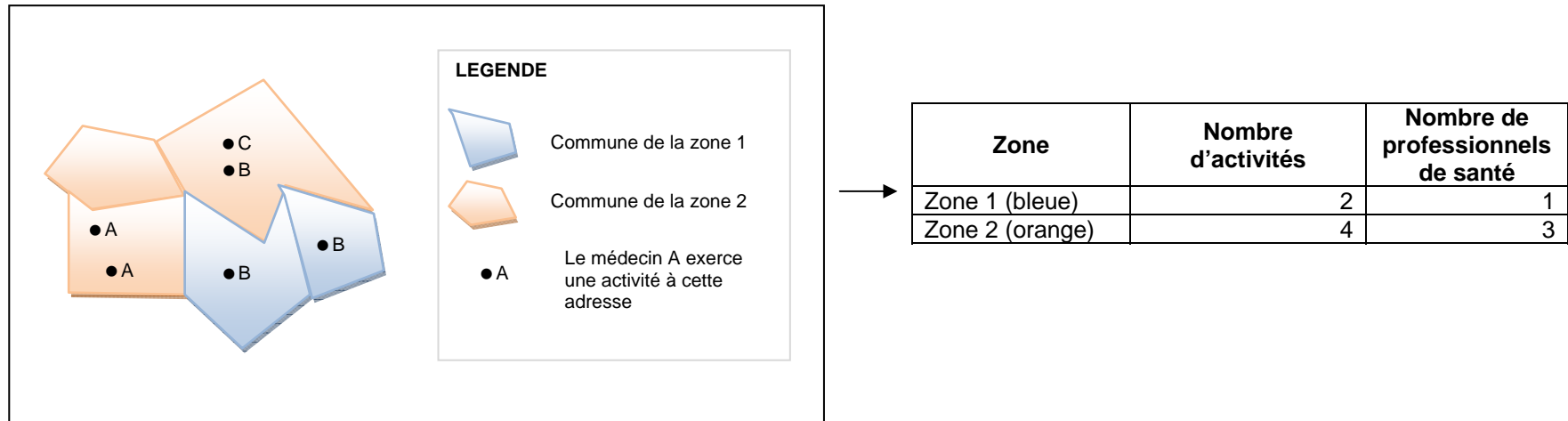
- un médecin spécialiste en anatomie pathologie peut exercer sur plusieurs sites d'un laboratoire d'analyses médicales (sites qui peuvent être localisés dans différentes communes),
- un médecin peut exercer dans un cabinet de ville. S'il souhaite accéder aux équipements d'une structure de santé, une deuxième activité libérale, une activité de « plateau technique » lui sera associée avec pour localisation l'adresse de la structure de santé.
- un chirurgien-dentiste peut exercer dans un cabinet de ville et être salarié au sein d'un établissement public de santé.
- une sage-femme peut exercer dans plusieurs cabinets de ville et être salariée dans une clinique.

Ces cas de multi-activités peuvent fausser le dénombrement de professionnels de santé actifs sur un territoire. On ne compte pas deux fois un médecin exerçant deux activités sur un même territoire ce qui explique que le nombre de professionnels actifs peut être inférieur au nombre d'activités recensées.

## 2. Localisation d'un professionnel de santé

Pour localiser un professionnel de santé, l'ensemble des adresses d'activités du professionnel sont prises en compte.

Le schéma ci-dessous explique concrètement la méthode de dénombrement des activités et des professionnels de santé sur un territoire.



Si un professionnel exerce plusieurs activités sur une même commune (médecin A), il sera compté une seule fois dans le dénombrement des professionnels de santé par commune.

Si un professionnel exerce plusieurs activités dans des communes différentes (médecin B), il sera compté autant de fois qu'il est installé dans des territoires différents (une fois pour la zone orange et une fois pour la zone bleue).

### **3. Spécialité du professionnel de santé**

L'attribution d'une spécialité unique à chaque professionnel de santé a été réalisée par la DREES avec l'appui de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS) et de la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) du ministère en charge des affaires sociales et de la santé. Ce travail de codage s'appuie sur les spécialités ordinales obtenues lors de la délivrance du Diplôme d'études spécialisées (DES) ou lors de la délivrance d'un Diplôme d'études spécialisées complémentaires qualifiant (DESC II). Les spécialités ordinales peuvent s'avérer moins précises que les spécialités effectivement exercées par les professionnels de santé (cas des médecins spécialisés en chirurgie générale).

#### Cas particuliers :

- les compétents exclusifs en gynécologie médicale, en obstétrique, en gynécologie médicale et obstétrique sont regroupés avec les spécialistes de gynécologie médicale,
- les spécialistes en gynécologie-obstétrique et gynécologie médicale sont regroupés avec les gynécologues-obstétriciens,
- les ORL et les ORL et chirurgie cervico-faciale sont regroupés ensemble,
- les chirurgiens maxillo-faciale, avec ou sans mention de stomatologie, et les stomatologues sont regroupés ensemble,
- les compétents exclusifs en urologie sont regroupés avec les spécialistes de chirurgie urologique,
- les spécialistes en hématologie (avec ou sans option) sont regroupés avec les oncologues option onco-hématologie,
- les oncologues option radiothérapie (SM37) et les radiothérapeutes sont regroupés (SM45),
- les neuropsychiatres et les psychiatres infanto-juvéniles sont regroupés avec les psychiatres,
- les médecins dont les seules qualifications connues sont des compétences non-exclusives, des capacités ou qui exercent des diplômes étrangers sont regroupés avec les spécialistes de médecine générale.

Le tableau en annexe 2 vous présente en détail les regroupements effectués.

#### Cas particuliers propres à la déclaration de l'obtention d'un DESC qualifiant auprès de l'Ordre des médecins :

Les médecins ayant obtenu un Diplôme d'études spécialisées clinique (DES) peuvent compléter leur formation par un Diplôme d'études spécialisées complémentaires ouvrant droit à une qualification professionnelle au sens ordinaire du terme (DESC II).

L'obtention du DES est déclarée à l'Ordre mais la déclaration d'obtention du DESC II semble moins courante, notamment concernant la réanimation médicale. On dénombre seulement quatre médecins en Bretagne ayant cette spécialité sur la base du RRPS, alors qu'ils sont en fait beaucoup plus nombreux à disposer de la qualification en réanimation médicale.

Cette mention très partielle des DESC de réanimation médicale au RRPS implique aussi que les données qui vous sont présentées au travers de ce recueil pour d'autres spécialités sont également faussées à la marge, en comptabilisant des professionnels exerçant la réanimation médicale dans l'exercice de leur spécialité de DES (par exemple en pneumologie).

## Autres savoir-faire du professionnel de santé

Outre la spécialité ordinale du médecin, DEMOPS intègre les autres savoir-faire des médecins.

Les diplômes d'études spécialisées complémentaires de médecine non qualifiants (DESC I) permettent une spécialisation sans toutefois modifier la spécialité ordinale du médecin (à l'inverse du Diplôme d'études spécialisées complémentaires qualifiant). Ces diplômes concernent la médecine d'urgence, l'addictologie, l'andrologie, la néonatalogie, la médecine de la douleur et médecine palliative, la cancérologie, ...

Les capacités de médecine sont des diplômes réservés aux docteurs en médecine (généralistes ou spécialistes), leur conférant certaines compétences supplémentaires dans leur exercice ou un champ d'exercice plus large.

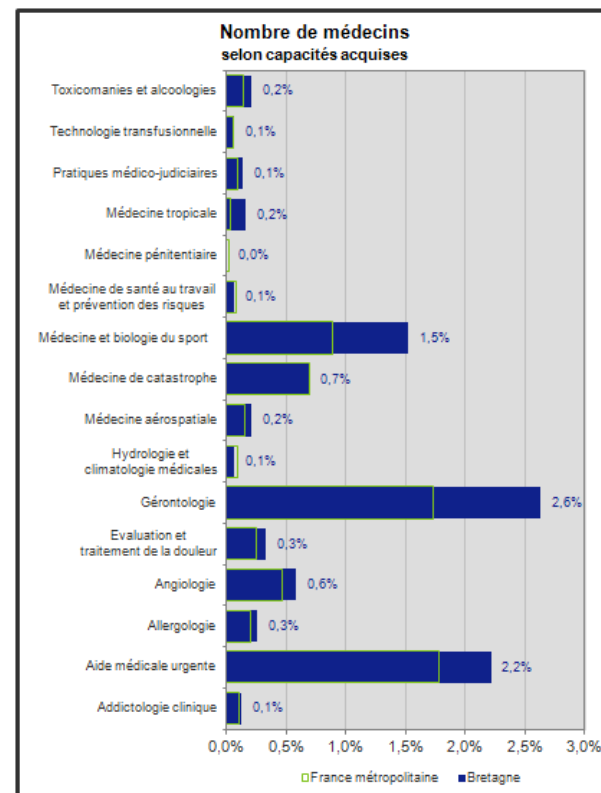
Les capacités ne confèrent pas la qualification de spécialiste auprès de l'ordre des médecins (à l'inverse du Diplôme d'études spécialisées complémentaires qualifiant), mais l'Ordre les reconnaît comme des titres auxquels peuvent prétendre les médecins (par exemple sur leur plaque) pour justifier de compétences supplémentaires auprès de leurs patients.

D'autres types de savoir-faire sont également déclarés par les professionnels de santé dans le répertoire RPPS :

- les orientations particulières (homéopathie ou acupuncture),
- les compétences (diabétologie-nutrition, phoniatry, ...) acquises dans le cadre de l'obtention d'un diplôme d'université (DU) ou d'un diplôme interuniversitaire (DIU).

L'annexe 3 vous présente en détail les diplômes d'études spécialisées complémentaires non qualifiants ainsi que les différents types de capacités.

Tableau 1 : Nombre de professionnels de santé actifs au 1<sup>er</sup> janvier 2012 par capacité acquise



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

## C. Quelques notions propres aux activités du professionnel de santé

### 1. Le mode d'exercice

Le mode d'exercice permet de différencier les activités exercées dans le secteur salarié des activités exercées dans le secteur libéral. Les activités bénévoles n'ont pas été recensées dans DEMOPS.

#### Cas particulier des collaborateurs salariés :

Un médecin collaborateur peut être salarié d'un autre médecin ou d'une société d'exercice.

En pratique, le salarié prend en charge les patients de l'employeur (pas de clientèle personnelle à la différence de la collaboration libérale). Le médecin salarié encaisse les honoraires pour le compte du médecin employeur contrairement au collaborateur libéral qui perçoit ses propres honoraires. Les feuilles de soins relatives aux actes que le médecin salarié aura personnellement réalisés sont signées par lui. L'assurance maladie met à disposition des feuilles portant l'identification du salarié et de l'employeur, qui pour sa part attestera du paiement des honoraires. Il n'y a pas d'adhésion personnelle du salarié à la convention mais une extension au salarié du secteur conventionnel de l'employeur.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, 32 activités de ce type étaient enregistrés dans le RPPS. Le plus souvent, les médecins sont salariés d'une société d'exercice (centre pluridisciplinaire de médecine du sommeil et de vigilance à Haguenau, institut de cancérologie privé de l'orangerie à Strasbourg, centre médecine nucléaire du Parc à Dijon, centre libéral de radiothérapie et oncologie ONCODOC de Béziers-Narbonne, ...). En Bretagne, un seul médecin exerce son activité à la polyclinique de Keraudren de Brest dans le cadre d'une collaboration salariée.

On ne relève aucune collaboration salariée chez les chirurgiens-dentistes et chez les sages-femmes.

### 2. Le mode d'exercice agrégé

Le mode d'exercice d'un professionnel est à distinguer du mode d'exercice de chaque activité exercée par le professionnel de santé. Il permet en effet de distinguer les professionnels de santé exclusivement salariés, exclusivement libéraux ou mixtes.

Par exemple, un médecin qui exerce une activité libérale dans les Côtes d'Armor et qui est salarié dans un établissement du Finistère a un exercice mixte. Il doit être comptabilisé comme tel dans le dénombrement des médecins des Côtes d'Armor (et non comme un médecin libéral) et comme tel dans le dénombrement des médecins du Finistère (et non comme un médecin salarié).

Dans le cas des professions issues d'ADELI, le mode d'exercice agrégé correspond au mode d'exercice de l'activité principale identifiée dans ADELI (méthodologie DREES).

### 3. Le secteur conventionnel

Depuis la convention de 1980, les professionnels de santé libéraux peuvent choisir d'exercer dans le cadre d'une convention avec l'Assurance Maladie, soit en secteur 1, soit en secteur 2 ou de ne pas être conventionnés.

**Professionnels de santé non conventionnés avec l'Assurance maladie** : ils exercent leur profession en dehors du cadre conventionnel. Ils peuvent appliquer librement leurs tarifs. Les honoraires ne seront pas remboursés aux patients. Seules leurs prescriptions seront prises en charge.

**Professionnels de santé conventionnés en secteur 1** : ils s'engagent à respecter les tarifs négociés dans le cadre de la convention passée avec l'Assurance Maladie, moyennant certains avantages fiscaux et sociaux (prise en charge des cotisations). Leurs patients seront remboursés sur la base des tarifs en vigueur avec application du taux de remboursement pris en charge par l'Assurance Maladie.

**Professionnels de santé conventionnés en secteur 2** : ils sont autorisés à pratiquer des dépassements d'honoraires avec tact et mesure. Ils ne bénéficient pas des mêmes avantages sociaux et fiscaux qu'en secteur 1. Leurs patients seront remboursés par le régime obligatoire sur la base des tarifs conventionnels, le reliquat restant à leur charge ou à celle de leur couverture complémentaire.

Les médecins et les chirurgiens-dentistes qui ont conservé un droit permanent au dépassement (secteur conventionnel qui a été supprimé en 1980) seront comptabilisés avec les médecins de secteur 2. Peu de médecins ou de chirurgiens-dentistes sont encore concernés.

L'information sur le secteur conventionnel du professionnel de santé est uniquement disponible dans le fichier national des professionnels de santé (FNPS) de l'Assurance Maladie. Ce fichier permet d'enregistrer les professionnels de santé qui souhaitent exercer une activité libérale dans le cadre de la convention Assurance Maladie.

Afin de disposer de cette information dans l'observatoire DEMOPS (qui, pour rappel, recense l'ensemble des activités des professionnels de santé sur la métropole), un rapprochement entre les deux sources d'information a été nécessaire. Ce travail étant chronophage (les deux sources d'information utilisent des identifiants différents), le secteur conventionnel a été renseigné uniquement pour les médecins ayant une activité libérale en Bretagne.

### III. RESULTATS PAR PROFESSION

---

Les résultats sont obtenus à partir de l'observatoire DEMOPS. Tout professionnel de santé en exercice, dont la profession le soumet à un devoir d'inscription au fichier ADELI ou d'inscription à l'Ordre (et devant être inscrit dans le RPPS par ce biais), et n'ayant pas satisfait à ce devoir participe à fausser les données présentées dans ce document et à l'analyse qui peut en être issue.

Le secret statistique ayant été appliqué, les résultats sont diffusables en externe. Certains indicateurs s'appuient en effet sur des données sensibles telles que l'âge du professionnel de santé, information personnelle qui doit être diffusée uniquement si une agrégation de plus de cinq médecins a été réalisée.

#### **Présentation des indicateurs :**

- Activités en cours : nombre d'activités déclarées par le professionnel de santé. Un professionnel peut déclarer plusieurs activités qui peuvent être localisées dans différentes communes.
- Professionnels de santé actifs : nombre de professionnels distincts ayant au moins une activité en cours sur le territoire observé. Les valeurs de cet indicateur ne sont pas sommables.
- Âge des professionnels de santé : l'âge des professionnels de santé a été calculé au 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- Professionnels de santé exclusivement salariés : nombre de professionnels distincts, ayant au moins une activité en cours sur le territoire observé, et dont le mode d'exercice est exclusivement salarié. Les valeurs de cet indicateur ne sont pas sommables.
- Professionnels de santé libéraux : nombre de professionnels distincts, ayant au moins une activité en cours sur le territoire observé, et dont le mode d'exercice est exclusivement libéral ou mixte. Les valeurs de cet indicateur ne sont pas sommables.

#### **Légende des tableaux :**

- n.d. : donnée non disponible
- s. : valeur soumise au secret statistique

## A. Les médecins au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte				
						Effectif	Densité	Effectif	Densité	Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	2 316	1 784	327,2	22%	20%	824	151,2	960	176,1	951	857	94
Ts n°2	1 192	942	315,7	15%	20%	404	135,4	538	180,3	529	488	41
Ts n°3	1 087	904	312,1	16%	20%	398	137,4	506	174,7	490	455	35
Ts n°4	1 271	1 054	282,0	16%	18%	402	107,5	652	174,4	638	569	69
Ts n°5	3 311	2 691	312,1	20%	20%	1 208	140,1	1 483	172,0	1 454	1 280	174
Ts n°6	885	726	284,6	15%	20%	245	96,0	481	188,5	472	414	58
Ts n°7	1 624	1 203	293,1	13%	23%	535	130,4	668	162,8	646	566	80
Ts n°8	350	270	192,4	7%	34%	95	67,7	175	124,7	171	163	8
Dpt 22	2 067	1 555	264,7	12%	24%	658	112,0	897	152,7	874	777	97
Dpt 29	3 643	2 828	316,4	19%	20%	1 270	142,1	1 558	174,3	1 544	1 407	137
Dpt 35	3 846	3 125	319,7	19%	20%	1 368	140,0	1 757	179,8	1 729	1 513	216
Dpt 56	2 480	2 014	281,2	15%	20%	807	112,7	1 207	168,5	1 181	1 073	108
<b>Bretagne</b>	<b>12 036</b>	<b>9 442</b>	<b>297,4</b>	<b>17%</b>	<b>21%</b>	<b>4 073</b>	<b>128,3</b>	<b>5 369</b>	<b>169,1</b>	<b>5 294</b>	<b>4 744</b>	<b>550</b>
France mét.	253 885	202 026	323,4	16%	23%	85 092	136,2	116 934	187,2	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

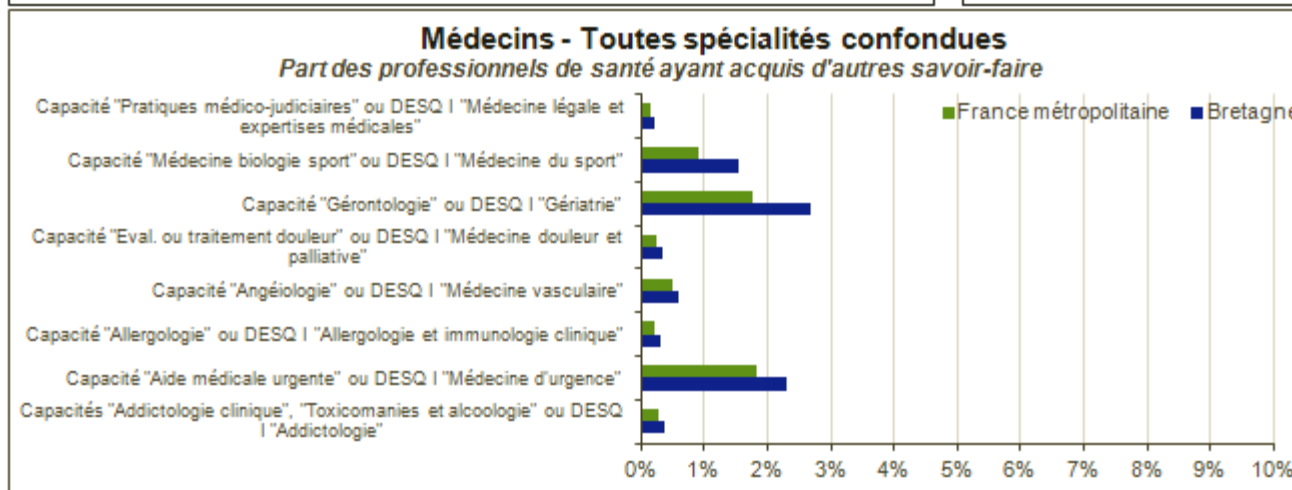
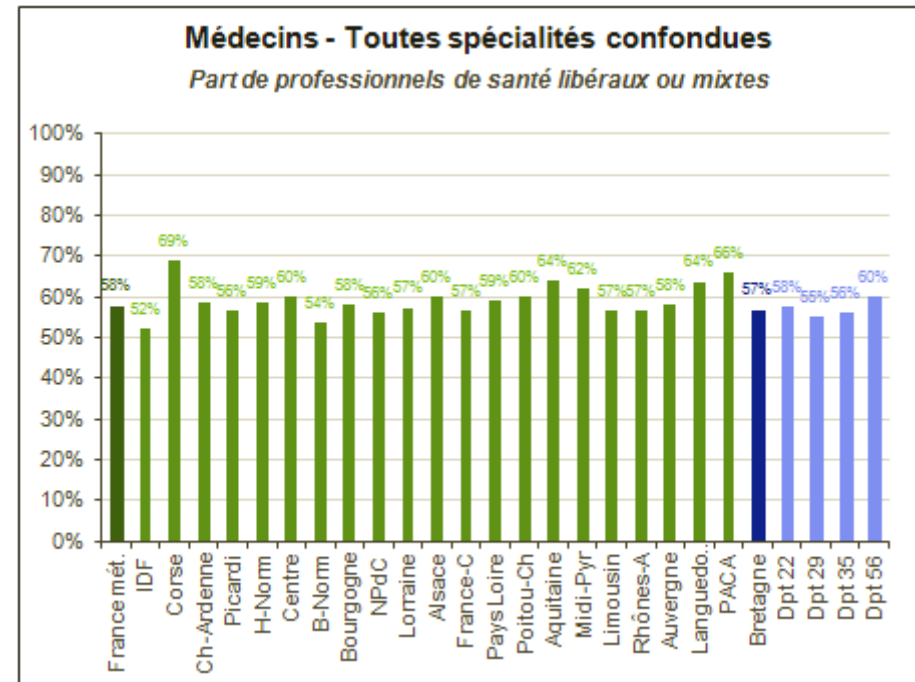
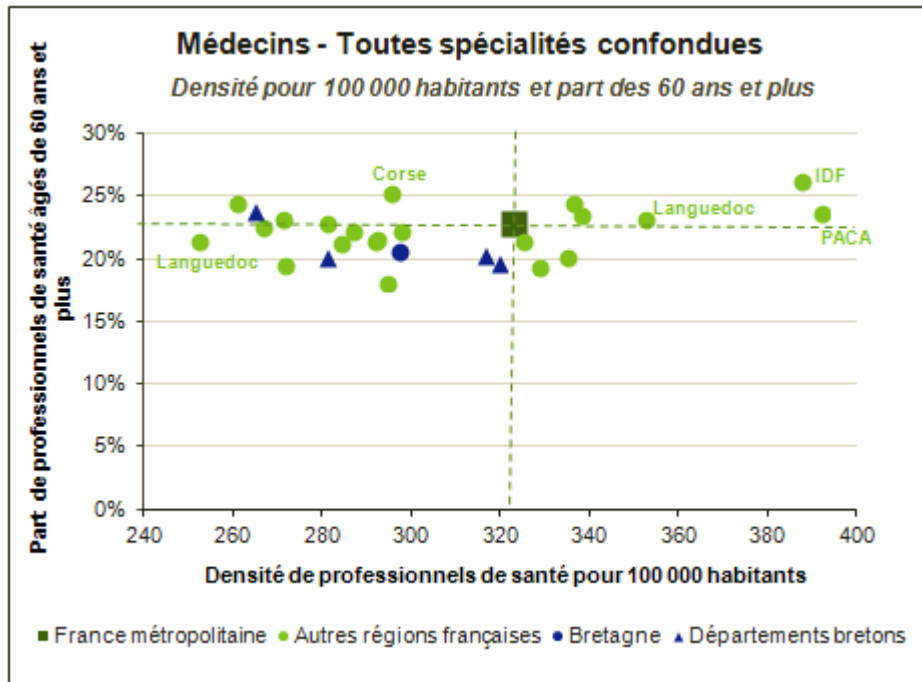
Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.





Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans les graphiques (exercice d'une activité dans une région, type d'activité, spécialité, autres savoir-faire) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## B. Les disciplines médicales au 1<sup>er</sup> janvier 2012

### 1. Anesthésie réanimation au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte				
						Effectif	Densité	Effectif	Densité	Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	102	93	17,1	24%	23%	67	12,3	26	4,8	26	23	3
Ts n°2	43	38	12,7	26%	16%	25	8,4	13	4,4	13	11	2
Ts n°3	46	38	13,1	32%	13%	32	11,0	6	2,1	5	2	3
Ts n°4	47	44	11,8	18%	25%	29	7,8	15	4,0	15	12	3
Ts n°5	190	156	18,1	31%	21%	111	12,9	45	5,2	45	44	1
Ts n°6	30	28	11,0	11%	18%	17	6,7	11	4,3	11	9	2
Ts n°7	97	56	13,6	16%	29%	37	9,0	19	4,6	18	17	1
Ts n°8	13	7	5,0	0%	29%	2	1,4	5	3,6	5	5	0
Dpt 22	107	66	11,2	14%	30%	42	7,1	24	4,1	23	22	1
Dpt 29	146	132	14,8	24%	21%	93	10,4	39	4,4	39	34	5
Dpt 35	211	175	17,9	29%	20%	124	12,7	51	5,2	51	48	3
Dpt 56	104	88	12,3	23%	19%	62	8,7	26	3,6	25	19	6
<b>Bretagne</b>	<b>568</b>	<b>460</b>	<b>14,5</b>	<b>24%</b>	<b>22%</b>	<b>320</b>	<b>10,1</b>	<b>140</b>	<b>4,4</b>	<b>138</b>	<b>123</b>	<b>15</b>
France mét.	11 190	9 825	15,7	20%	23%	6 331	10,1	3 494	5,6	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

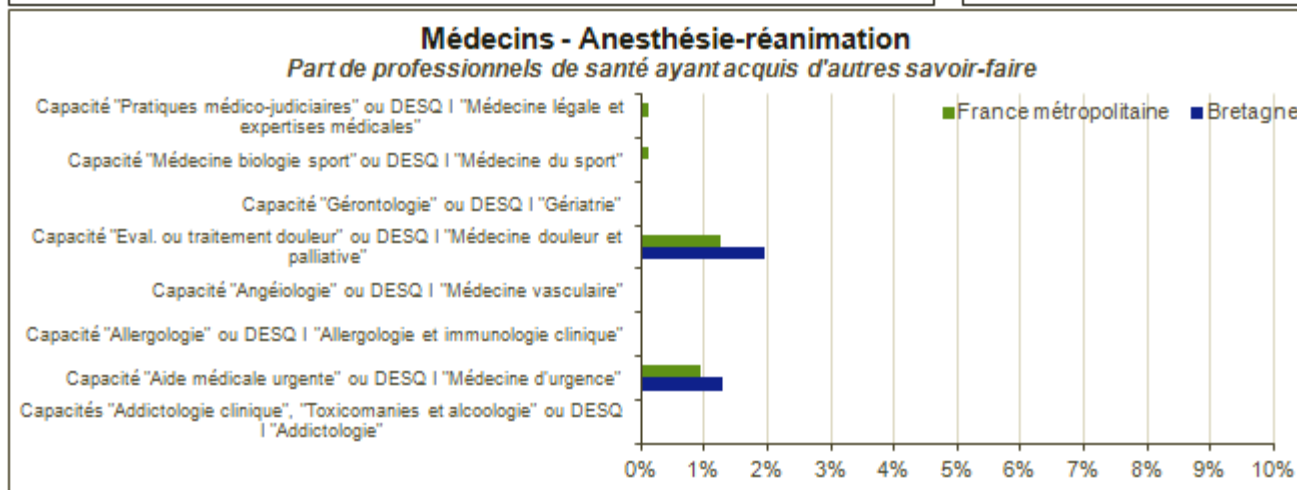
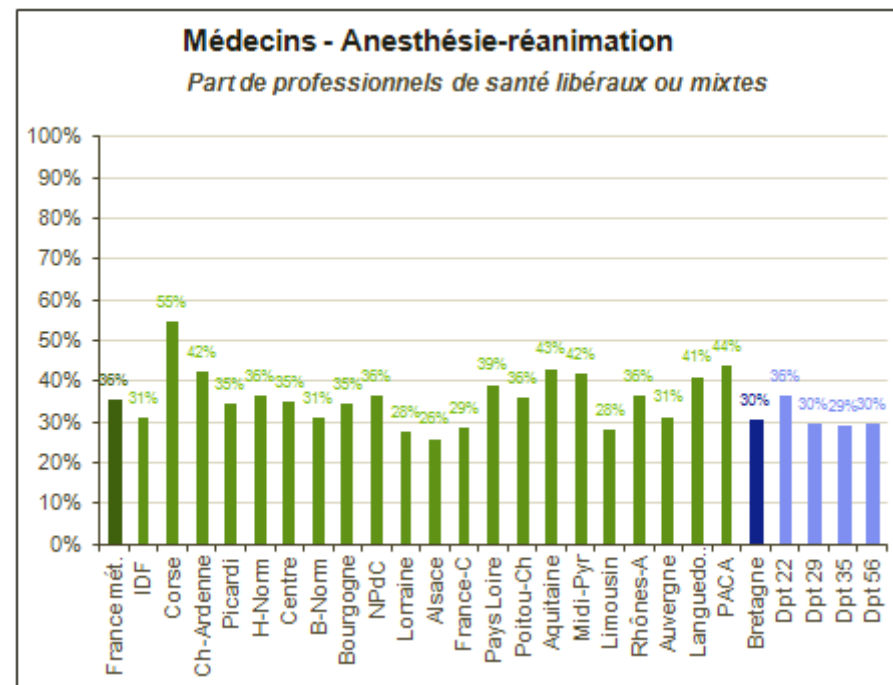
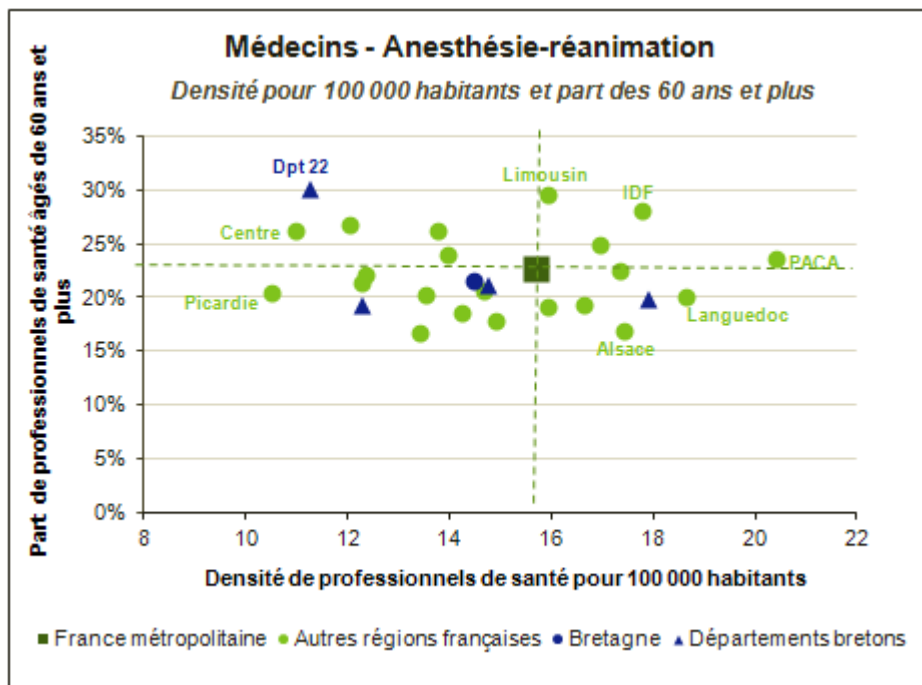
Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans les graphiques (exercice d'une activité dans une région, type d'activité, spécialité, autres savoir-faire) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## 1. Biologie médicale au 1er janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Effectif	Densité			Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	31	30	5,5	20%	7%	19	3,5	11	2,0	10	10	0
Ts n°2	13	12	4,0	0%	8%	8	2,7	4	1,3	3	3	0
Ts n°3	8	8	2,8	38%	0%	4	1,4	4	1,4	3	3	0
Ts n°4	12	12	3,2	17%	0%	4	1,1	8	2,1	7	7	0
Ts n°5	43	39	4,5	26%	3%	26	3,0	13	1,5	13	13	0
Ts n°6	3	2	0,8	s.	s.	1	0,4	1	0,4	1	1	0
Ts n°7	13	10	2,4	10%	10%	5	1,2	5	1,2	4	4	0
Ts n°8	2	2	1,4	s.	s.	0	0,0	2	1,4	2	2	0
Dpt 22	16	12	2,0	8%	8%	6	1,0	6	1,0	5	5	0
Dpt 29	45	42	4,7	17%	7%	26	2,9	16	1,8	14	14	0
Dpt 35	43	39	4,0	26%	3%	26	2,7	13	1,3	13	13	0
Dpt 56	21	20	2,8	25%	5%	7	1,0	13	1,8	11	11	0
<b>Bretagne</b>	<b>125</b>	<b>110</b>	<b>3,5</b>	<b>21%</b>	<b>5%</b>	<b>62</b>	<b>2,0</b>	<b>48</b>	<b>1,5</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>0</b>
France mét.	3 008	2 691	4,3	18%	9%	1 600	2,6	1 091	1,7	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

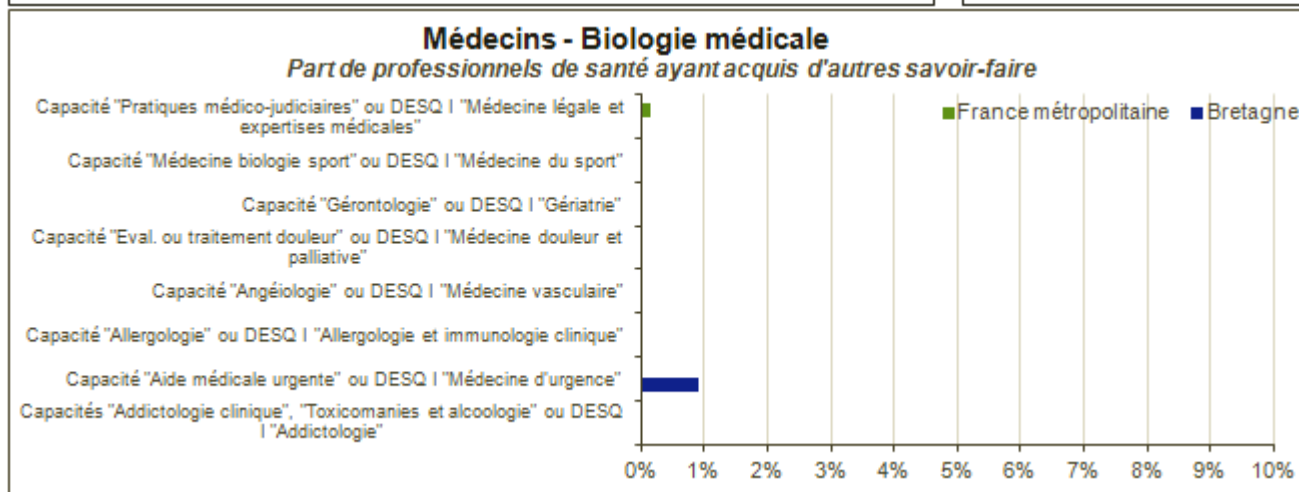
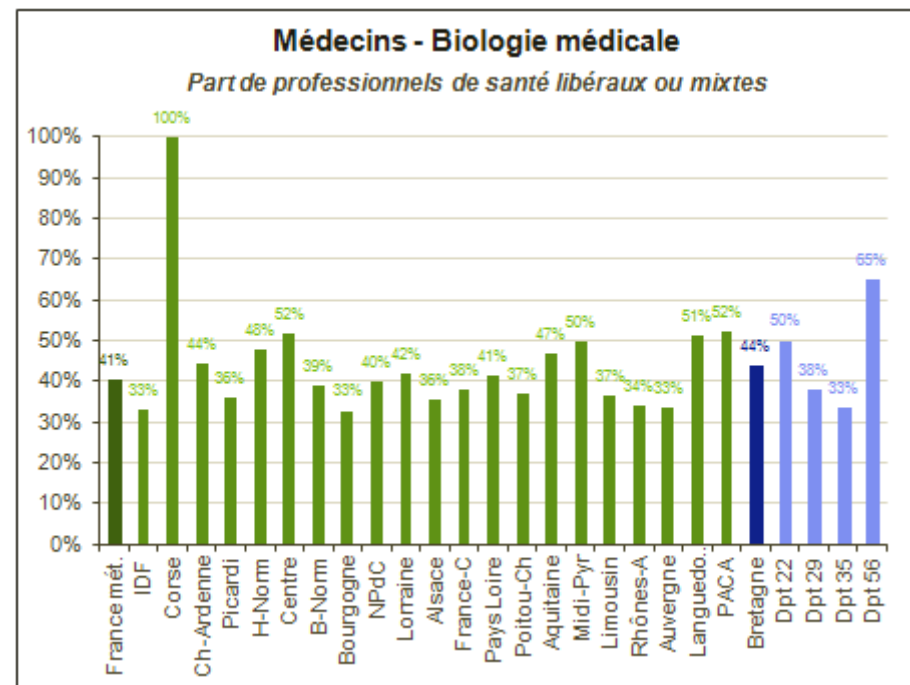
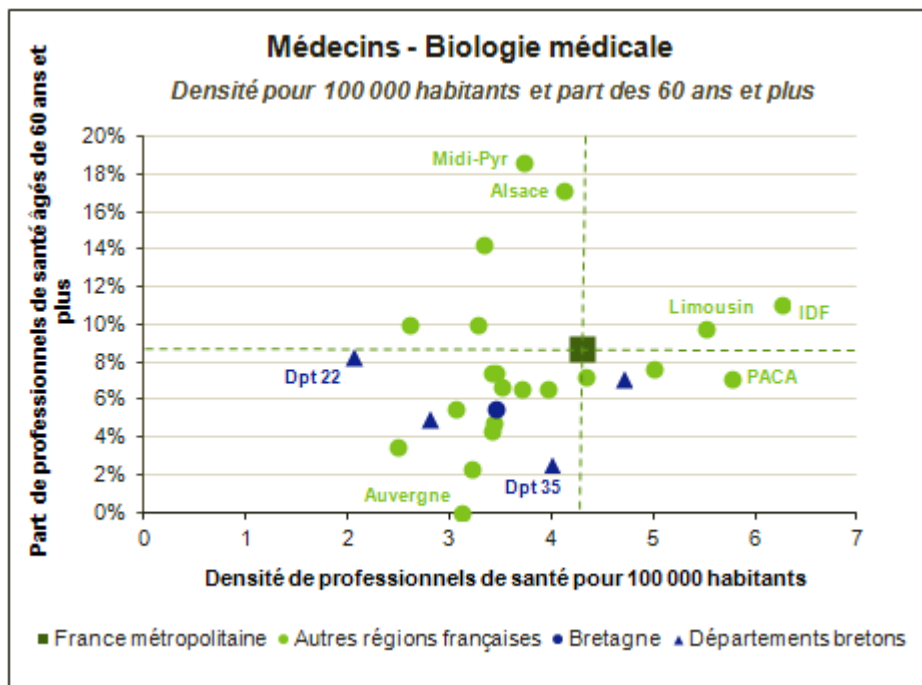
Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans les graphiques (exercice d'une activité dans une région, type d'activité, spécialité, autres savoir-faire) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## 2. Cardiologie et maladies vasculaires au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte				
						Effectif	Densité	Effectif	Densité	Conventionnés		
										Effectif	Secteur 1	Secteur 2
Ts n°1	98	53	9,7	19%	19%	20	3,7	33	6,1	33	30	3
Ts n°2	40	24	8,0	13%	13%	8	2,7	16	5,4	15	15	0
Ts n°3	36	28	9,7	11%	21%	10	3,5	18	6,2	17	17	0
Ts n°4	40	28	7,5	29%	18%	9	2,4	19	5,1	19	19	0
Ts n°5	108	76	8,8	26%	9%	30	3,5	46	5,3	43	42	1
Ts n°6	45	26	10,2	12%	15%	9	3,5	17	6,7	15	14	1
Ts n°7	66	38	9,3	32%	13%	14	3,4	24	5,8	23	22	1
Ts n°8	11	5	3,6	s.	s.	0	0,0	5	3,6	5	5	0
Dpt 22	85	45	7,7	29%	13%	16	2,7	29	4,9	27	26	1
Dpt 29	142	79	8,8	16%	19%	29	3,2	50	5,6	50	47	3
Dpt 35	134	93	9,5	24%	11%	37	3,8	56	5,7	54	52	2
Dpt 56	83	59	8,2	19%	19%	19	2,7	40	5,6	39	39	0
<b>Bretagne</b>	<b>444</b>	<b>273</b>	<b>8,6</b>	<b>21%</b>	<b>15%</b>	<b>99</b>	<b>3,1</b>	<b>174</b>	<b>5,5</b>	<b>169</b>	<b>163</b>	<b>6</b>
France mét.	9 361	6 296	10,1	17%	23%	1 868	3,0	4 428	7,1	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

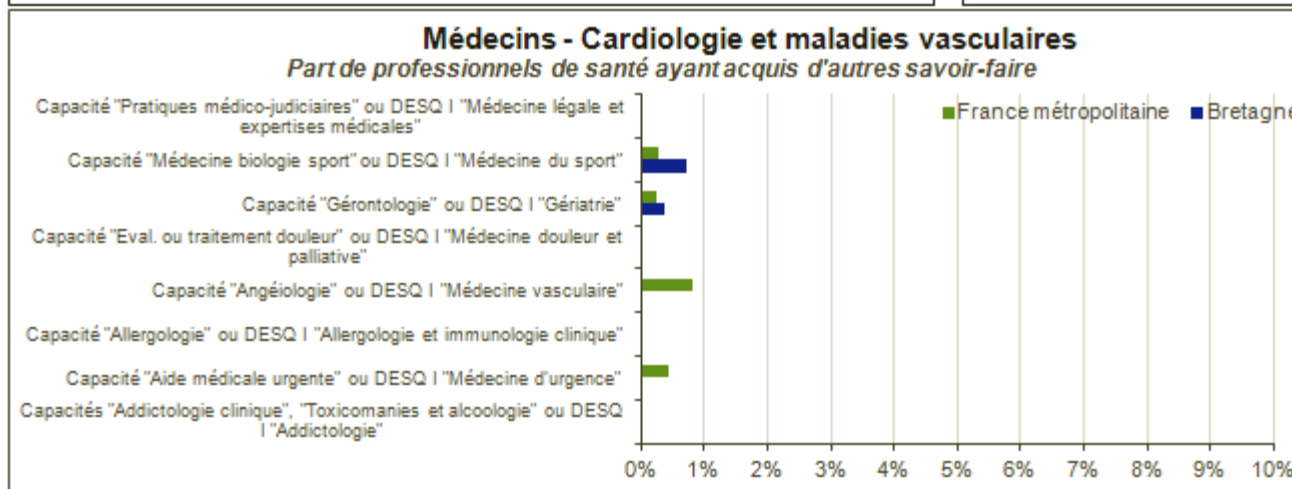
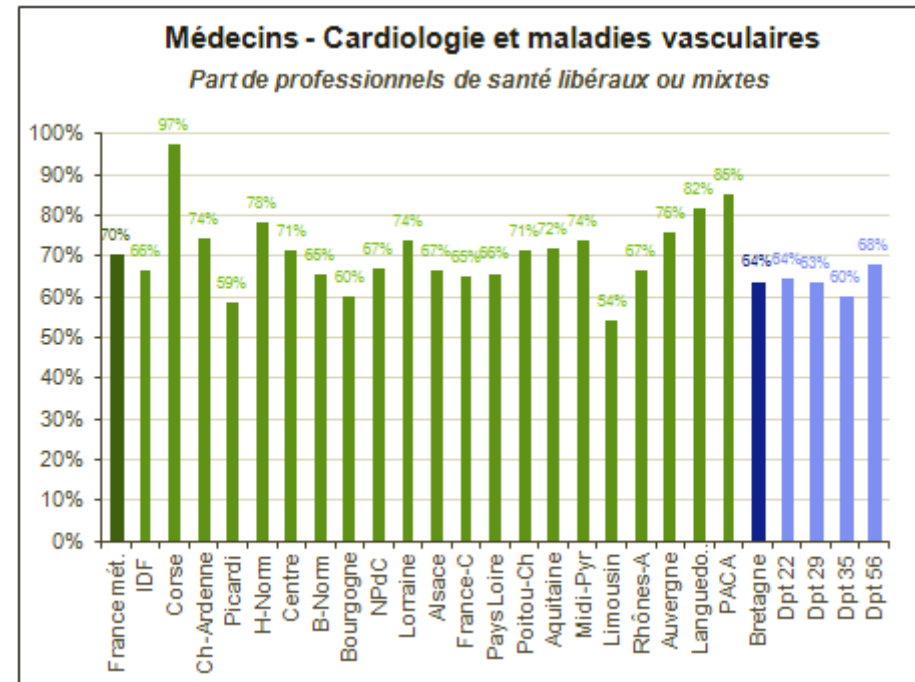
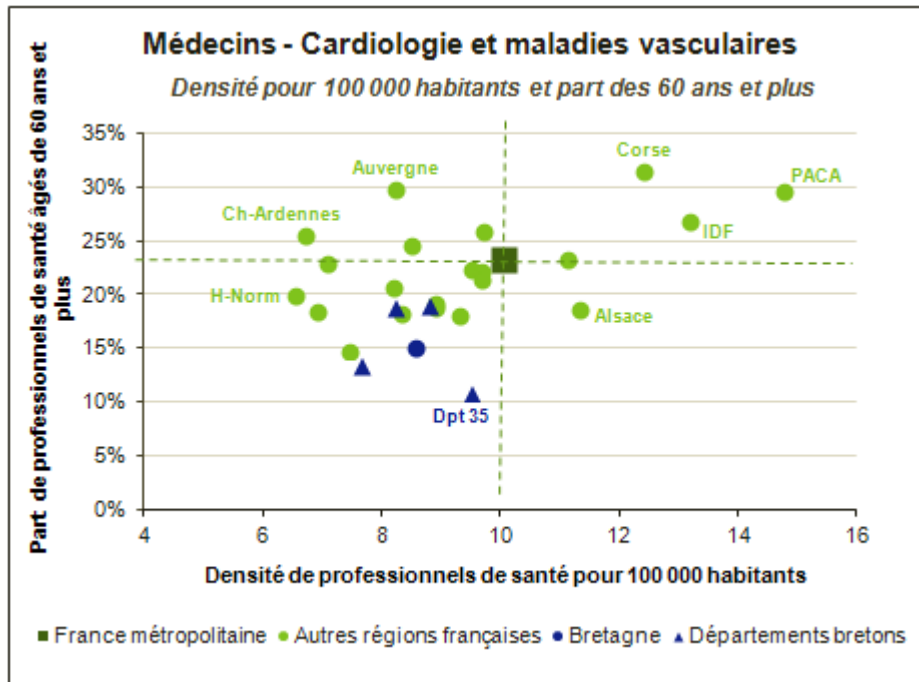
Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans les graphiques (exercice d'une activité dans une région, type d'activité, spécialité, autres savoir-faire) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

### 3. Dermatologie et vénéréologie au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Conventionnés						
						Effectif	Densité			Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	38	34	6,2	24%	15%	5	0,9	29	5,3	29	25	4
Ts n°2	24	17	5,7	18%	18%	2	0,7	15	5,0	15	13	2
Ts n°3	19	15	5,2	7%	27%	1	0,3	14	4,8	14	14	0
Ts n°4	17	14	3,7	21%	14%	1	0,3	13	3,5	13	12	1
Ts n°5	54	47	5,5	6%	26%	7	0,8	40	4,6	40	32	8
Ts n°6	16	14	5,5	7%	29%	0	0,0	14	5,5	14	13	1
Ts n°7	34	18	4,4	6%	33%	2	0,5	16	3,9	15	15	0
Ts n°8	4	4	2,9	s.	s.	0	0,0	4	2,9	4	4	0
Dpt 22	39	22	3,7	5%	36%	2	0,3	20	3,4	19	19	0
Dpt 29	64	53	5,9	21%	17%	7	0,8	46	5,1	46	40	6
Dpt 35	66	57	5,8	7%	25%	7	0,7	50	5,1	50	41	9
Dpt 56	37	30	4,2	13%	20%	2	0,3	28	3,9	28	27	1
<b>Bretagne</b>	<b>206</b>	<b>161</b>	<b>5,1</b>	<b>12%</b>	<b>23%</b>	<b>18</b>	<b>0,6</b>	<b>143</b>	<b>4,5</b>	<b>143</b>	<b>127</b>	<b>16</b>
France mét.	4 843	3 851	6,2	11%	25%	641	1,0	3 210	5,1	n.d.	n.d.	n.d.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

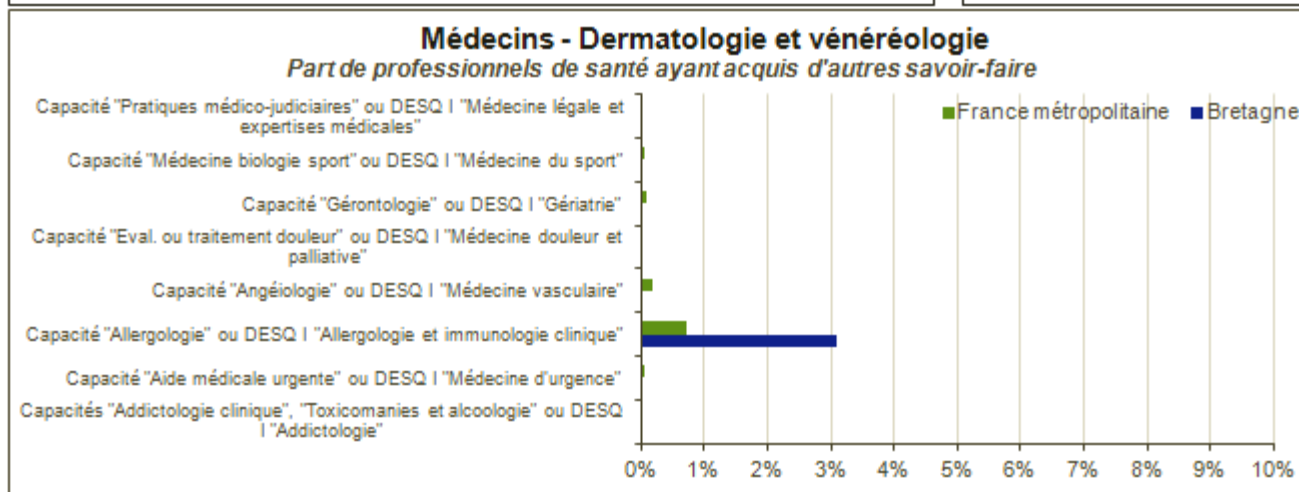
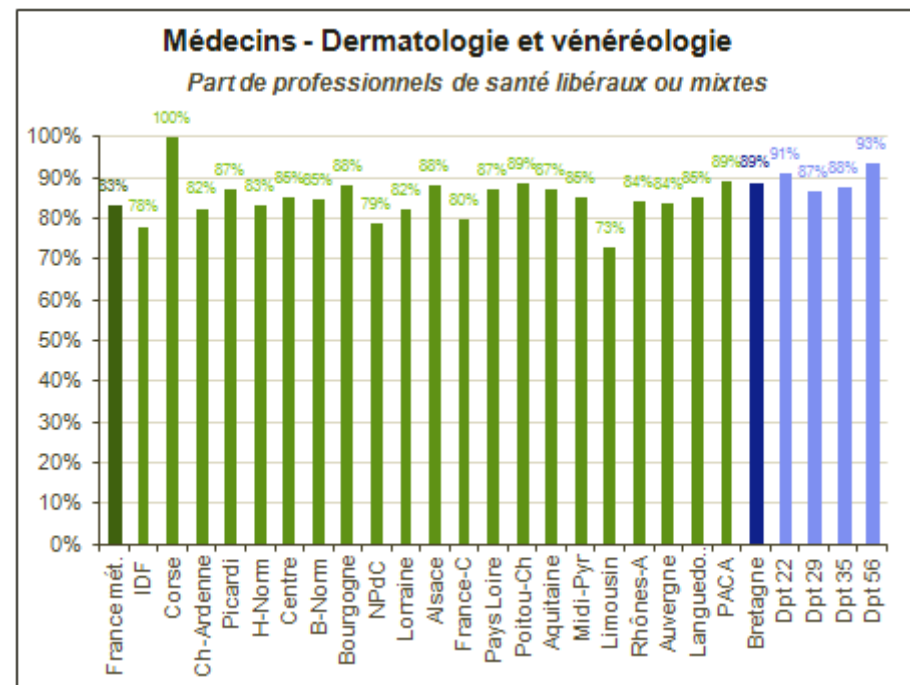
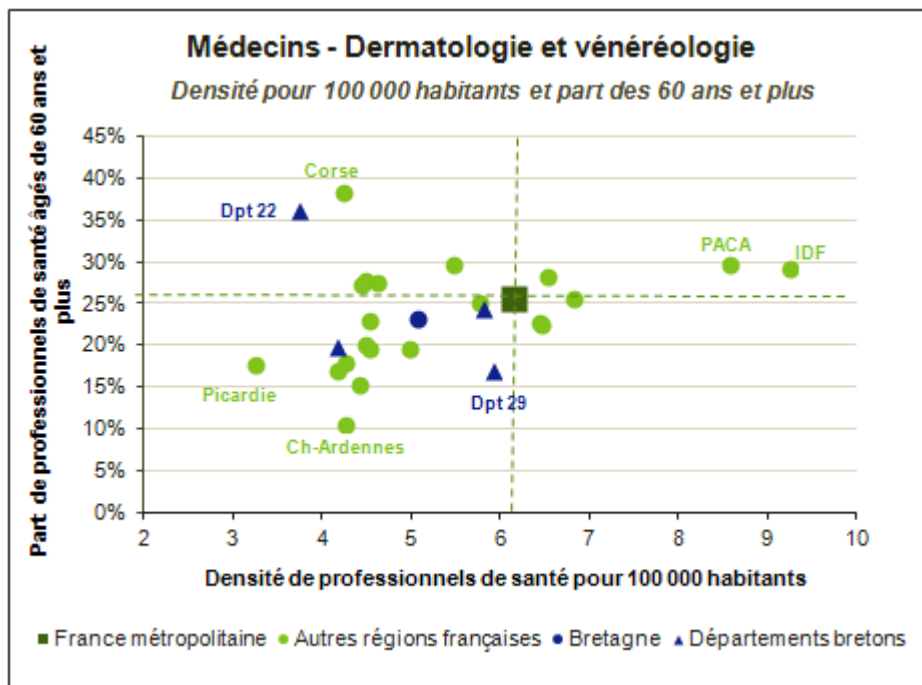
Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.





Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans les graphiques (exercice d'une activité dans une région, type d'activité, spécialité, autres savoir-faire) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

#### 4. Endocrinologie et métabolisme au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Effectif	Densité			Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	14	12	2,2	8%	0%	8	1,5	4	0,7	4	0	4
Ts n°2	4	4	1,3	s.	s.	3	1,0	1	0,3	1	0	1
Ts n°3	6	6	2,1	83%	0%	5	1,7	1	0,3	1	0	1
Ts n°4	8	6	1,6	33%	0%	3	0,8	3	0,8	3	2	1
Ts n°5	18	14	1,6	50%	0%	7	0,8	7	0,8	7	3	4
Ts n°6	4	4	1,6	s.	s.	3	1,2	1	0,4	1	1	0
Ts n°7	8	8	1,9	25%	13%	7	1,7	1	0,2	1	0	1
Ts n°8	3	3	2,1	s.	s.	3	2,1	0	0,0	0	0	0
Dpt 22	11	11	1,9	18%	9%	10	1,7	1	0,2	1	0	1
Dpt 29	18	16	1,8	13%	0%	11	1,2	5	0,6	5	0	5
Dpt 35	21	17	1,7	41%	0%	9	0,9	8	0,8	8	4	4
Dpt 56	15	13	1,8	54%	0%	9	1,3	4	0,6	4	2	2
<b>Bretagne</b>	<b>65</b>	<b>57</b>	<b>1,8</b>	<b>32%</b>	<b>2%</b>	<b>39</b>	<b>1,2</b>	<b>18</b>	<b>0,6</b>	<b>18</b>	<b>6</b>	<b>12</b>
France mét.	2 063	1 632	2,6	24%	12%	860	1,4	772	1,2	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

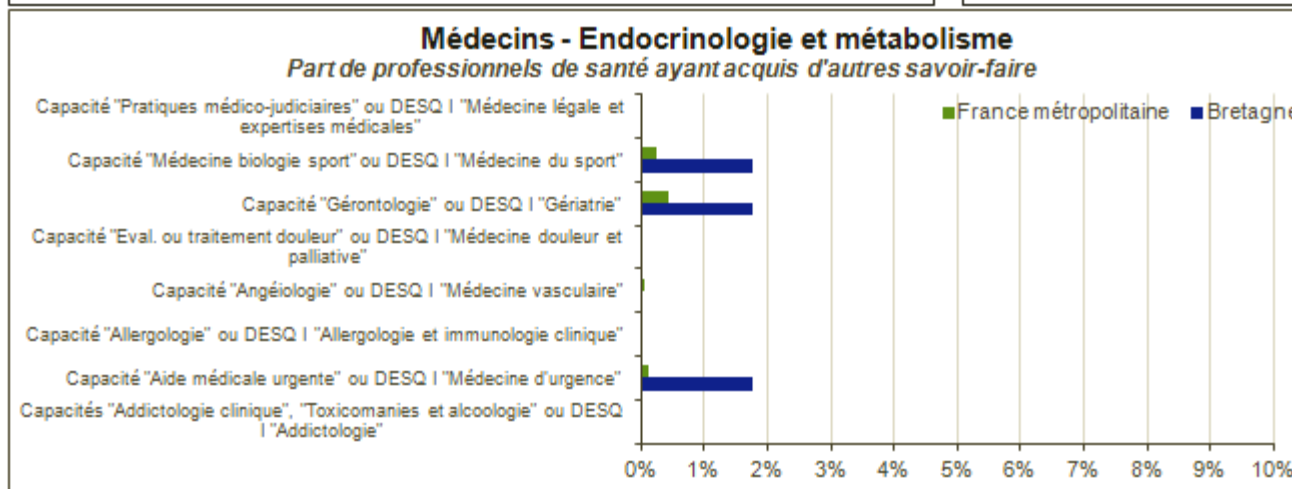
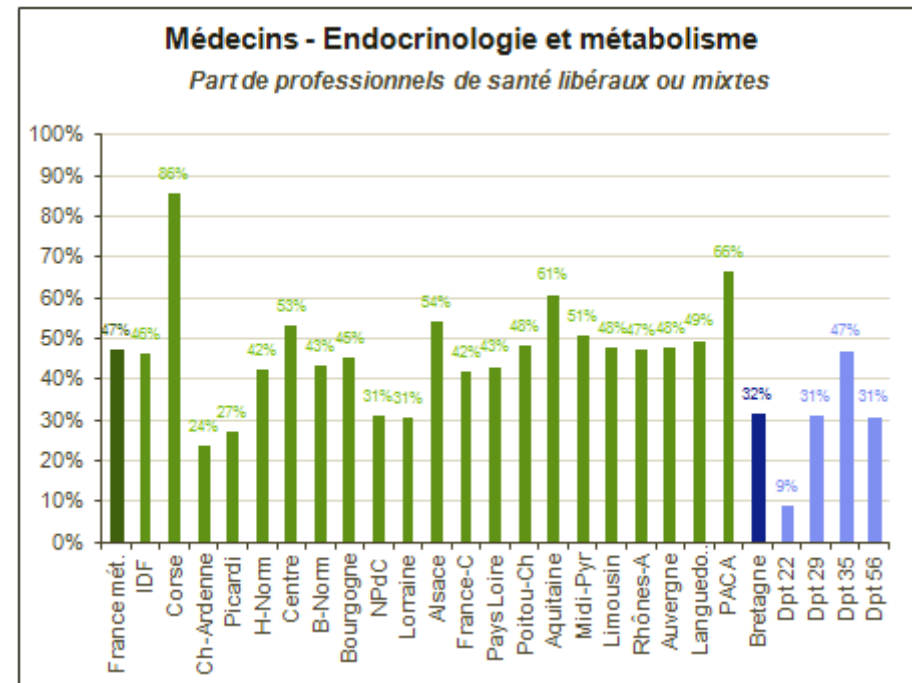
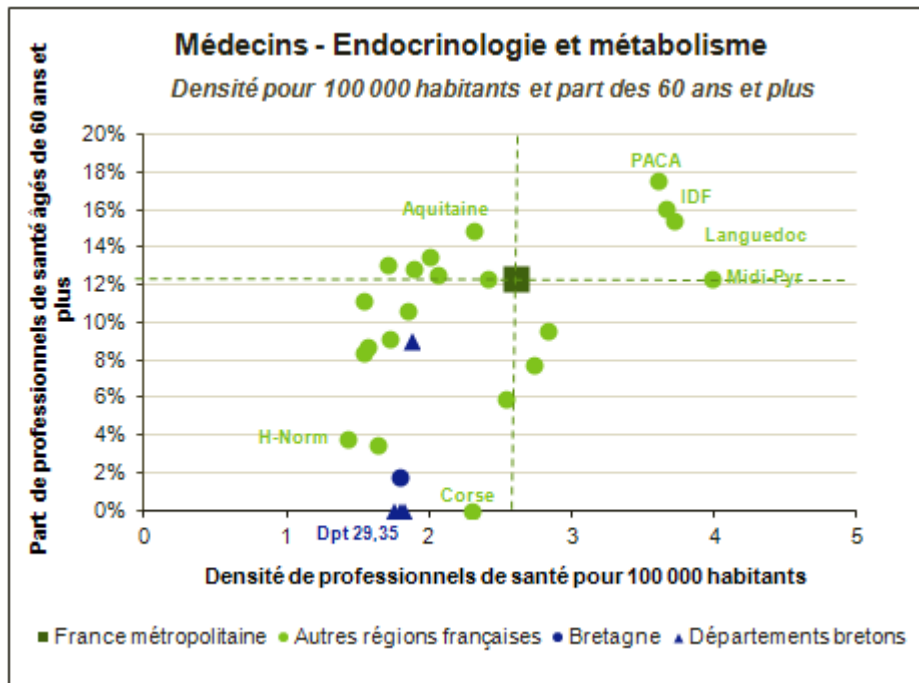
Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans les graphiques (exercice d'une activité dans une région, type d'activité, spécialité, autres savoir-faire) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## 5. Gastro-entérologie et hépatologie au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Effectif	Densité			Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	76	39	7,2	28%	13%	14	2,6	25	4,6	25	25	0
Ts n°2	31	19	6,4	16%	16%	5	1,7	14	4,7	13	13	0
Ts n°3	20	11	3,8	9%	27%	3	1,0	8	2,8	8	8	0
Ts n°4	23	18	4,8	28%	17%	9	2,4	9	2,4	9	8	1
Ts n°5	72	47	5,5	21%	9%	27	3,1	20	2,3	20	20	0
Ts n°6	22	11	4,3	27%	9%	4	1,6	7	2,7	7	5	2
Ts n°7	45	22	5,4	5%	27%	8	1,9	14	3,4	14	10	4
Ts n°8	7	4	2,9	s.	s.	1	0,7	3	2,1	3	3	0
Dpt 22	56	26	4,4	12%	23%	9	1,5	17	2,9	17	12	5
Dpt 29	109	56	6,3	25%	16%	19	2,1	37	4,1	37	37	0
Dpt 35	83	54	5,5	20%	9%	30	3,1	24	2,5	24	23	1
Dpt 56	48	32	4,5	19%	19%	13	1,8	19	2,7	19	18	1
<b>Bretagne</b>	<b>296</b>	<b>167</b>	<b>5,3</b>	<b>20%</b>	<b>15%</b>	<b>71</b>	<b>2,2</b>	<b>96</b>	<b>3,0</b>	<b>96</b>	<b>89</b>	<b>7</b>
France mét.	5 147	3 393	5,4	17%	18%	1 327	2,1	2 066	3,3	n.d.	n.d.	n.d.

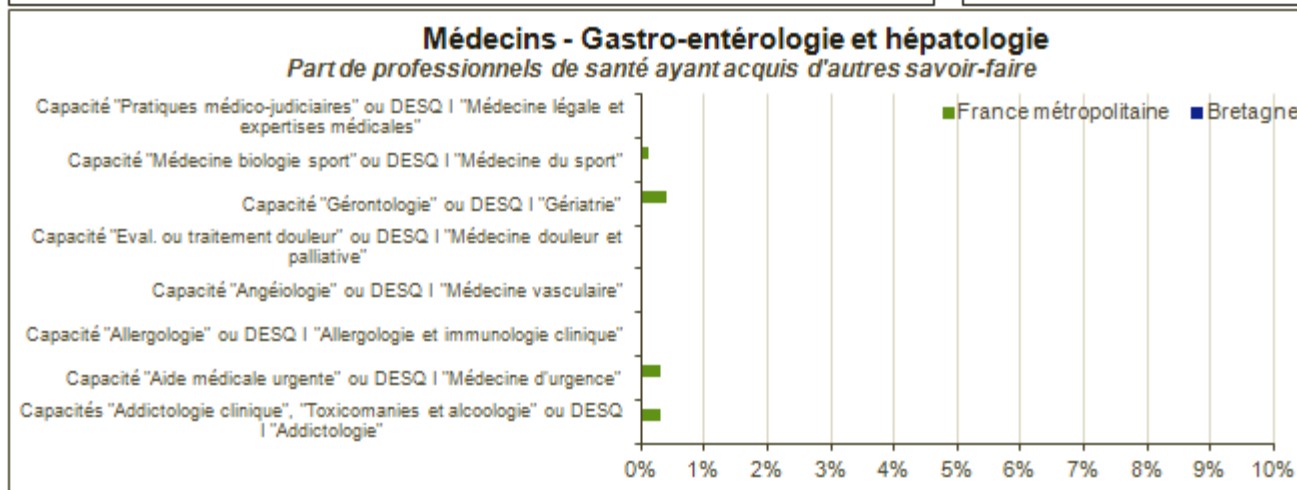
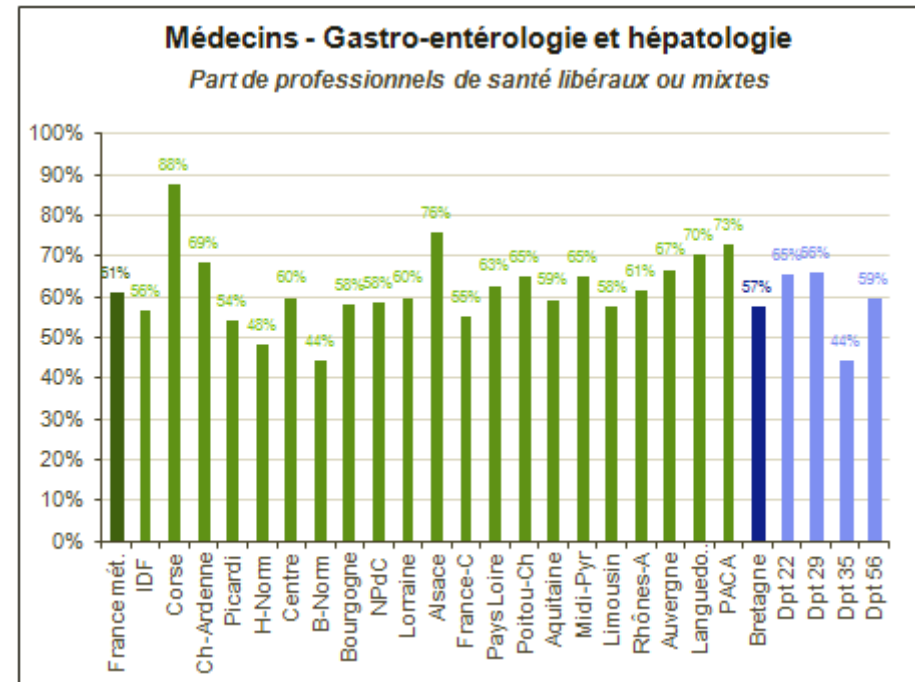
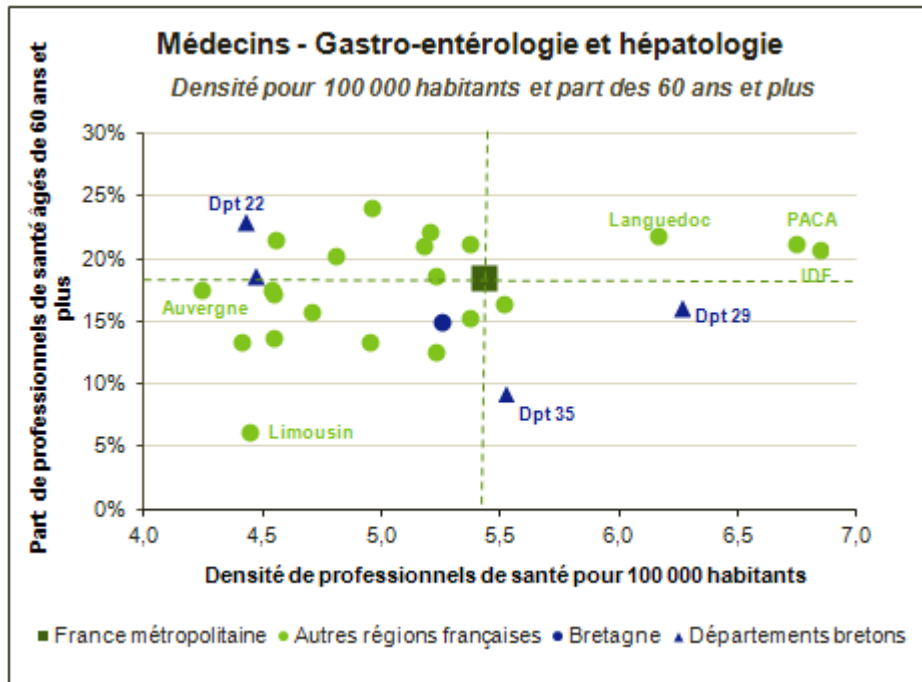
Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans les graphiques (exercice d'une activité dans une région, type d'activité, spécialité, autres savoir-faire) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## 6. Gynécologie médicale et obstétrique au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Médecins spécialisés en gynécologie médicale ou ayant une compétence exclusive en gynécologie médicale et obstétrique, en gynécologie médicale ou en obstétrique.

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Effectif	Densité			Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	35	22	4,0	14%	45%	5	0,9	17	3,1	17	16	1
Ts n°2	12	11	3,7	0%	45%	2	0,7	9	3,0	9	8	1
Ts n°3	19	14	4,8	7%	29%	2	0,7	12	4,1	12	12	0
Ts n°4	13	12	3,2	0%	33%	1	0,3	11	2,9	11	11	0
Ts n°5	40	33	3,8	3%	36%	7	0,8	26	3,0	26	24	2
Ts n°6	18	12	4,7	0%	42%	1	0,4	11	4,3	11	8	3
Ts n°7	38	23	5,6	4%	35%	4	1,0	19	4,6	19	16	3
Ts n°8	8	4	2,9	s.	s.	0	0,0	4	2,9	4	4	0
Dpt 22	46	29	4,9	3%	31%	5	0,9	24	4,1	24	21	3
Dpt 29	47	33	3,7	9%	45%	7	0,8	26	2,9	26	24	2
Dpt 35	51	40	4,1	3%	40%	7	0,7	33	3,4	33	28	5
Dpt 56	39	29	4,0	3%	31%	3	0,4	26	3,6	26	26	0
<b>Bretagne</b>	<b>183</b>	<b>131</b>	<b>4,1</b>	<b>5%</b>	<b>37%</b>	<b>22</b>	<b>0,7</b>	<b>109</b>	<b>3,4</b>	<b>109</b>	<b>99</b>	<b>10</b>
France mét.	4 503	3 559	5,7	2%	42%	512	0,8	3 047	4,9	n.d.	n.d.	n.d.

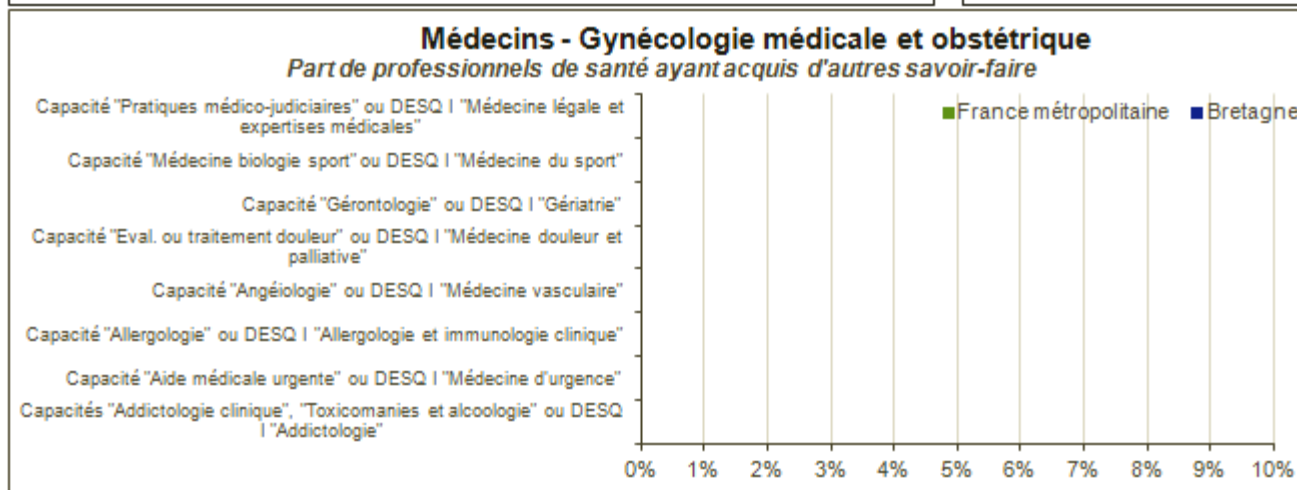
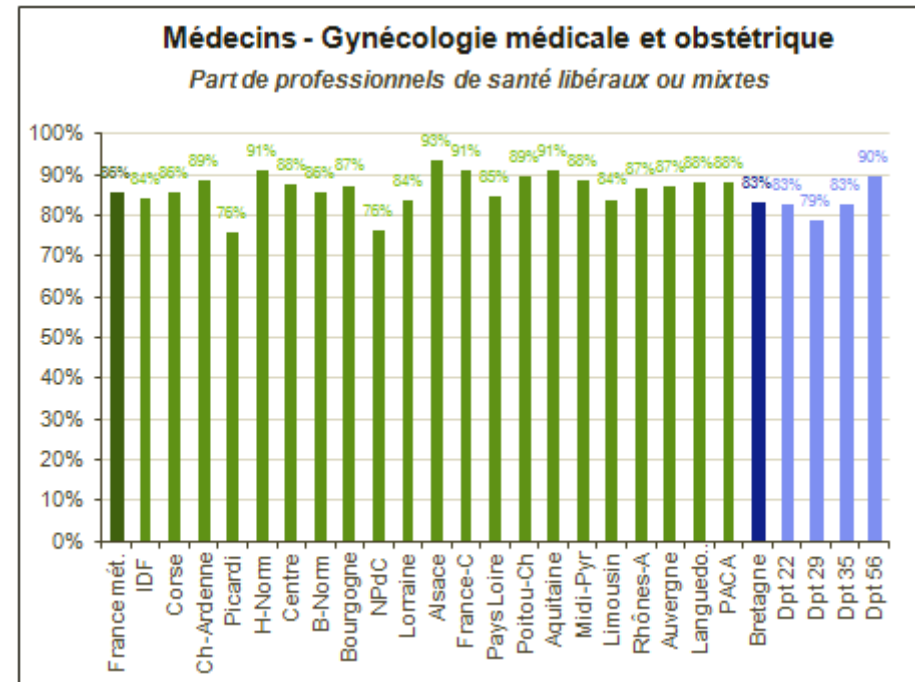
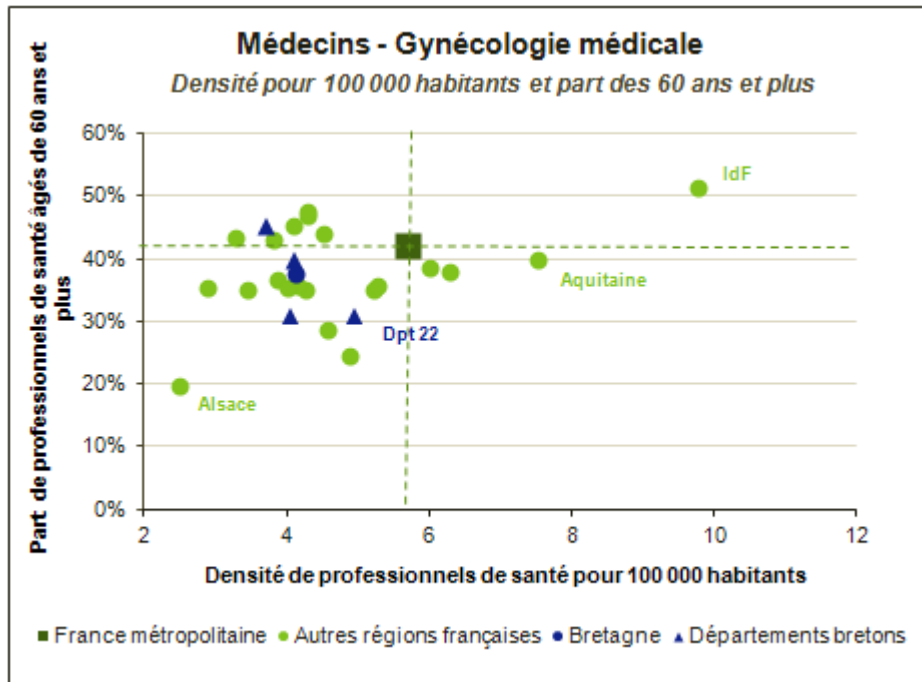
Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans les graphiques (exercice d'une activité dans une région, type d'activité, spécialité, autres savoir-faire) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## 7. Médecine du travail au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Effectif	Densité			Conventionnés		
										Effectif	Secteur 1	Secteur 2
Ts n°1	42	41	7,5	22%	20%	41	7,5	0	0,0	0	0	0
Ts n°2	29	26	8,7	8%	23%	26	8,7	0	0,0	0	0	0
Ts n°3	47	43	14,8	5%	26%	43	14,8	0	0,0	0	0	0
Ts n°4	29	29	7,8	7%	38%	29	7,8	0	0,0	0	0	0
Ts n°5	105	102	11,8	8%	27%	102	11,8	0	0,0	0	0	0
Ts n°6	12	12	4,7	8%	42%	12	4,7	0	0,0	0	0	0
Ts n°7	35	35	8,5	3%	40%	35	8,5	0	0,0	0	0	0
Ts n°8	6	6	4,3	0%	33%	6	4,3	0	0,0	0	0	0
Dpt 22	41	41	7,0	2%	46%	41	7,0	0	0,0	0	0	0
Dpt 29	78	71	7,9	15%	24%	71	7,9	0	0,0	0	0	0
Dpt 35	112	110	11,3	8%	27%	110	11,3	0	0,0	0	0	0
Dpt 56	74	73	10,2	5%	26%	73	10,2	0	0,0	0	0	0
<b>Bretagne</b>	<b>305</b>	<b>293</b>	<b>9,2</b>	<b>9%</b>	<b>29%</b>	<b>293</b>	<b>9,2</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
France mét.	5 895	5 609	9,0	9%	28%	5 577	8,9	32	0,1	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

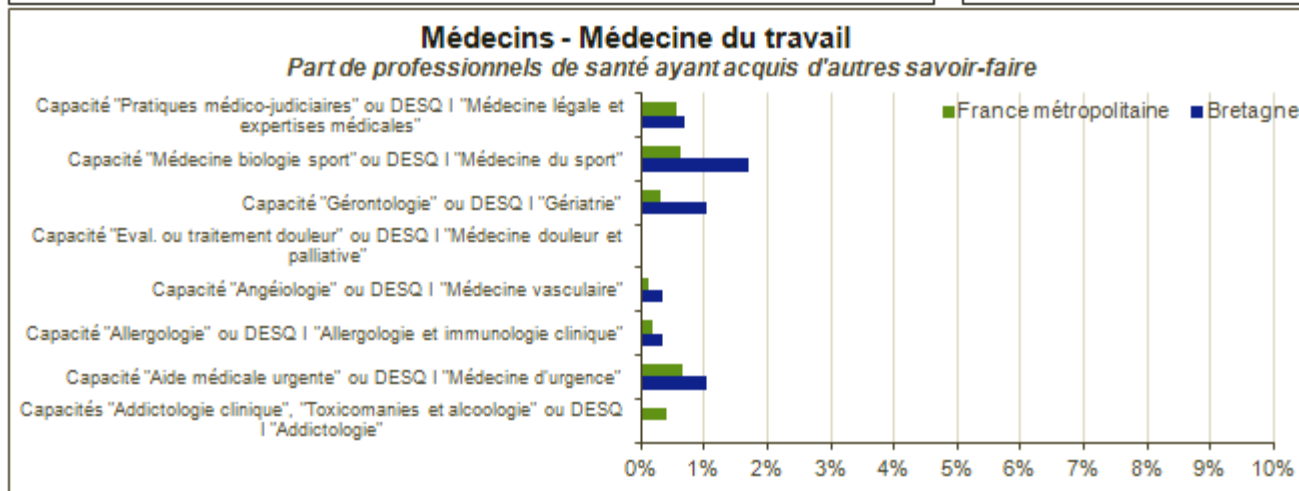
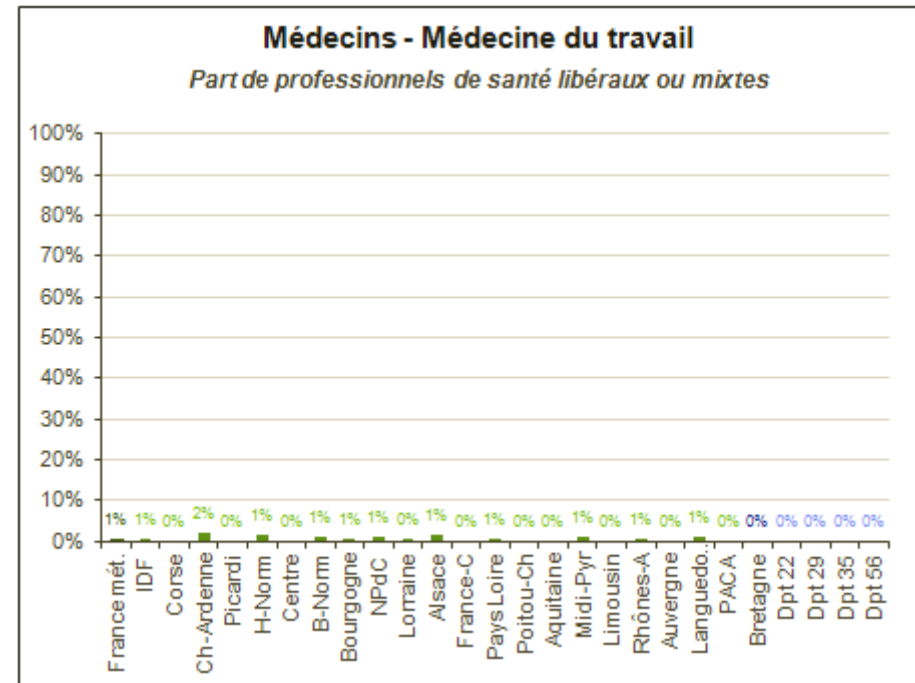
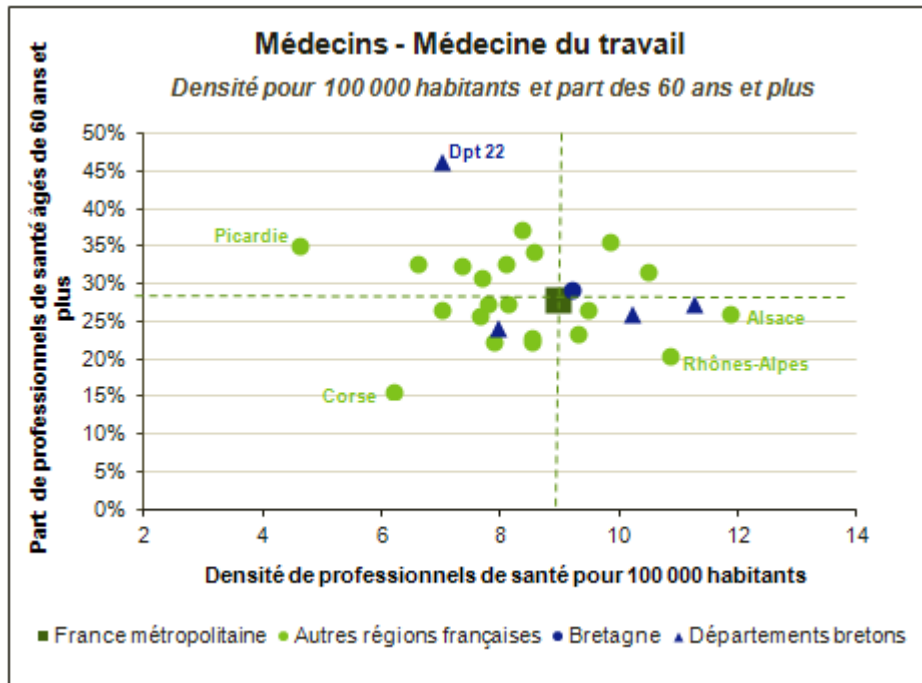
Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.





Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans les graphiques (exercice d'une activité dans une région, type d'activité, spécialité, autres savoir-faire) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## 8. Médecine générale au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Effectif	Densité			Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	923	808	148,2	19%	21%	267	49,0	541	99,2	536	512	24
Ts n°2	534	489	163,9	15%	21%	179	60,0	310	103,9	305	292	13
Ts n°3	479	449	155,0	14%	20%	145	50,1	304	104,9	295	285	10
Ts n°4	627	569	152,2	15%	19%	184	49,2	385	103,0	374	362	12
Ts n°5	1 304	1 186	137,6	16%	22%	371	43,0	815	94,5	799	768	31
Ts n°6	410	382	149,7	15%	22%	107	41,9	275	107,8	272	258	14
Ts n°7	692	610	148,6	11%	24%	223	54,3	387	94,3	372	349	23
Ts n°8	160	144	102,6	6%	34%	42	29,9	102	72,7	100	97	3
Dpt 22	929	819	139,4	11%	24%	283	48,2	536	91,2	524	497	27
Dpt 29	1 540	1 369	153,1	18%	21%	472	52,8	897	100,3	888	851	37
Dpt 35	1 528	1 398	143,0	16%	22%	435	44,5	963	98,5	945	903	42
Dpt 56	1 132	1 024	143,0	14%	21%	321	44,8	703	98,2	689	665	24
<b>Bretagne</b>	<b>5 129</b>	<b>4 589</b>	<b>144,5</b>	<b>15%</b>	<b>22%</b>	<b>1 498</b>	<b>47,2</b>	<b>3 091</b>	<b>97,4</b>	<b>3 044</b>	<b>2 914</b>	<b>130</b>
France mét.	103 822	92 806	148,6	14%	22%	31 641	50,7	61 165	97,9	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

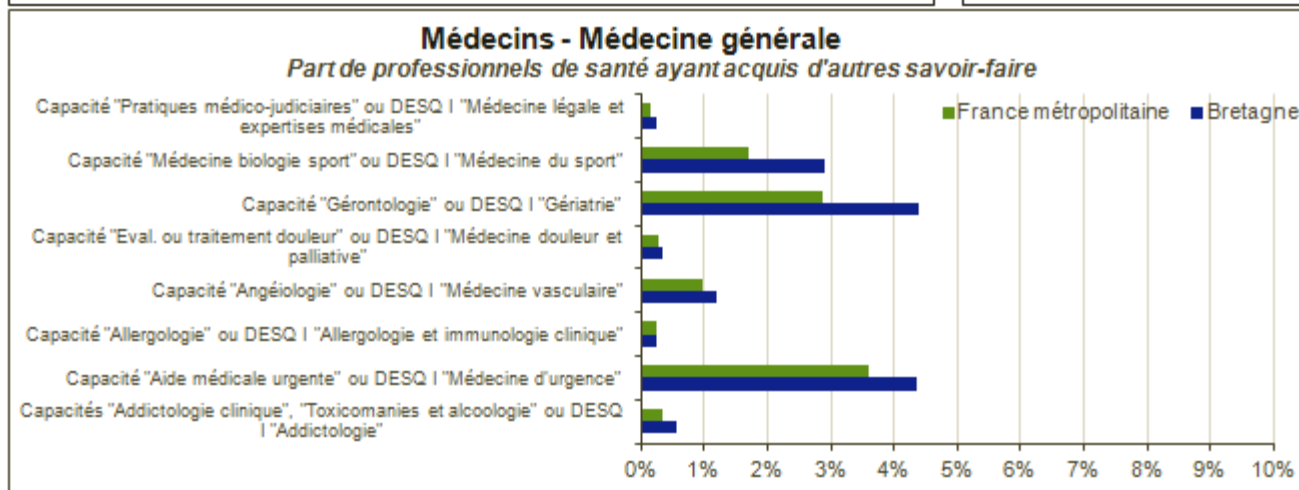
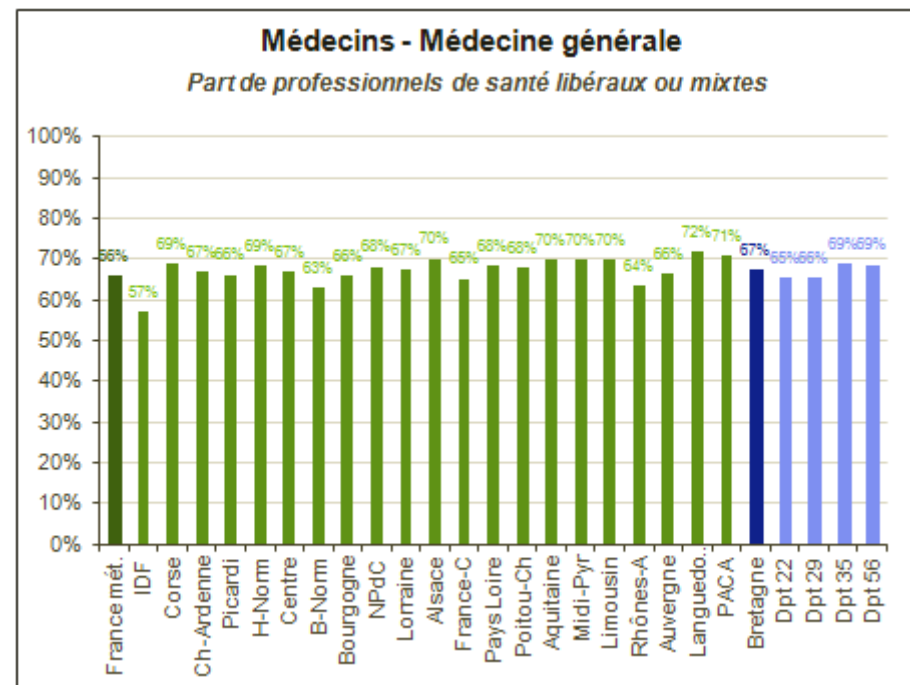
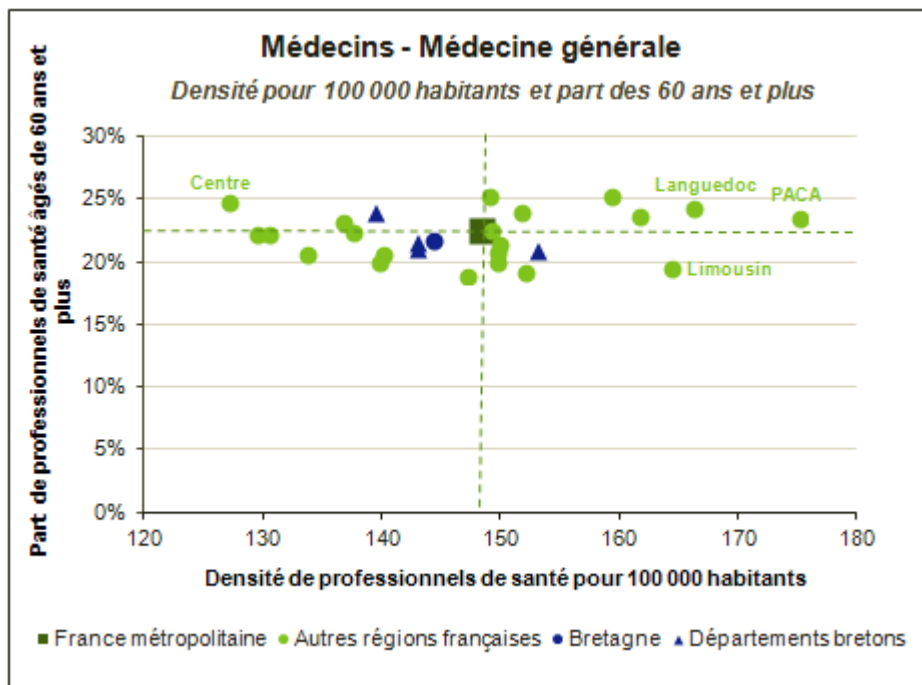
Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans les graphiques (exercice d'une activité dans une région, type d'activité, spécialité, autres savoir-faire) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## 9. Médecine interne au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Conventionnés						
						Effectif	Densité			Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	23	20	3,7	35%	15%	20	3,7	0	0,0	0	0	0
Ts n°2	9	7	2,3	14%	14%	6	2,0	1	0,3	1	1	0
Ts n°3	10	9	3,1	11%	67%	9	3,1	0	0,0	0	0	0
Ts n°4	6	6	1,6	17%	33%	5	1,3	1	0,3	1	1	0
Ts n°5	32	30	3,5	20%	20%	27	3,1	3	0,3	3	2	1
Ts n°6	2	2	0,8	s.	s.	2	0,8	0	0,0	0	0	0
Ts n°7	15	14	3,4	7%	29%	13	3,2	1	0,2	1	0	1
Ts n°8	4	3	2,1	s.	s.	2	1,4	1	0,7	1	1	0
Dpt 22	17	16	2,7	13%	25%	15	2,6	1	0,2	1	0	1
Dpt 29	35	30	3,4	27%	23%	29	3,2	1	0,1	1	1	0
Dpt 35	33	31	3,2	19%	19%	28	2,9	3	0,3	3	2	1
Dpt 56	16	15	2,1	13%	40%	13	1,8	2	0,3	2	2	0
<b>Bretagne</b>	<b>101</b>	<b>91</b>	<b>2,9</b>	<b>20%</b>	<b>24%</b>	<b>84</b>	<b>2,6</b>	<b>7</b>	<b>0,2</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>2</b>
France mét.	2 636	2 320	3,7	17%	30%	1 911	3,1	409	0,7	n.d.	n.d.	n.d.

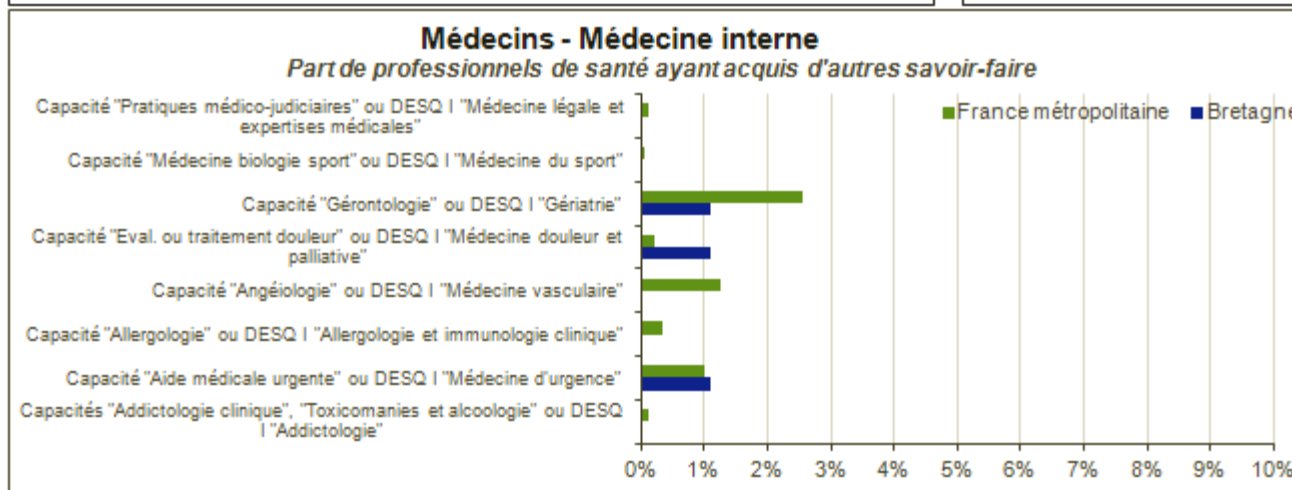
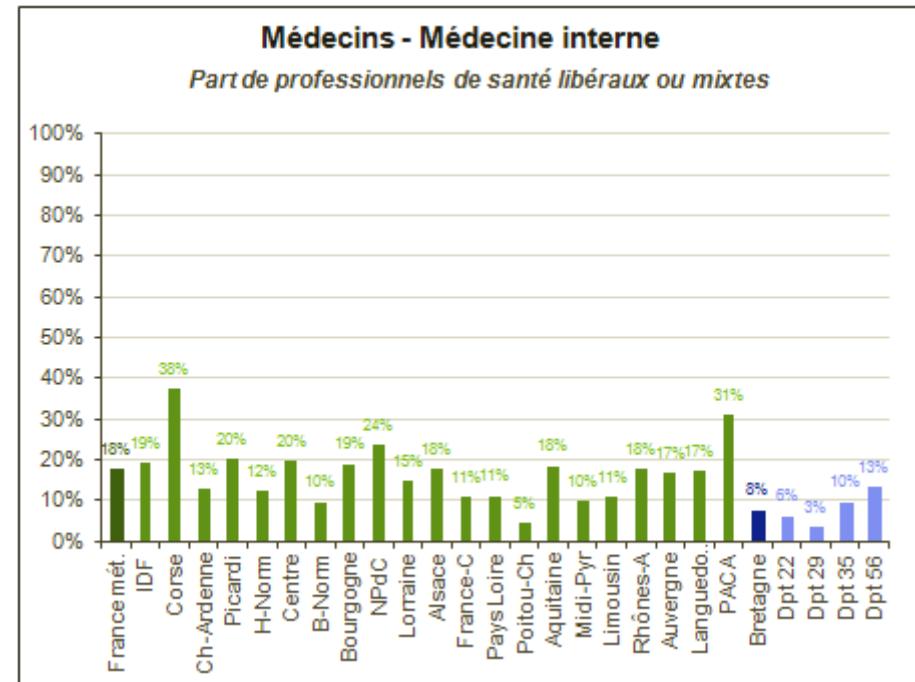
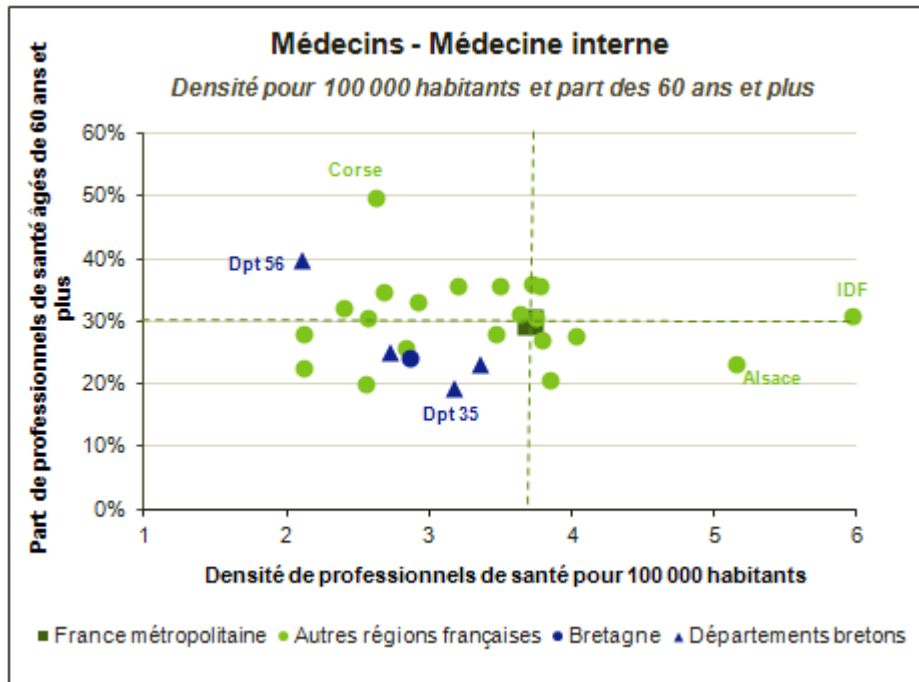
Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans les graphiques (exercice d'une activité dans une région, type d'activité, spécialité, autres savoir-faire) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## 10. Médecine physique et de réadaptation au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Conventionnés						
						Effectif	Densité			Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	31	27	5,0	19%	19%	24	4,4	3	0,6	3	3	0
Ts n°2	13	13	4,4	8%	8%	11	3,7	2	0,7	2	2	0
Ts n°3	26	23	7,9	26%	22%	20	6,9	3	1,0	3	3	0
Ts n°4	11	10	2,7	10%	50%	5	1,3	5	1,3	4	1	3
Ts n°5	41	33	3,8	21%	12%	30	3,5	3	0,3	3	0	3
Ts n°6	6	6	2,4	0%	33%	4	1,6	2	0,8	2	2	0
Ts n°7	19	18	4,4	11%	22%	15	3,7	3	0,7	3	3	0
Ts n°8	3	3	2,1	s.	s.	3	2,1	0	0,0	0	0	0
Dpt 22	24	23	3,9	9%	17%	19	3,2	4	0,7	4	4	0
Dpt 29	44	39	4,4	15%	15%	34	3,8	5	0,6	5	5	0
Dpt 35	44	36	3,7	19%	17%	32	3,3	4	0,4	4	1	3
Dpt 56	38	34	4,7	21%	32%	26	3,6	8	1,1	7	4	3
<b>Bretagne</b>	<b>150</b>	<b>132</b>	<b>4,2</b>	<b>17%</b>	<b>20%</b>	<b>111</b>	<b>3,5</b>	<b>21</b>	<b>0,7</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>6</b>
France mét.	2 241	1 870	3,0	13%	24%	1 358	2,2	512	0,8	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

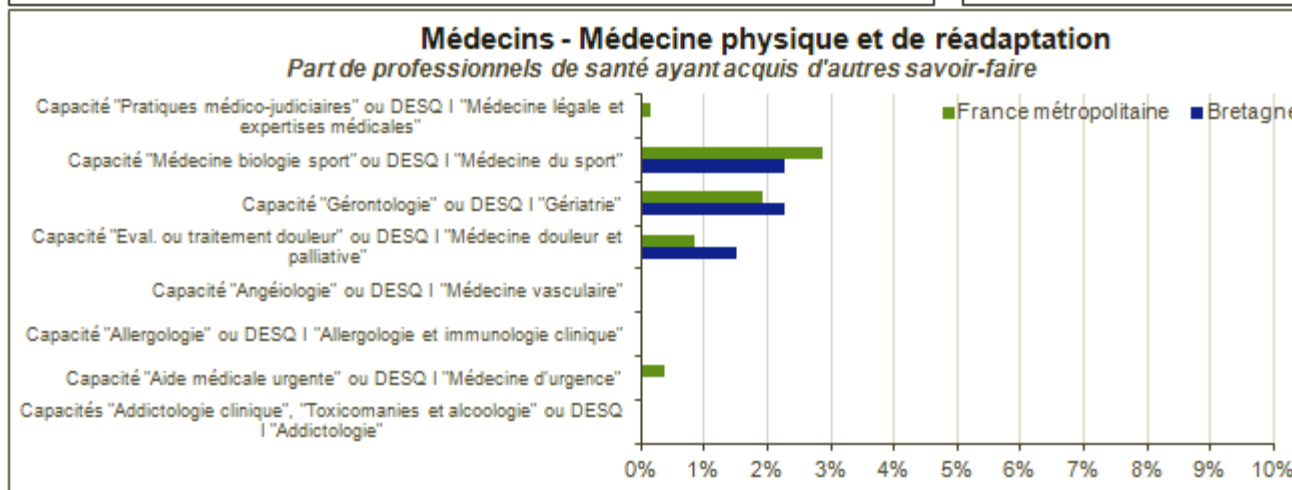
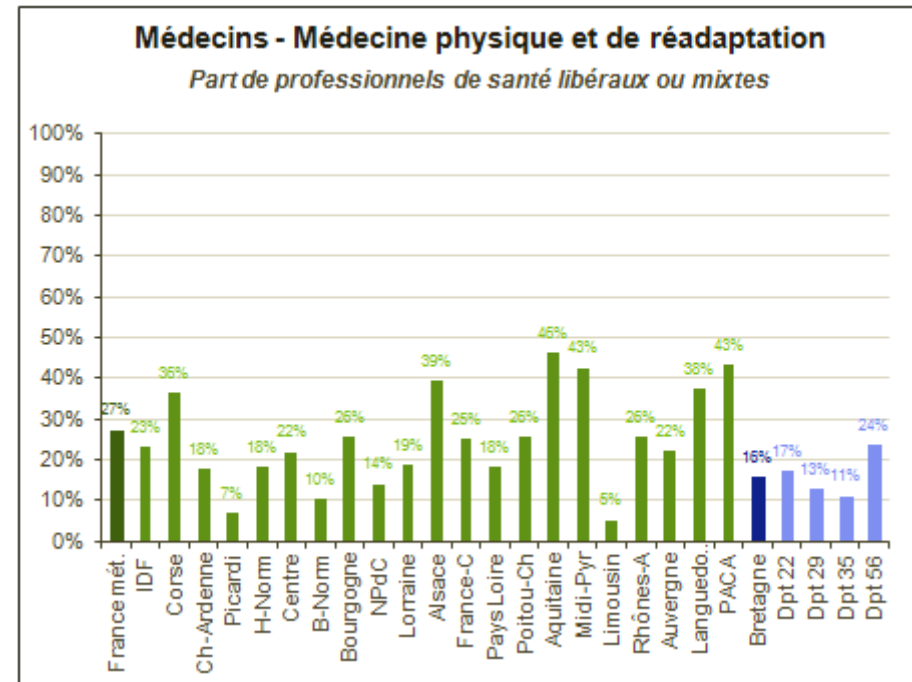
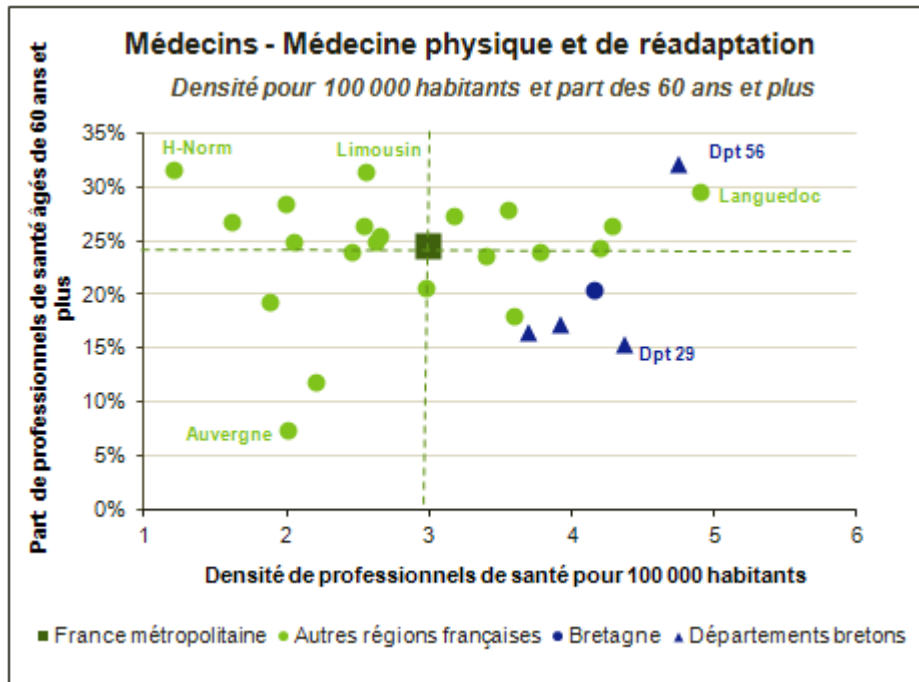
Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans les graphiques (exercice d'une activité dans une région, type d'activité, spécialité, autres savoir-faire) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## 11. Pédiatrie au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Effectif	Densité			Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	74	63	11,6	40%	14%	48	8,8	15	2,8	15	15	0
Ts n°2	30	25	8,4	16%	12%	15	5,0	10	3,4	10	10	0
Ts n°3	33	23	7,9	17%	26%	12	4,1	11	3,8	11	10	1
Ts n°4	29	26	7,0	31%	12%	14	3,7	12	3,2	11	9	2
Ts n°5	120	102	11,8	28%	18%	63	7,3	39	4,5	39	35	4
Ts n°6	22	17	6,7	18%	35%	10	3,9	7	2,7	6	6	0
Ts n°7	51	34	8,3	26%	18%	21	5,1	13	3,2	13	13	0
Ts n°8	8	7	5,0	14%	29%	2	1,4	5	3,6	5	5	0
Dpt 22	59	40	6,8	23%	23%	23	3,9	17	2,9	17	17	0
Dpt 29	105	88	9,8	33%	15%	62	6,9	26	2,9	26	26	0
Dpt 35	136	113	11,6	27%	19%	70	7,2	43	4,4	43	39	4
Dpt 56	67	52	7,3	25%	17%	28	3,9	24	3,4	24	21	3
<b>Bretagne</b>	<b>367</b>	<b>292</b>	<b>9,2</b>	<b>28%</b>	<b>18%</b>	<b>182</b>	<b>5,7</b>	<b>110</b>	<b>3,5</b>	<b>110</b>	<b>103</b>	<b>7</b>
France mét.	8 272	6 950	11,1	22%	23%	4 269	6,8	2 681	4,3	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

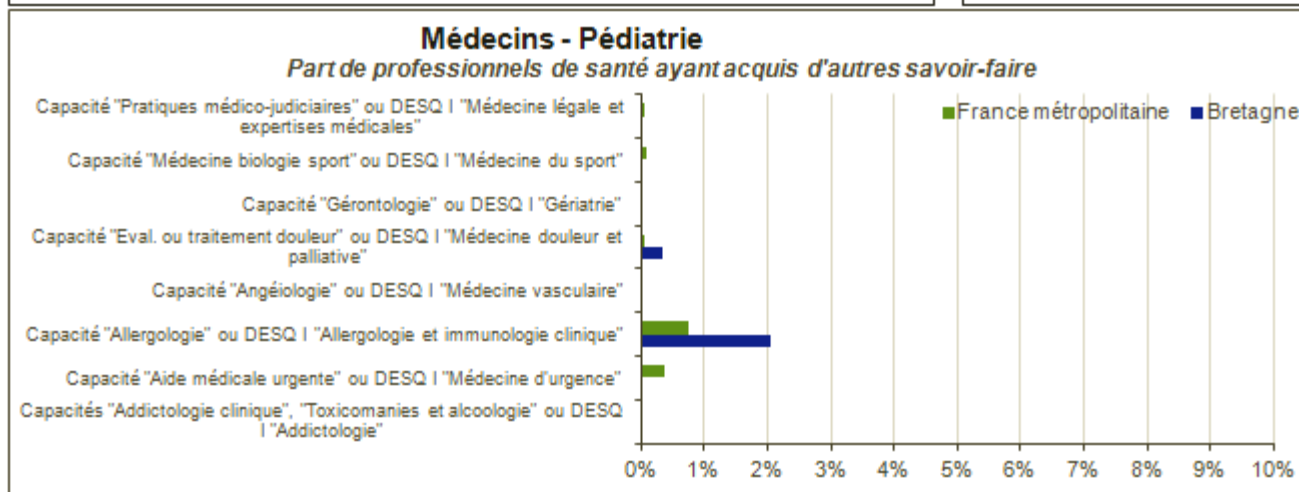
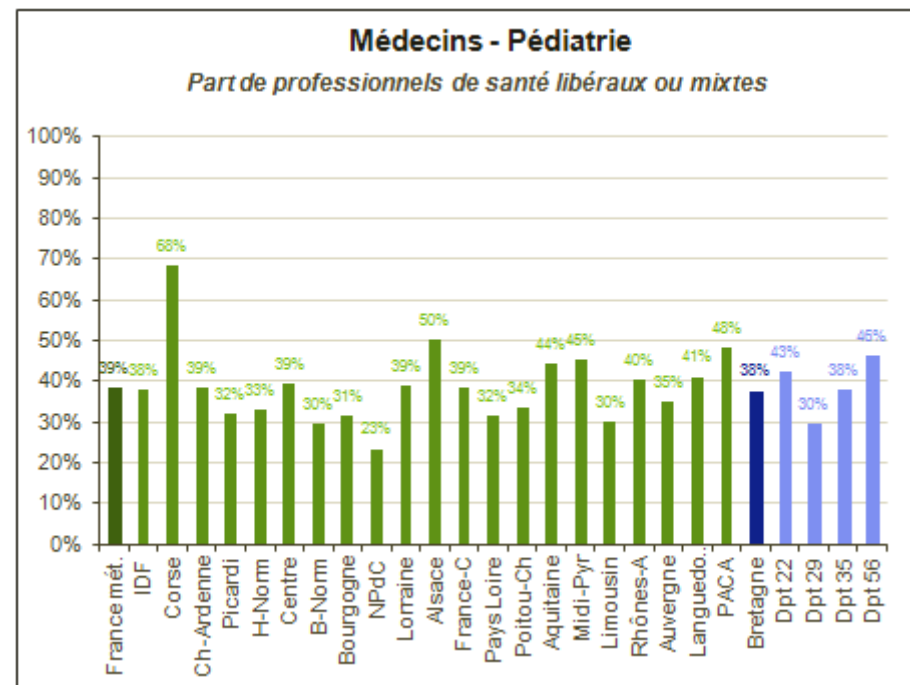
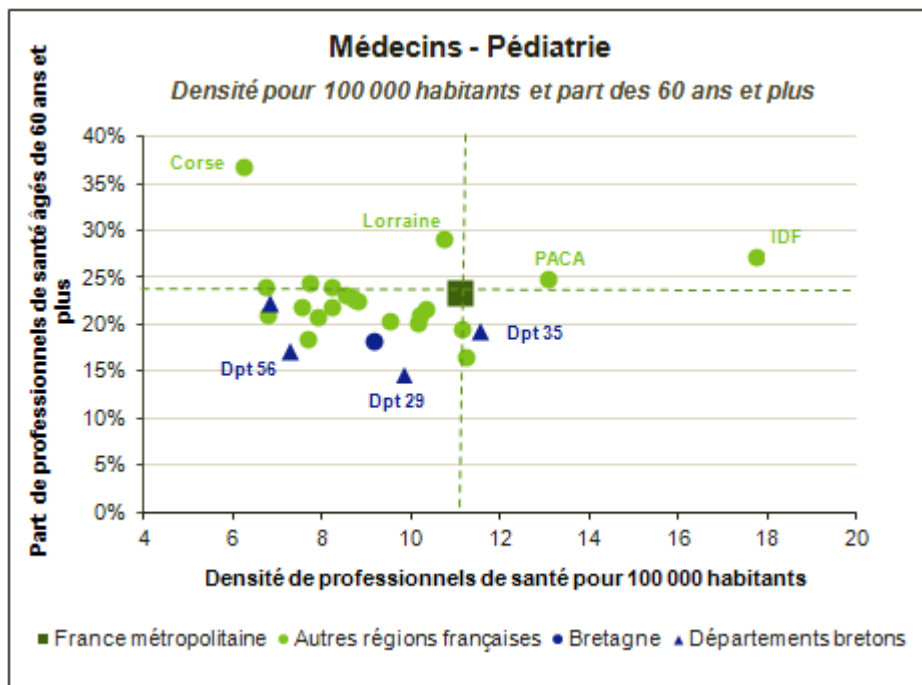
Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.





Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans les graphiques (exercice d'une activité dans une région, type d'activité, spécialité, autres savoir-faire) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## 12. Pneumologie au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Conventionnés						
						Effectif	Densité			Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	58	40	7,3	23%	10%	29	5,3	11	2,0	11	11	0
Ts n°2	13	11	3,7	18%	36%	9	3,0	2	0,7	2	2	0
Ts n°3	14	11	3,8	0%	9%	6	2,1	5	1,7	5	5	0
Ts n°4	14	13	3,5	15%	15%	8	2,1	5	1,3	5	5	0
Ts n°5	43	33	3,8	27%	9%	19	2,2	14	1,6	14	14	0
Ts n°6	19	12	4,7	17%	17%	6	2,4	6	2,4	5	5	0
Ts n°7	32	22	5,4	18%	14%	15	3,7	7	1,7	7	7	0
Ts n°8	7	3	2,1	s.	s.	0	0,0	3	2,1	3	3	0
Dpt 22	42	28	4,8	14%	18%	17	2,9	11	1,9	10	10	0
Dpt 29	72	52	5,8	21%	15%	39	4,4	13	1,5	13	13	0
Dpt 35	56	41	4,2	27%	10%	23	2,4	18	1,8	18	18	0
Dpt 56	30	24	3,4	8%	17%	13	1,8	11	1,5	11	11	0
<b>Bretagne</b>	<b>200</b>	<b>145</b>	<b>4,6</b>	<b>19%</b>	<b>14%</b>	<b>92</b>	<b>2,9</b>	<b>53</b>	<b>1,7</b>	<b>52</b>	<b>52</b>	<b>0</b>
France mét.	3 625	2 730	4,4	16%	19%	1 570	2,5	1 160	1,9	n.d.	n.d.	n.d.

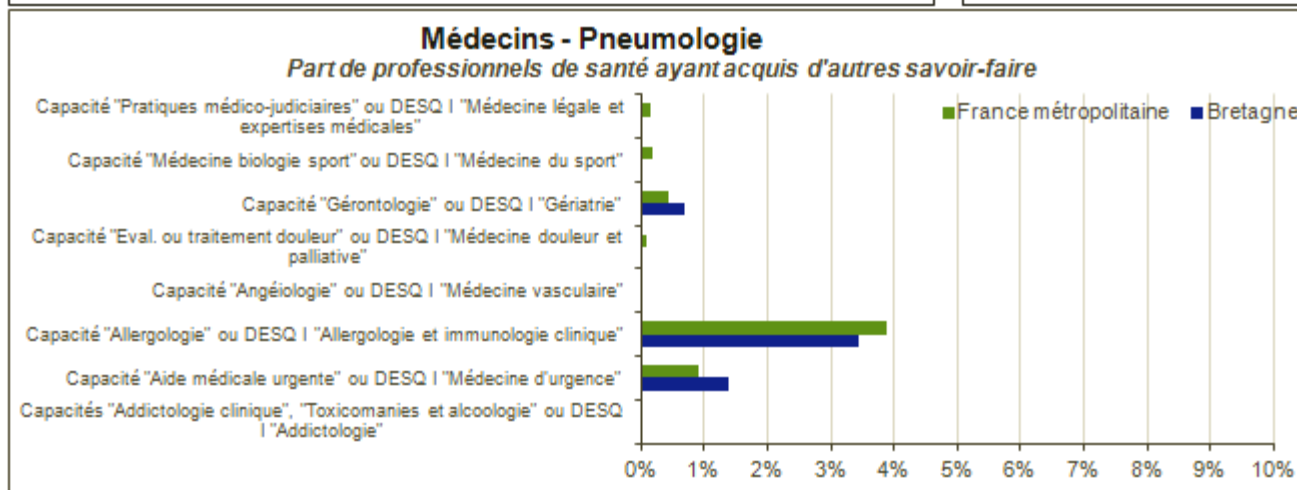
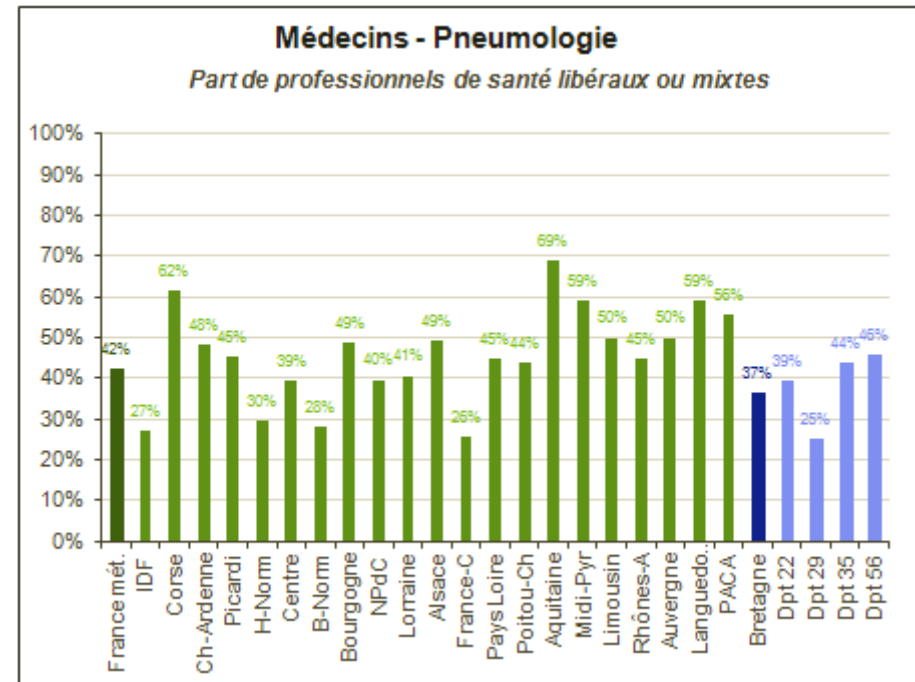
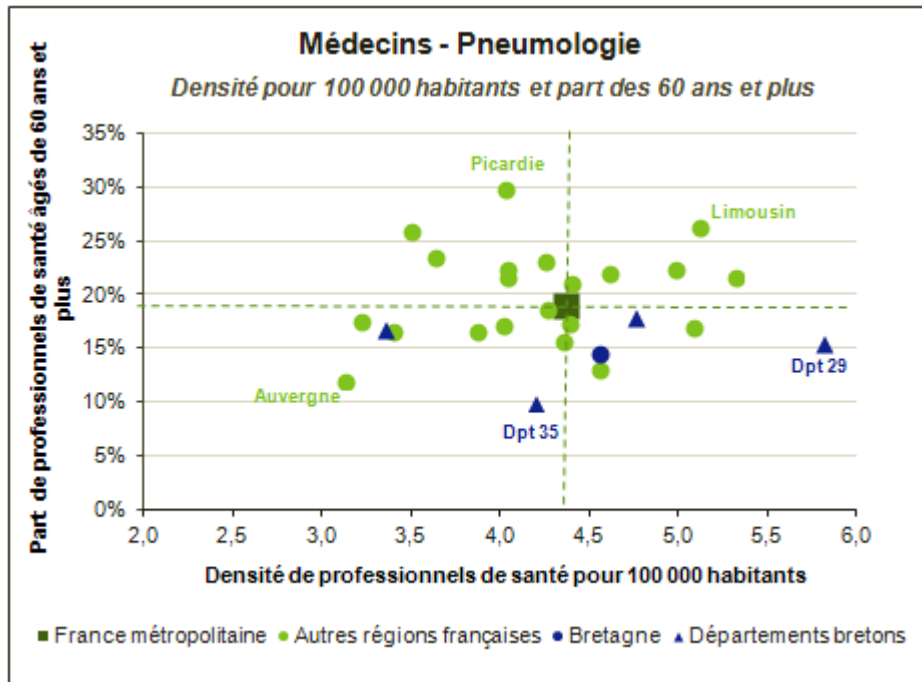
Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans les graphiques (exercice d'une activité dans une région, type d'activité, spécialité, autres savoir-faire) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

### 13. Psychiatrie au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Médecins spécialisés en psychiatrie, en psychiatrie option enfants et adolescents et en neuropsychiatrie.

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte				
						Effectif	Densité	Conventionnés				
								Effectif	Effectif	Effectif		
Ts n°1	146	119	21,8	24%	20%	72	13,2	47	8,6	45	42	3
Ts n°2	82	64	21,4	20%	27%	36	12,1	28	9,4	28	27	1
Ts n°3	58	51	17,6	10%	29%	30	10,4	21	7,2	20	18	2
Ts n°4	71	67	17,9	12%	16%	43	11,5	24	6,4	24	22	2
Ts n°5	237	191	22,2	19%	20%	104	12,1	87	10,1	84	72	12
Ts n°6	44	41	16,1	2%	27%	23	9,0	18	7,1	17	15	2
Ts n°7	76	60	14,6	20%	35%	35	8,5	25	6,1	24	18	6
Ts n°8	26	22	15,7	9%	41%	18	12,8	4	2,9	3	2	1
Dpt 22	105	87	14,8	16%	34%	57	9,7	30	5,1	28	21	7
Dpt 29	236	188	21,0	22%	23%	112	12,5	76	8,5	74	70	4
Dpt 35	269	216	22,1	18%	21%	117	12,0	99	10,1	97	84	13
Dpt 56	130	121	16,9	11%	23%	75	10,5	46	6,4	45	40	5
<b>Bretagne</b>	<b>740</b>	<b>604</b>	<b>19,0</b>	<b>17%</b>	<b>24%</b>	<b>356</b>	<b>11,2</b>	<b>248</b>	<b>7,8</b>	<b>244</b>	<b>215</b>	<b>29</b>
France mét.	16 929	14 069	22,5	16%	30%	7 649	12,2	6 420	10,3	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

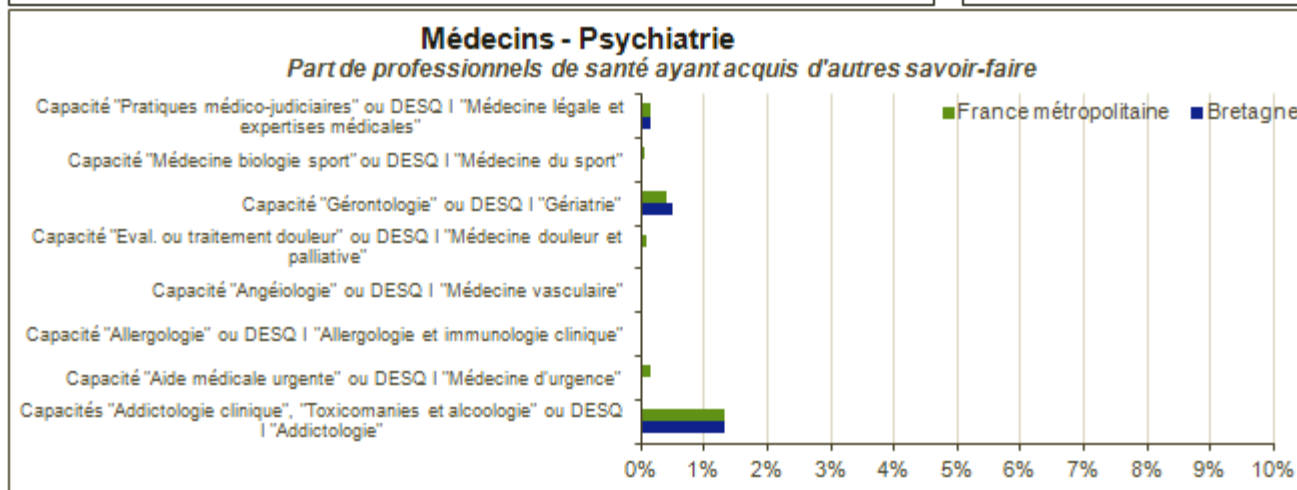
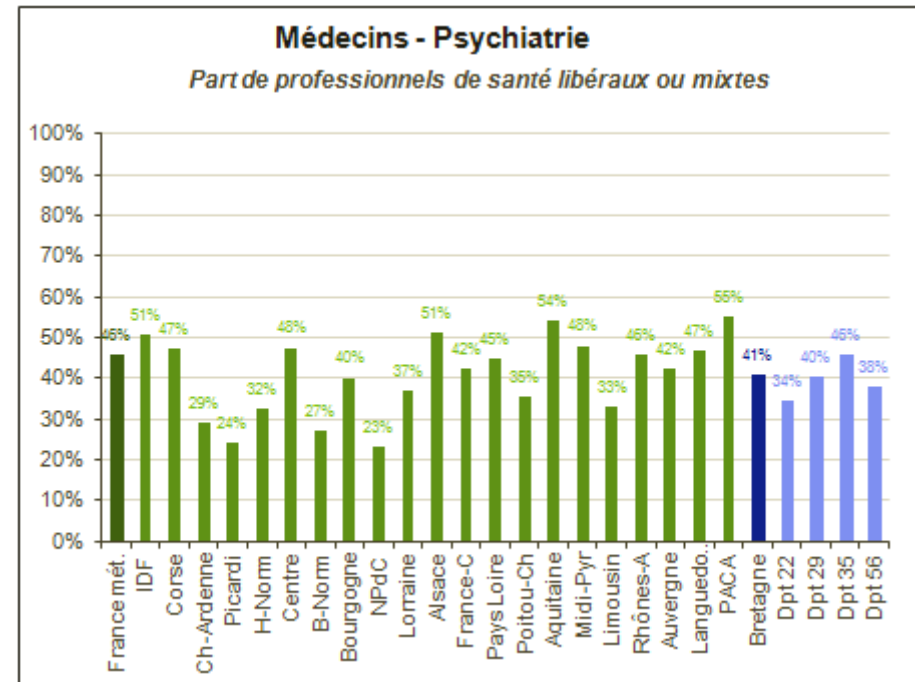
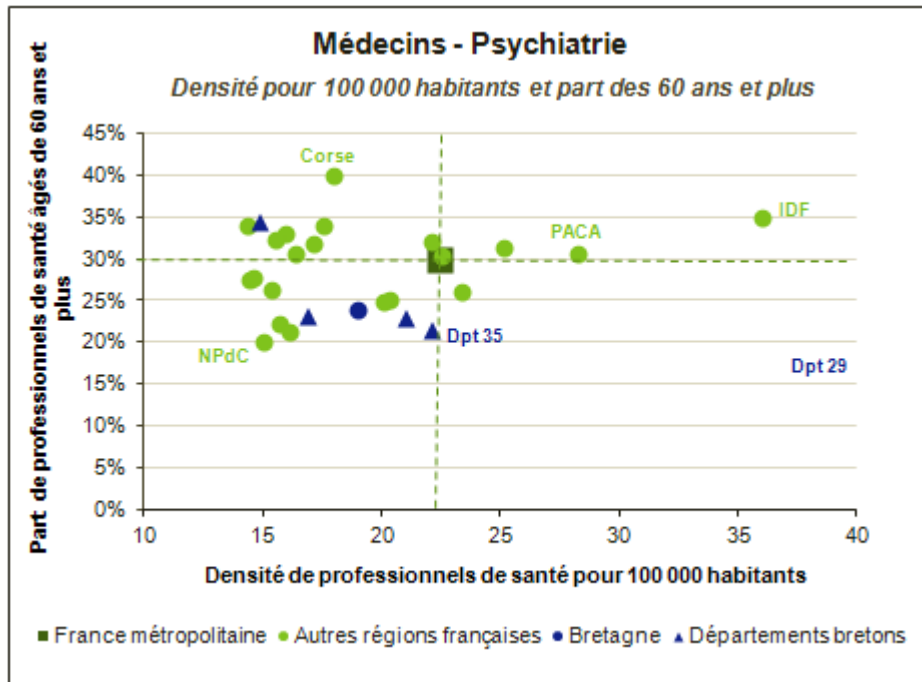
Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans les graphiques (exercice d'une activité dans une région, type d'activité, spécialité, autres savoir-faire) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

#### 14. Radiodiagnostic et imagerie médicale au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Effectif	Densité			Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	206	65	11,9	12%	25%	17	3,1	48	8,8	48	47	1
Ts n°2	101	30	10,1	3%	27%	7	2,3	23	7,7	23	23	0
Ts n°3	81	32	11,0	34%	13%	9	3,1	23	7,9	22	22	0
Ts n°4	87	34	9,1	12%	15%	5	1,3	29	7,8	29	29	0
Ts n°5	249	90	10,4	26%	18%	29	3,4	61	7,1	61	61	0
Ts n°6	42	29	11,4	21%	3%	7	2,7	22	8,6	22	22	0
Ts n°7	48	36	8,8	3%	33%	16	3,9	20	4,9	20	20	0
Ts n°8	16	8	5,7	0%	50%	1	0,7	7	5,0	7	7	0
Dpt 22	65	47	8,0	4%	28%	16	2,7	31	5,3	31	31	0
Dpt 29	311	99	11,1	10%	26%	25	2,8	74	8,3	74	73	1
Dpt 35	277	118	12,1	25%	14%	36	3,7	82	8,4	82	82	0
Dpt 56	177	69	9,6	20%	16%	14	2,0	55	7,7	54	54	0
<b>Bretagne</b>	<b>830</b>	<b>322</b>	<b>10,1</b>	<b>16%</b>	<b>20%</b>	<b>91</b>	<b>2,9</b>	<b>231</b>	<b>7,3</b>	<b>231</b>	<b>230</b>	<b>1</b>
France mét.	19 102	7 454	11,9	17%	21%	2 180	3,5	5 274	8,4	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

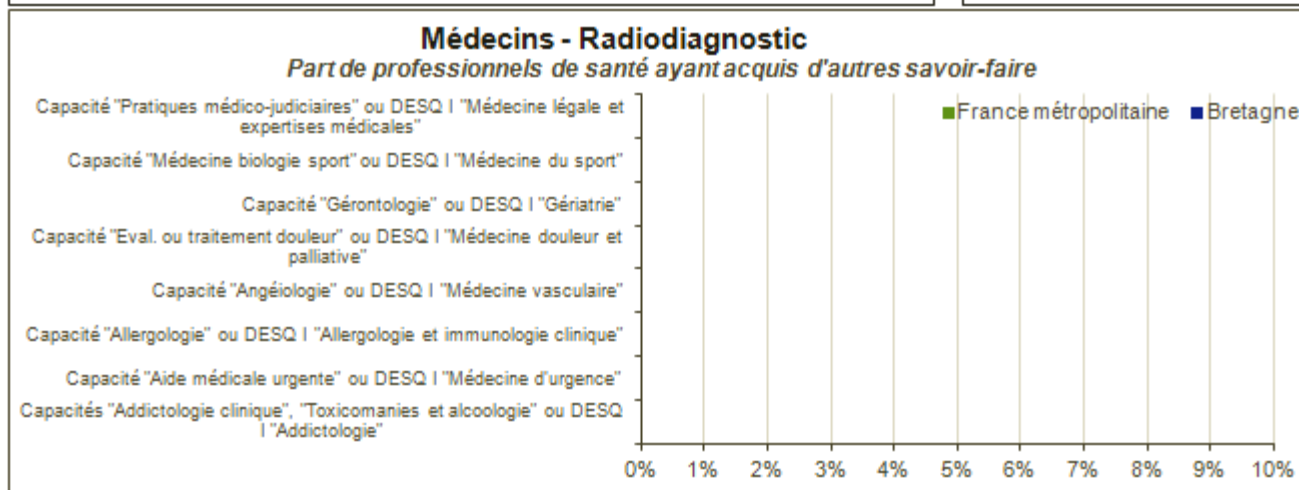
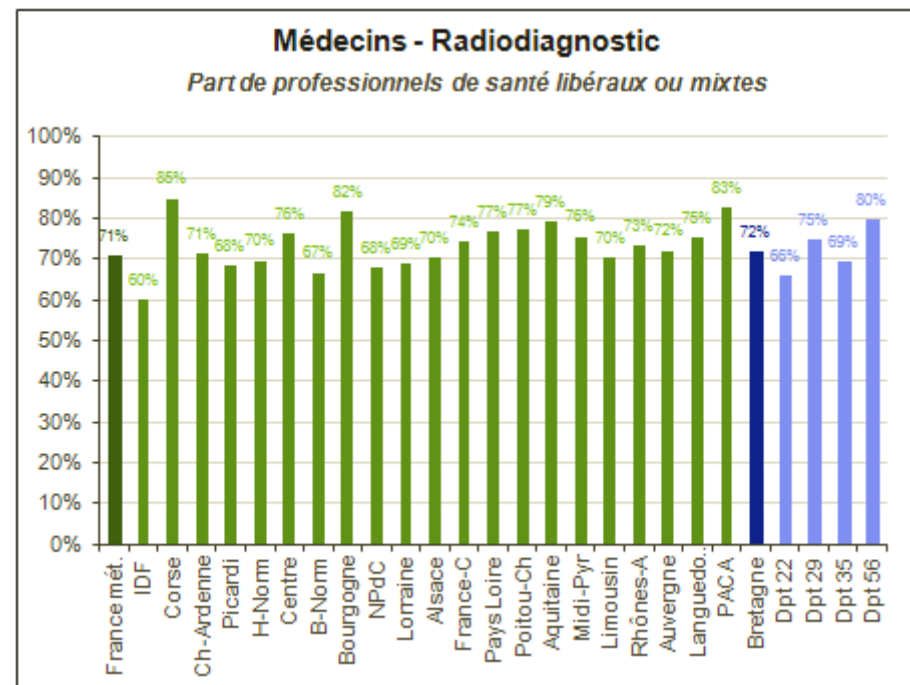
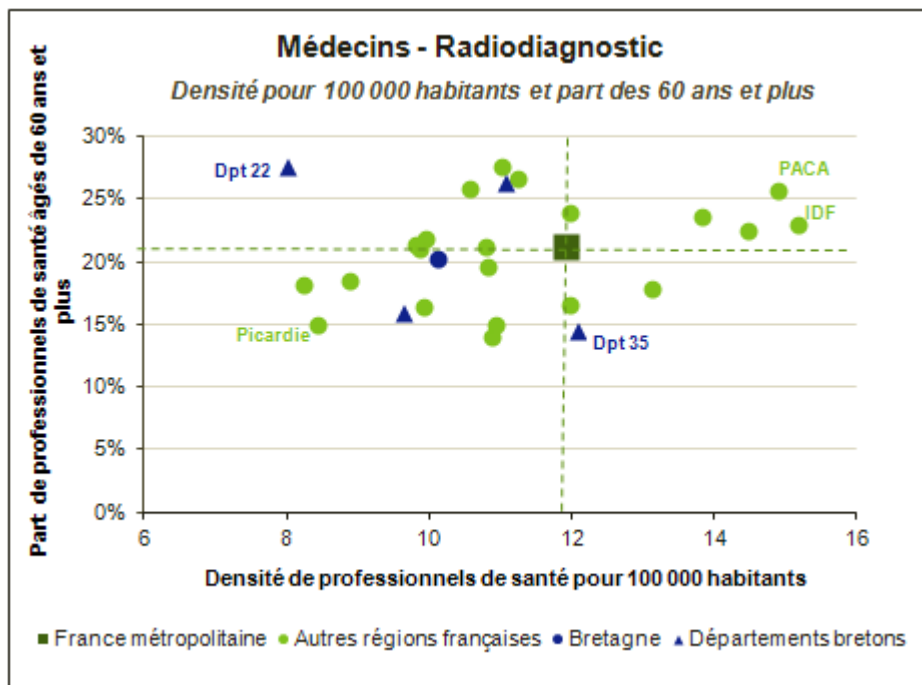
Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans les graphiques (exercice d'une activité dans une région, type d'activité, spécialité, autres savoir-faire) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

### 15. Rhumatologie au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Conventionnés						
						Effectif	Densité			Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	34	29	5,3	14%	10%	11	2,0	18	3,3	18	17	1
Ts n°2	14	12	4,0	17%	25%	4	1,3	8	2,7	7	6	1
Ts n°3	11	10	3,5	0%	30%	2	0,7	8	2,8	8	8	0
Ts n°4	18	16	4,3	13%	25%	4	1,1	12	3,2	12	10	2
Ts n°5	48	35	4,1	9%	31%	10	1,2	25	2,9	25	20	5
Ts n°6	14	13	5,1	8%	38%	4	1,6	9	3,5	9	8	1
Ts n°7	18	13	3,2	8%	23%	4	1,0	9	2,2	9	6	3
Ts n°8	1	1	0,7	s.	s.	0	0,0	1	0,7	1	1	0
Dpt 22	23	18	3,1	6%	33%	6	1,0	12	2,0	12	9	3
Dpt 29	49	42	4,7	14%	17%	15	1,7	27	3,0	26	24	2
Dpt 35	57	42	4,3	10%	29%	12	1,2	30	3,1	30	25	5
Dpt 56	29	26	3,6	8%	27%	6	0,8	20	2,8	20	18	2
<b>Bretagne</b>	<b>158</b>	<b>128</b>	<b>4,0</b>	<b>10%</b>	<b>25%</b>	<b>39</b>	<b>1,2</b>	<b>89</b>	<b>2,8</b>	<b>88</b>	<b>76</b>	<b>12</b>
France mét.	3 323	2 522	4,0	13%	25%	729	1,2	1 793	2,9	n.d.	n.d.	n.d.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

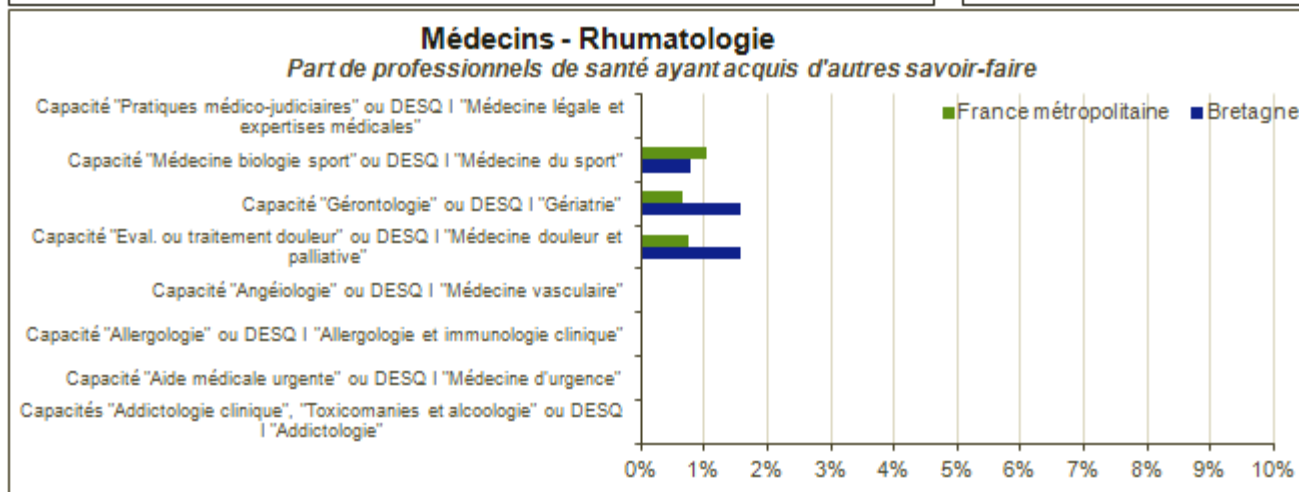
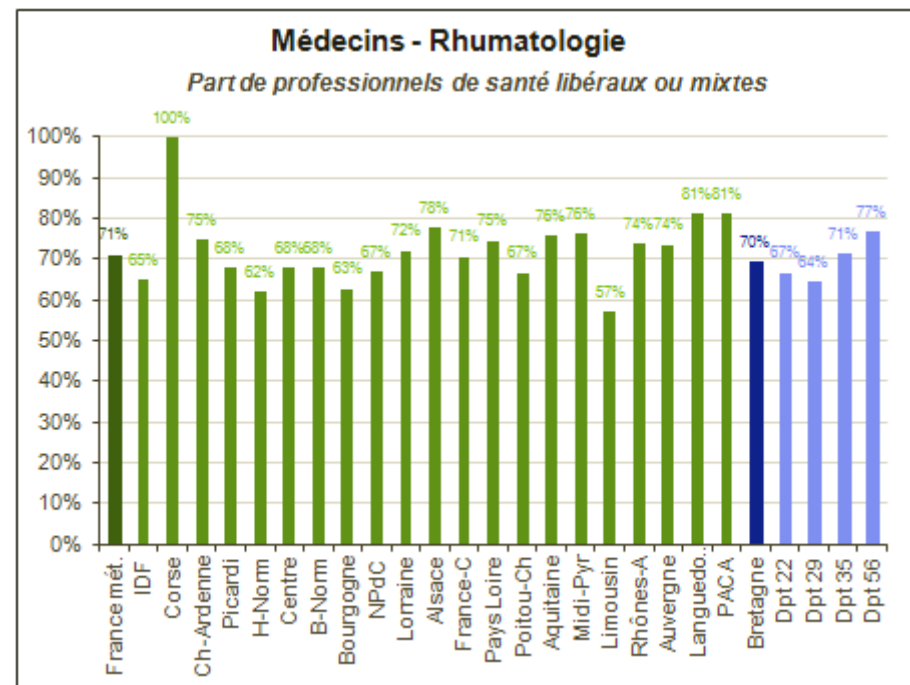
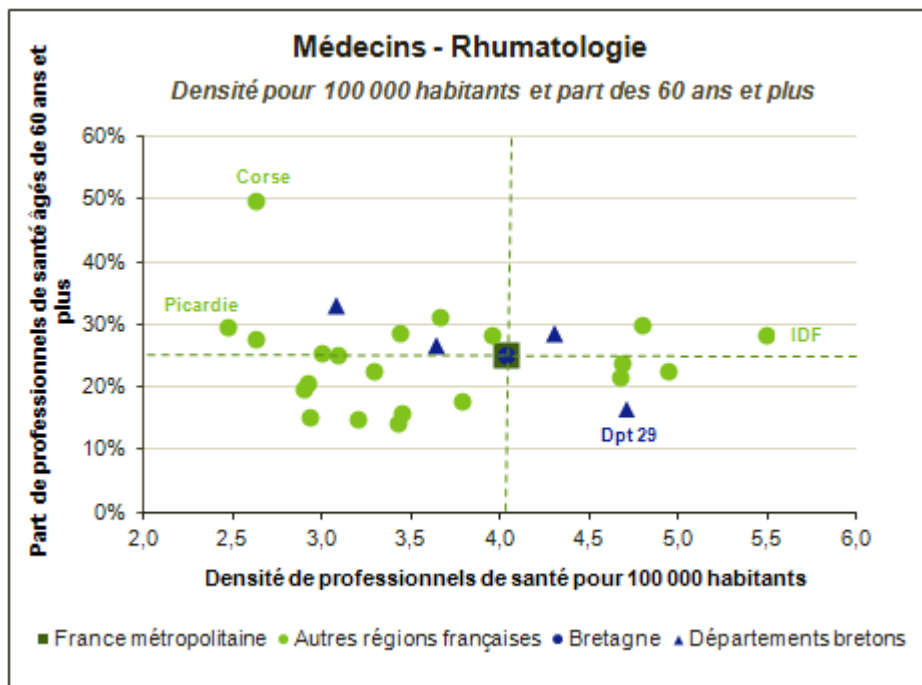
Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.





Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans les graphiques (exercice d'une activité dans une région, type d'activité, spécialité, autres savoir-faire) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## 16. Anatomie et cytologie pathologiques au 1er janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Effectif	Densité			Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	17	16	2,9	25%	13%	10	1,8	6	1,1	5	5	0
Ts n°2	6	3	1,0	s.	s.	0	0,0	3	1,0	3	3	0
Ts n°3	4	4	1,4	s.	s.	0	0,0	4	1,4	4	4	0
Ts n°4	8	8	2,1	13%	0%	3	0,8	5	1,3	5	4	1
Ts n°5	22	21	2,4	10%	10%	7	0,8	14	1,6	14	14	0
Ts n°6	14	14	5,5	0%	14%	0	0,0	14	5,5	14	14	0
Ts n°7	6	5	1,2	s.	s.	1	0,2	4	1,0	4	4	0
Ts n°8	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Dpt 22	6	5	0,9	s.	s.	1	0,2	4	0,7	4	4	0
Dpt 29	23	18	2,0	22%	11%	10	1,1	8	0,9	8	8	0
Dpt 35	36	23	2,4	9%	9%	7	0,7	16	1,6	16	16	0
Dpt 56	12	12	1,7	8%	0%	3	0,4	9	1,3	9	8	1
<b>Bretagne</b>	<b>77</b>	<b>58</b>	<b>1,8</b>	<b>14%</b>	<b>9%</b>	<b>21</b>	<b>0,7</b>	<b>37</b>	<b>1,2</b>	<b>37</b>	<b>36</b>	<b>1</b>
France mét.	1 816	1 466	2,3	14%	18%	786	1,3	680	1,1	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

## 17. Réanimation médicale au 1er janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte				
						Effectif	Densité	Effectif	Densité	Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°2	2	2	0,7	s.	s.	2	0,7	0	0,0	0	0	0
Ts n°3	1	1	0,3	s.	s.	1	0,3	0	0,0	0	0	0
Ts n°4	1	1	0,3	s.	s.	1	0,3	0	0,0	0	0	0
Ts n°5	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°6	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°7	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°8	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Dpt 22	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Dpt 29	2	2	0,2	s.	s.	2	0,2	0	0,0	0	0	0
Dpt 35	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Dpt 56	2	2	0,3	s.	s.	2	0,3	0	0,0	0	0	0
<b>Bretagne</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0,1</b>	<b>s.</b>	<b>s.</b>	<b>4</b>	<b>0,1</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
France mét.	240	227	0,4	37%	4%	206	0,3	21	0,0	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

## 18. Génétique médicale au 1er janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte				
						Effectif	Densité	Effectif	Densité	Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	2	1	0,2	s.	s.	0	0,0	1	0,2	1	1	0
Ts n°2	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°3	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°4	1	1	0,3	s.	s.	1	0,3	0	0,0	0	0	0
Ts n°5	4	3	0,3	s.	s.	3	0,3	0	0,0	0	0	0
Ts n°6	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°7	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°8	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Dpt 22	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Dpt 29	2	1	0,1	s.	s.	0	0,0	1	0,1	1	1	0
Dpt 35	4	3	0,3	s.	s.	3	0,3	0	0,0	0	0	0
Dpt 56	1	1	0,1	s.	s.	1	0,1	0	0,0	0	0	0
<b>Bretagne</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>0,2</b>	<b>s.</b>	<b>s.</b>	<b>4</b>	<b>0,1</b>	<b>1</b>	<b>0,0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
France mét.	226	216	0,3	21%	17%	210	0,3	6	0,0	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

## 19. Gériatrie au 1er janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Conventionnés						
						Effectif	Densité			Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	7	6	1,1	0%	17%	6	1,1	0	0,0	0	0	0
Ts n°2	7	7	2,3	14%	14%	7	2,3	0	0,0	0	0	0
Ts n°3	9	9	3,1	11%	0%	9	3,1	0	0,0	0	0	0
Ts n°4	7	6	1,6	17%	17%	6	1,6	0	0,0	0	0	0
Ts n°5	16	14	1,6	29%	0%	14	1,6	0	0,0	0	0	0
Ts n°6	8	6	2,4	50%	17%	5	2,0	1	0,4	1	1	0
Ts n°7	9	9	2,2	22%	11%	9	2,2	0	0,0	0	0	0
Ts n°8	3	3	2,1	s.	s.	3	2,1	0	0,0	0	0	0
Dpt 22	14	14	2,4	29%	14%	14	2,4	0	0,0	0	0	0
Dpt 29	18	17	1,9	6%	12%	17	1,9	0	0,0	0	0	0
Dpt 35	20	16	1,6	31%	6%	15	1,5	1	0,1	1	1	0
Dpt 56	14	13	1,8	23%	15%	13	1,8	0	0,0	0	0	0
<b>Bretagne</b>	<b>66</b>	<b>60</b>	<b>1,9</b>	<b>22%</b>	<b>12%</b>	<b>59</b>	<b>1,9</b>	<b>1</b>	<b>0,0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
France mét.	1 417	1 222	2,0	14%	10%	1 156	1,9	66	0,1	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

## 20. Hématologie au 1er janvier 2012

Médecins spécialisés en hématologie, en hématologie option maladie du sang, en hématologie option onco-hématologie et en oncologie option onco-hématologie

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte				
						Effectif	Densité	Effectif	Densité	Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	10	10	1,8	30%	10%	10	1,8	0	0,0	0	0	0
Ts n°2	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°3	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°4	1	1	0,3	s.	s.	1	0,3	0	0,0	0	0	0
Ts n°5	10	8	0,9	50%	0%	6	0,7	2	0,2	2	1	1
Ts n°6	3	3	1,2	s.	s.	3	1,2	0	0,0	0	0	0
Ts n°7	6	6	1,5	17%	0%	6	1,5	0	0,0	0	0	0
Ts n°8	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Dpt 22	6	6	1,0	17%	0%	6	1,0	0	0,0	0	0	0
Dpt 29	10	10	1,1	30%	10%	10	1,1	0	0,0	0	0	0
Dpt 35	13	11	1,1	55%	0%	9	0,9	2	0,2	2	1	1
Dpt 56	1	1	0,1	s.	s.	1	0,1	0	0,0	0	0	0
<b>Bretagne</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>0,9</b>	<b>36%</b>	<b>4%</b>	<b>26</b>	<b>0,8</b>	<b>2</b>	<b>0,1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
France mét.	456	416	0,7	37%	2%	387	0,6	29	0,0	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

## 21. Médecine nucléaire au 1er janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte				
						Effectif	Densité	Effectif	Densité	Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	8	7	1,3	57%	0%	6	1,1	1	0,2	1	1	0
Ts n°2	2	2	0,7	s.	s.	0	0,0	2	0,7	2	2	0
Ts n°3	4	4	1,4	s.	s.	0	0,0	4	1,4	4	4	0
Ts n°4	4	4	1,1	s.	s.	0	0,0	4	1,1	4	4	0
Ts n°5	11	11	1,3	27%	27%	9	1,0	2	0,2	2	2	0
Ts n°6	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°7	6	3	0,7	s.	s.	0	0,0	3	0,7	3	3	0
Ts n°8	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Dpt 22	6	3	0,5	s.	s.	0	0,0	3	0,5	3	3	0
Dpt 29	10	9	1,0	44%	11%	6	0,7	3	0,3	3	3	0
Dpt 35	11	11	1,1	27%	27%	9	0,9	2	0,2	2	2	0
Dpt 56	8	4	0,6	s.	s.	0	0,0	4	0,6	4	4	0
<b>Bretagne</b>	<b>35</b>	<b>27</b>	<b>0,9</b>	<b>37%</b>	<b>19%</b>	<b>15</b>	<b>0,5</b>	<b>12</b>	<b>0,4</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>0</b>
France mét.	868	596	1,0	31%	17%	311	0,5	285	0,5	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

## 22. Néphrologie au 1er janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Conventionnés						
						Effectif	Densité			Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	18	15	2,8	40%	7%	13	2,4	2	0,4	2	2	0
Ts n°2	8	7	2,3	14%	29%	6	2,0	1	0,3	1	1	0
Ts n°3	5	5	1,7	s.	s.	5	1,7	0	0,0	0	0	0
Ts n°4	8	7	1,9	29%	0%	7	1,9	0	0,0	0	0	0
Ts n°5	14	14	1,6	29%	14%	14	1,6	0	0,0	0	0	0
Ts n°6	6	6	2,4	17%	17%	6	2,4	0	0,0	0	0	0
Ts n°7	11	9	2,2	11%	11%	9	2,2	0	0,0	0	0	0
Ts n°8	3	3	2,1	s.	s.	3	2,1	0	0,0	0	0	0
Dpt 22	11	9	1,5	11%	11%	9	1,5	0	0,0	0	0	0
Dpt 29	26	22	2,5	32%	14%	19	2,1	3	0,3	3	3	0
Dpt 35	20	20	2,0	25%	15%	20	2,0	0	0,0	0	0	0
Dpt 56	16	15	2,1	20%	7%	15	2,1	0	0,0	0	0	0
<b>Bretagne</b>	<b>73</b>	<b>66</b>	<b>2,1</b>	<b>24%</b>	<b>12%</b>	<b>63</b>	<b>2,0</b>	<b>3</b>	<b>0,1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
France mét.	1 774	1 372	2,2	25%	17%	990	1,6	382	0,6	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



### 23. Neurologie au 1er janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Conventionnés						
						Effectif	Densité			Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	18	16	2,9	31%	13%	12	2,2	4	0,7	4	4	0
Ts n°2	16	10	3,4	20%	0%	4	1,3	6	2,0	6	6	0
Ts n°3	9	7	2,4	29%	0%	5	1,7	2	0,7	2	2	0
Ts n°4	7	5	1,3	s.	s.	4	1,1	1	0,3	1	1	0
Ts n°5	35	29	3,4	17%	3%	21	2,4	8	0,9	7	6	1
Ts n°6	8	6	2,4	33%	0%	3	1,2	3	1,2	3	3	0
Ts n°7	16	11	2,7	27%	0%	9	2,2	2	0,5	2	1	1
Ts n°8	2	1	0,7	s.	s.	0	0,0	1	0,7	1	1	0
Dpt 22	18	12	2,0	25%	0%	9	1,5	3	0,5	3	2	1
Dpt 29	34	26	2,9	27%	8%	16	1,8	10	1,1	10	10	0
Dpt 35	41	33	3,4	21%	3%	24	2,5	9	0,9	9	8	1
Dpt 56	18	13	1,8	23%	0%	9	1,3	4	0,6	4	4	0
<b>Bretagne</b>	<b>111</b>	<b>84</b>	<b>2,6</b>	<b>24%</b>	<b>4%</b>	<b>58</b>	<b>1,8</b>	<b>26</b>	<b>0,8</b>	<b>26</b>	<b>24</b>	<b>2</b>
France mét.	2 638	2 102	3,4	26%	13%	1 295	2,1	807	1,3	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

## 24. Oncologie médicale au 1er janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Effectif	Densité			Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	4	4	0,7	s.	s.	3	0,6	1	0,2	1	1	0
Ts n°2	1	1	0,3	s.	s.	1	0,3	0	0,0	0	0	0
Ts n°3	3	3	1,0	s.	s.	3	1,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°4	6	4	1,1	s.	s.	1	0,3	3	0,8	3	3	0
Ts n°5	14	11	1,3	36%	18%	9	1,0	2	0,2	2	1	1
Ts n°6	2	2	0,8	s.	s.	1	0,4	1	0,4	1	1	0
Ts n°7	9	4	1,0	s.	s.	1	0,2	3	0,7	3	3	0
Ts n°8	2	1	0,7	s.	s.	0	0,0	1	0,7	1	1	0
Dpt 22	9	4	0,7	s.	s.	1	0,2	3	0,5	3	3	0
Dpt 29	5	5	0,6	s.	s.	4	0,4	1	0,1	1	1	0
Dpt 35	16	12	1,2	42%	17%	10	1,0	2	0,2	2	1	1
Dpt 56	11	7	1,0	14%	14%	4	0,6	3	0,4	3	3	0
<b>Bretagne</b>	<b>41</b>	<b>28</b>	<b>0,9</b>	<b>25%</b>	<b>14%</b>	<b>19</b>	<b>0,6</b>	<b>9</b>	<b>0,3</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>1</b>
France mét.	935	731	1,2	24%	13%	540	0,9	191	0,3	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

## 25. Radiothérapie et onco-radiothérapie au 1er janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Conventionnés						
						Effectif	Densité			Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	8	7	1,3	29%	29%	3	0,6	4	0,7	4	4	0
Ts n°2	2	1	0,3	s.	s.	0	0,0	1	0,3	1	1	0
Ts n°3	7	4	1,4	s.	s.	1	0,3	3	1,0	3	3	0
Ts n°4	6	4	1,1	s.	s.	0	0,0	4	1,1	4	4	0
Ts n°5	15	14	1,6	29%	7%	10	1,2	4	0,5	4	4	0
Ts n°6	4	4	1,6	s.	s.	0	0,0	4	1,6	4	4	0
Ts n°7	17	5	1,2	s.	s.	0	0,0	5	1,2	5	5	0
Ts n°8	2	2	1,4	s.	s.	0	0,0	2	1,4	2	2	0
Dpt 22	17	5	0,9	s.	s.	0	0,0	5	0,9	5	5	0
Dpt 29	10	8	0,9	25%	25%	3	0,3	5	0,6	5	5	0
Dpt 35	19	14	1,4	29%	7%	10	1,0	4	0,4	4	4	0
Dpt 56	15	8	1,1	25%	25%	1	0,1	7	1,0	7	7	0
<b>Bretagne</b>	<b>61</b>	<b>35</b>	<b>1,1</b>	<b>26%</b>	<b>14%</b>	<b>14</b>	<b>0,4</b>	<b>21</b>	<b>0,7</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>0</b>
France mét.	1 288	748	1,2	25%	19%	389	0,6	359	0,6	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

## 26. Recherche médicale au 1er janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte				
						Effectif	Densité	Effectif	Densité	Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°2	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°3	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°4	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°5	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°6	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°7	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°8	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Dpt 22	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Dpt 29	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Dpt 35	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Dpt 56	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
<b>Bretagne</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	-	-	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
France mét.	13	12	0,0	0%	0%	12	0,0	0	0,0	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

## 27. Santé publique et médecine sociale au 1er janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Effectif	Densité			Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	8	8	1,5	38%	0%	8	1,5	0	0,0	0	0	0
Ts n°2	11	10	3,4	10%	30%	10	3,4	0	0,0	0	0	0
Ts n°3	5	5	1,7	s.	s.	5	1,7	0	0,0	0	0	0
Ts n°4	1	1	0,3	s.	s.	1	0,3	0	0,0	0	0	0
Ts n°5	36	36	4,2	6%	22%	36	4,2	0	0,0	0	0	0
Ts n°6	1	1	0,4	s.	s.	1	0,4	0	0,0	0	0	0
Ts n°7	5	5	1,2	s.	s.	5	1,2	0	0,0	0	0	0
Ts n°8	1	1	0,7	s.	s.	1	0,7	0	0,0	0	0	0
Dpt 22	5	5	0,9	s.	s.	5	0,9	0	0,0	0	0	0
Dpt 29	20	19	2,1	21%	16%	19	2,1	0	0,0	0	0	0
Dpt 35	37	37	3,8	5%	22%	37	3,8	0	0,0	0	0	0
Dpt 56	6	6	0,8	33%	0%	6	0,8	0	0,0	0	0	0
<b>Bretagne</b>	<b>68</b>	<b>66</b>	<b>2,1</b>	<b>11%</b>	<b>17%</b>	<b>66</b>	<b>2,1</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
France mét.	1 650	1 571	2,5	20%	19%	1 561	2,5	10	0,0	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

## C. Les disciplines chirurgicales au 1er janvier 2012

### 1. Chirurgie générale au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte				
						Effectif	Densité	Effectif	Densité	Conventionnés		
										Effectif	Secteur 1	Secteur 2
Ts n°1	41	33	6,1	36%	36%	23	4,2	10	1,8	10	6	4
Ts n°2	19	14	4,7	14%	14%	8	2,7	6	2,0	6	6	0
Ts n°3	10	9	3,1	22%	33%	8	2,8	1	0,3	1	1	0
Ts n°4	10	10	2,7	10%	40%	6	1,6	4	1,1	4	2	2
Ts n°5	54	43	5,0	44%	21%	31	3,6	12	1,4	11	5	6
Ts n°6	11	6	2,4	33%	33%	1	0,4	5	2,0	5	1	4
Ts n°7	14	11	2,7	9%	27%	7	1,7	4	1,0	4	1	3
Ts n°8	5	3	2,1	s.	s.	1	0,7	2	1,4	2	2	0
Dpt 22	23	15	2,6	13%	33%	7	1,2	8	1,4	8	2	6
Dpt 29	60	46	5,1	28%	30%	30	3,4	16	1,8	16	12	4
Dpt 35	56	45	4,6	44%	20%	32	3,3	13	1,3	12	5	7
Dpt 56	25	22	3,1	14%	36%	15	2,1	7	1,0	7	5	2
<b>Bretagne</b>	<b>164</b>	<b>127</b>	<b>4,0</b>	<b>30%</b>	<b>28%</b>	<b>84</b>	<b>2,6</b>	<b>43</b>	<b>1,4</b>	<b>43</b>	<b>24</b>	<b>19</b>
France mét.	4 600	3 470	5,6	29%	30%	1 913	3,1	1 557	2,5	n.d.	n.d.	n.d.

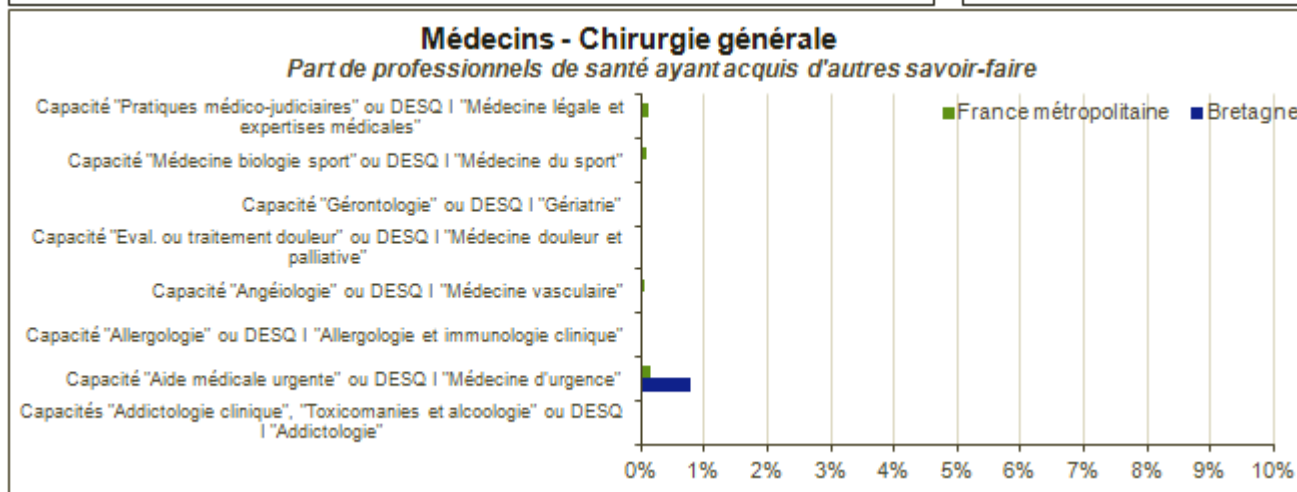
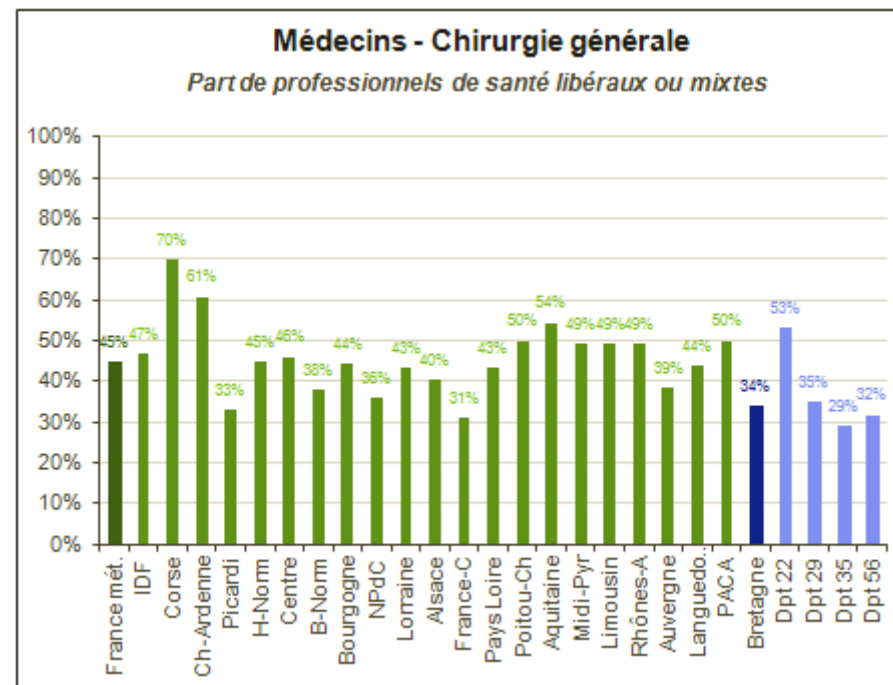
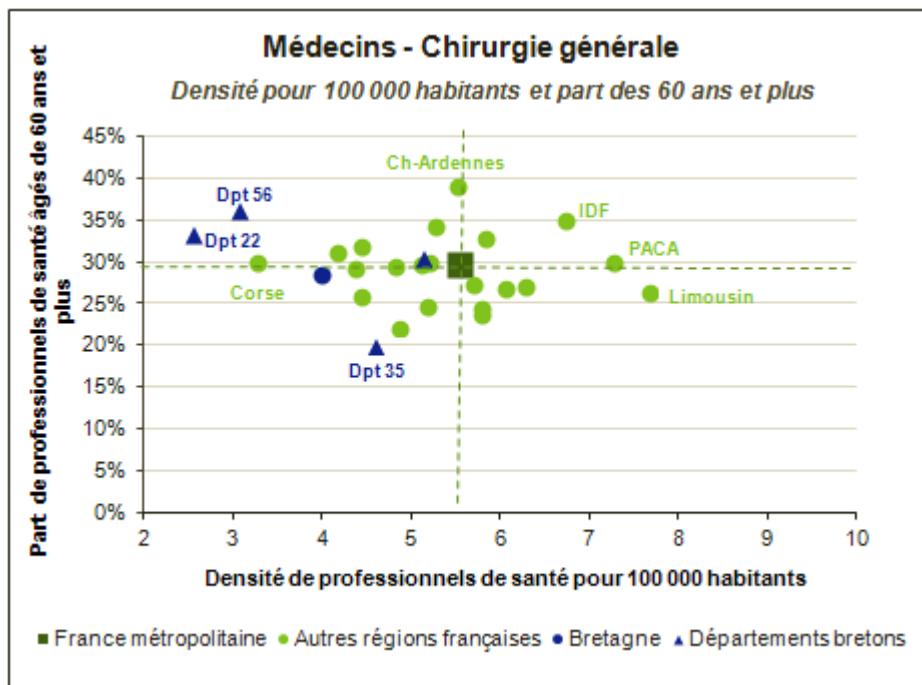
Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans les graphiques (exercice d'une activité dans une région, type d'activité, spécialité, autres savoir-faire) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## 2. Chirurgie orthopédique et traumatologique

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Effectif	Densité			Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	31	22	4,0	32%	18%	6	1,1	16	2,9	16	5	11
Ts n°2	18	11	3,7	18%	18%	2	0,7	9	3,0	9	5	4
Ts n°3	13	9	3,1	0%	22%	4	1,4	5	1,7	5	2	3
Ts n°4	23	14	3,7	7%	7%	3	0,8	11	2,9	11	3	8
Ts n°5	44	32	3,7	25%	6%	9	1,0	23	2,7	23	2	21
Ts n°6	16	10	3,9	40%	10%	3	1,2	7	2,7	7	1	6
Ts n°7	38	19	4,6	11%	0%	7	1,7	12	2,9	11	5	6
Ts n°8	7	4	2,9	s.	s.	2	1,4	2	1,4	2	2	0
Dpt 22	46	23	3,9	17%	4%	8	1,4	15	2,6	14	6	8
Dpt 29	49	33	3,7	27%	18%	8	0,9	25	2,8	25	10	15
Dpt 35	53	39	4,0	26%	5%	12	1,2	27	2,8	27	2	25
Dpt 56	42	27	3,8	4%	11%	9	1,3	18	2,5	18	7	11
<b>Bretagne</b>	<b>190</b>	<b>121</b>	<b>3,8</b>	<b>20%</b>	<b>10%</b>	<b>36</b>	<b>1,1</b>	<b>85</b>	<b>2,7</b>	<b>84</b>	<b>25</b>	<b>59</b>
France mét.	4 245	2 756	4,4	17%	14%	720	1,2	2 036	3,3	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

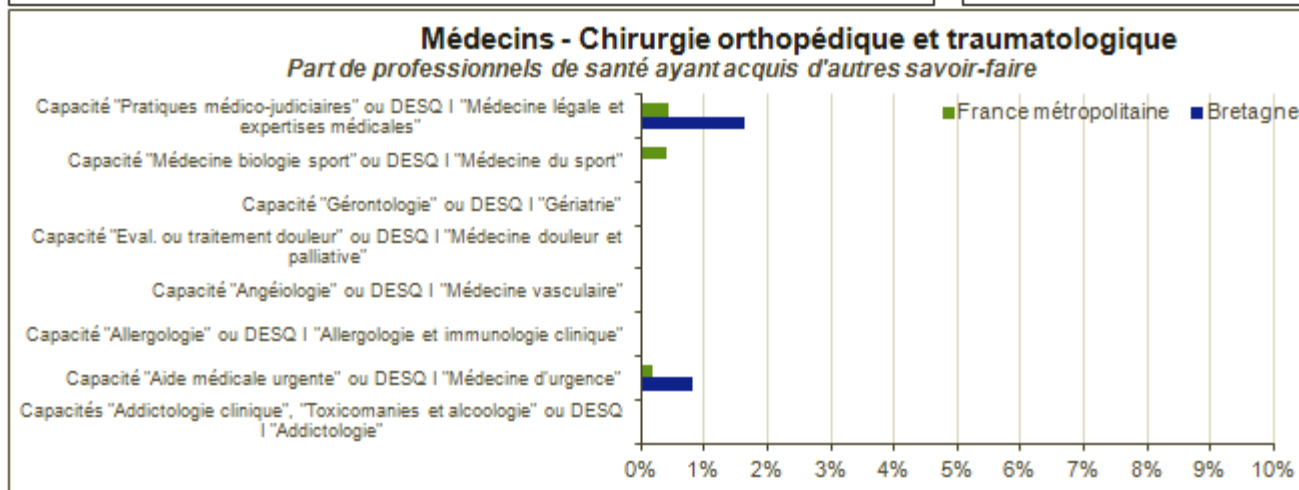
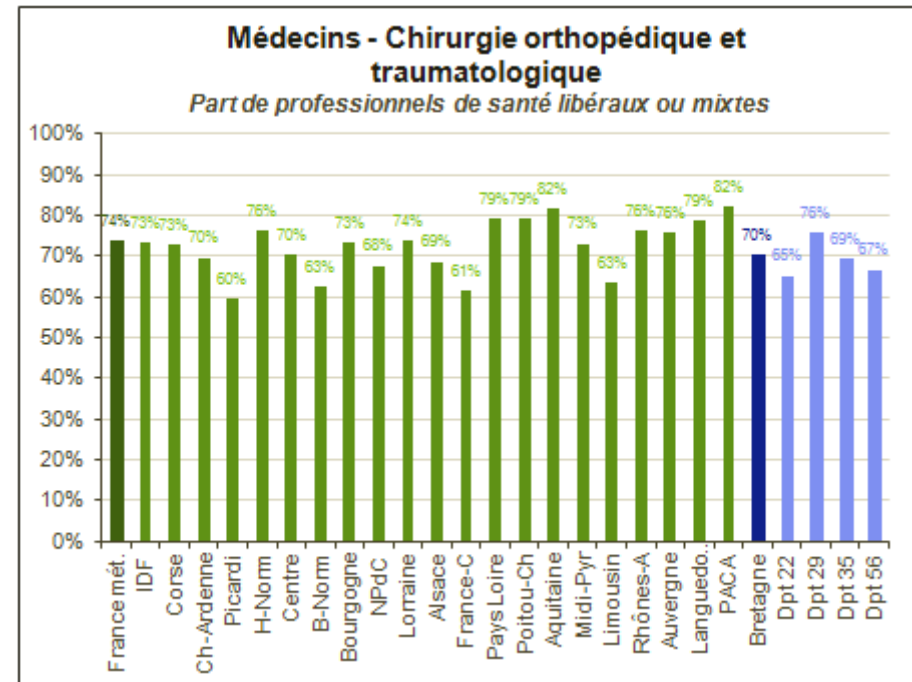
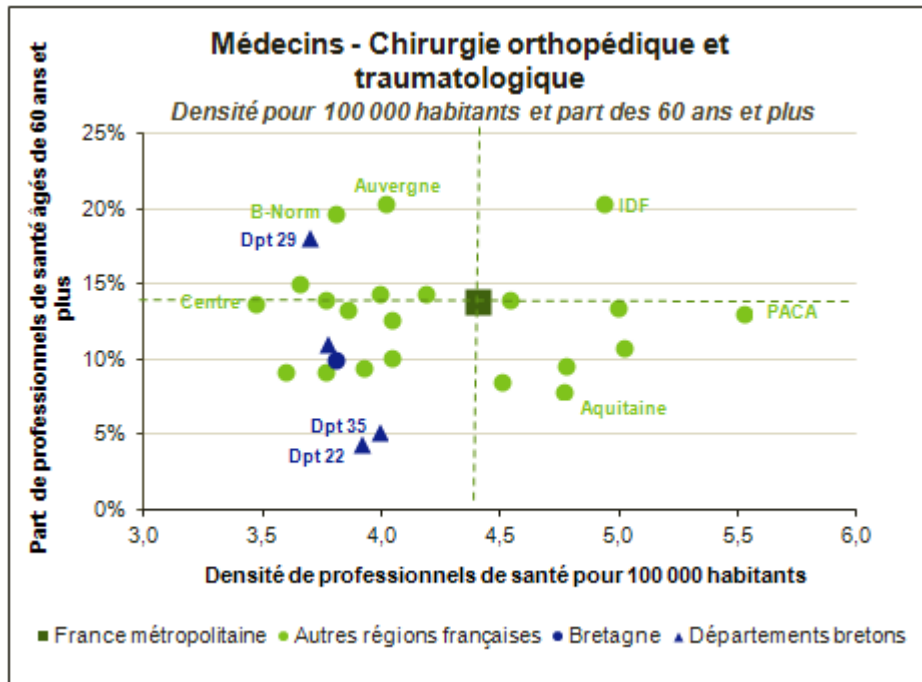
Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.





Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans les graphiques (exercice d'une activité dans une région, type d'activité, spécialité, autres savoir-faire) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

### 3. Gynécologie obstétrique

Médecins spécialisés en gynécologie obstétrique ou en gynécologie médicale et obstétrique.

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Effectif	Densité			Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	37	26	4,8	46%	15%	18	3,3	8	1,5	8	4	4
Ts n°2	20	14	4,7	57%	14%	7	2,3	7	2,3	7	3	4
Ts n°3	19	13	4,5	8%	23%	6	2,1	7	2,4	7	6	1
Ts n°4	30	22	5,9	27%	9%	8	2,1	14	3,7	14	5	9
Ts n°5	81	62	7,2	39%	15%	31	3,6	31	3,6	29	11	18
Ts n°6	18	13	5,1	23%	31%	8	3,1	5	2,0	4	3	1
Ts n°7	34	23	5,6	22%	17%	15	3,7	8	1,9	8	7	1
Ts n°8	6	4	2,9	s.	s.	2	1,4	2	1,4	1	1	0
Dpt 22	42	29	4,9	21%	17%	19	3,2	10	1,7	9	8	1
Dpt 29	60	42	4,7	48%	17%	25	2,8	17	1,9	17	9	8
Dpt 35	91	69	7,1	38%	17%	35	3,6	34	3,5	32	13	19
Dpt 56	52	38	5,3	24%	13%	16	2,2	22	3,1	20	10	10
<b>Bretagne</b>	<b>245</b>	<b>176</b>	<b>5,5</b>	<b>35%</b>	<b>16%</b>	<b>95</b>	<b>3,0</b>	<b>81</b>	<b>2,6</b>	<b>78</b>	<b>40</b>	<b>38</b>
France mét.	5 328	3 841	6,1	30%	16%	1 621	2,6	2 220	3,6	n.d.	n.d.	n.d.

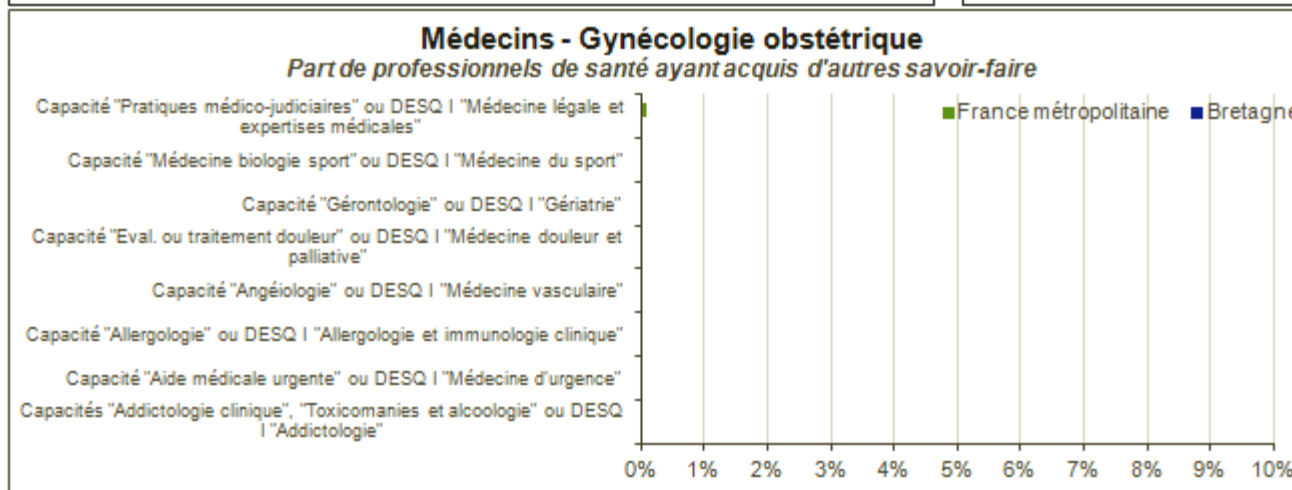
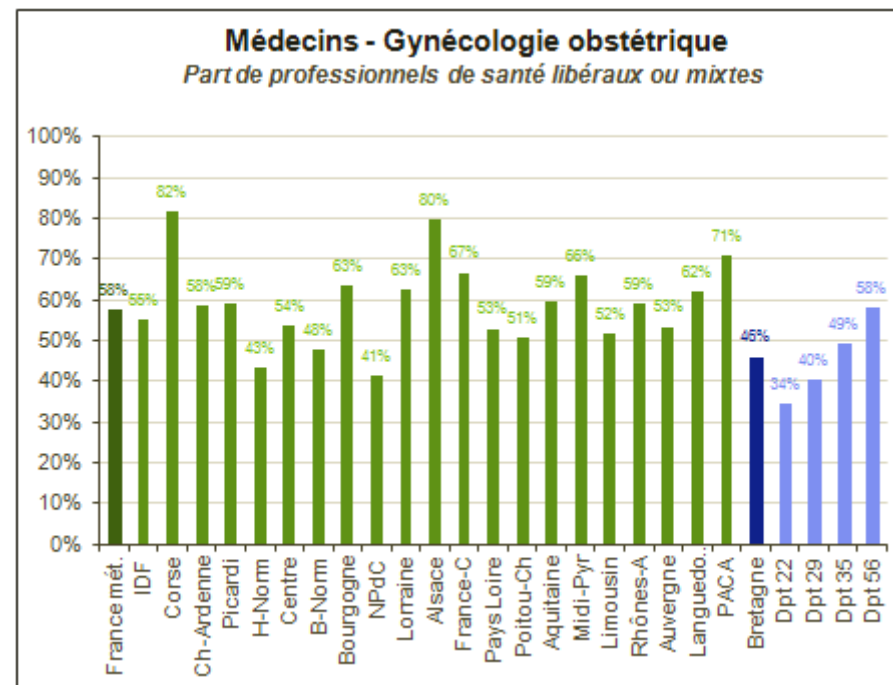
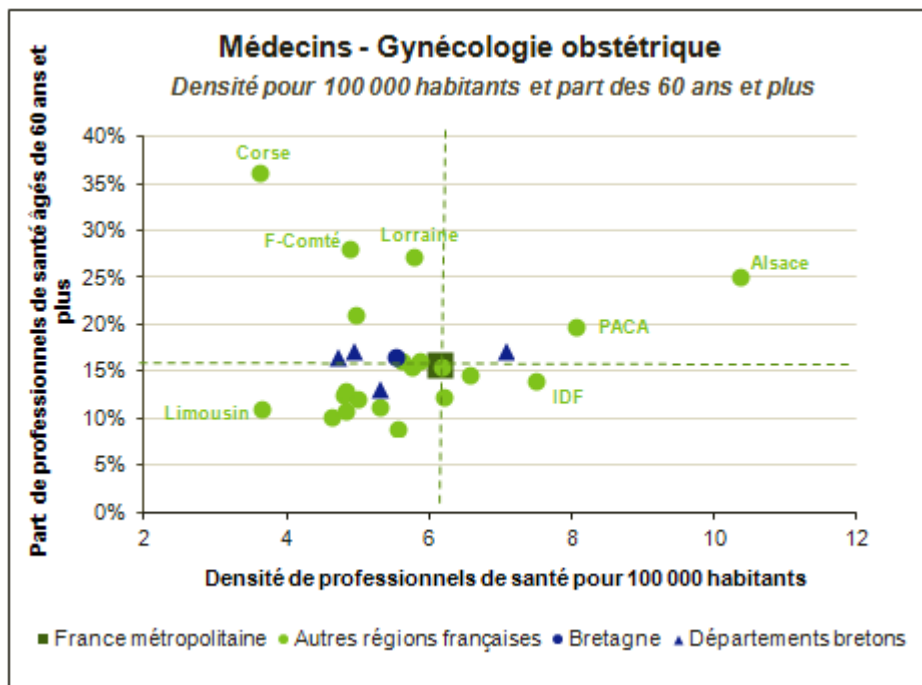
Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans les graphiques (exercice d'une activité dans une région, type d'activité, spécialité, autres savoir-faire) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

#### 4. Ophthalmologie au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Effectif	Densité			Conventionnés		
										Effectif	Secteur 1	Secteur 2
Ts n°1	55	40	7,3	15%	23%	6	1,1	34	6,2	34	21	13
Ts n°2	35	28	9,4	11%	7%	3	1,0	25	8,4	25	17	8
Ts n°3	32	25	8,6	28%	16%	3	1,0	22	7,6	21	15	6
Ts n°4	42	29	7,8	17%	7%	2	0,5	27	7,2	27	22	5
Ts n°5	92	70	8,1	16%	33%	6	0,7	64	7,4	63	47	16
Ts n°6	36	20	7,8	20%	5%	0	0,0	20	7,8	20	10	10
Ts n°7	58	32	7,8	9%	19%	3	0,7	29	7,1	29	20	9
Ts n°8	14	7	5,0	14%	29%	0	0,0	7	5,0	7	6	1
Dpt 22	73	42	7,1	12%	17%	3	0,5	39	6,6	39	27	12
Dpt 29	93	69	7,7	13%	17%	9	1,0	60	6,7	60	39	21
Dpt 35	114	85	8,7	16%	28%	6	0,6	79	8,1	78	54	24
Dpt 56	84	57	8,0	19%	12%	5	0,7	52	7,3	51	41	10
<b>Bretagne</b>	<b>364</b>	<b>244</b>	<b>7,7</b>	<b>15%</b>	<b>20%</b>	<b>23</b>	<b>0,7</b>	<b>221</b>	<b>7,0</b>	<b>220</b>	<b>155</b>	<b>65</b>
France mét.	7 741	5 452	8,7	13%	26%	751	1,2	4 701	7,5	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

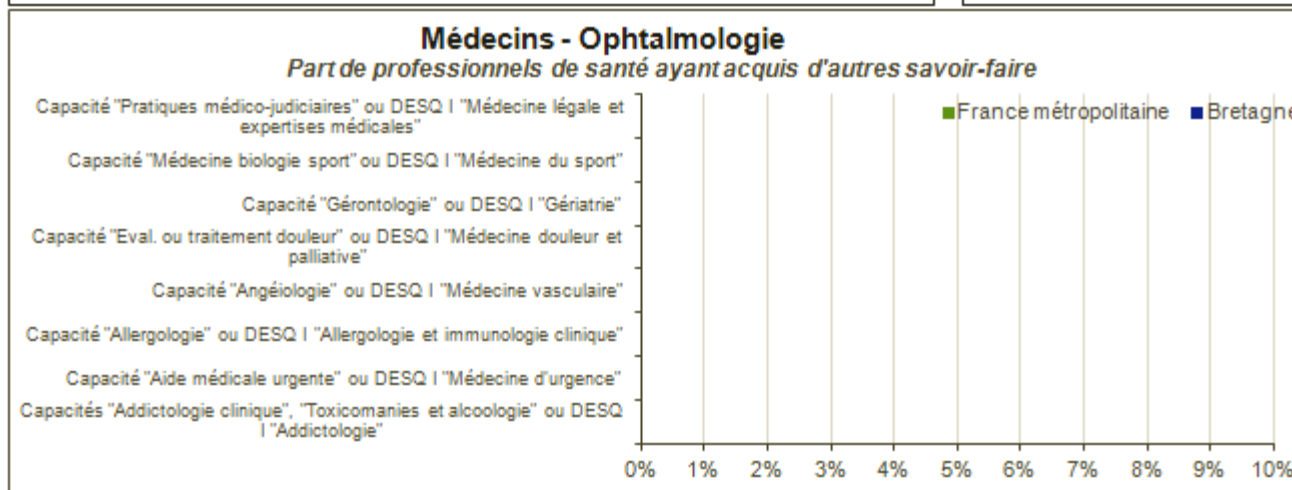
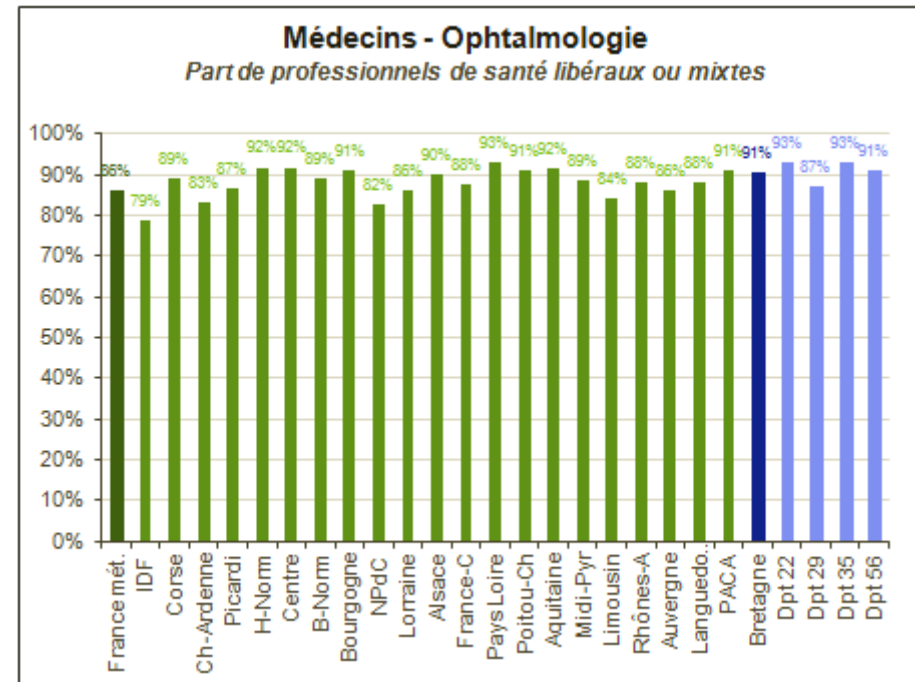
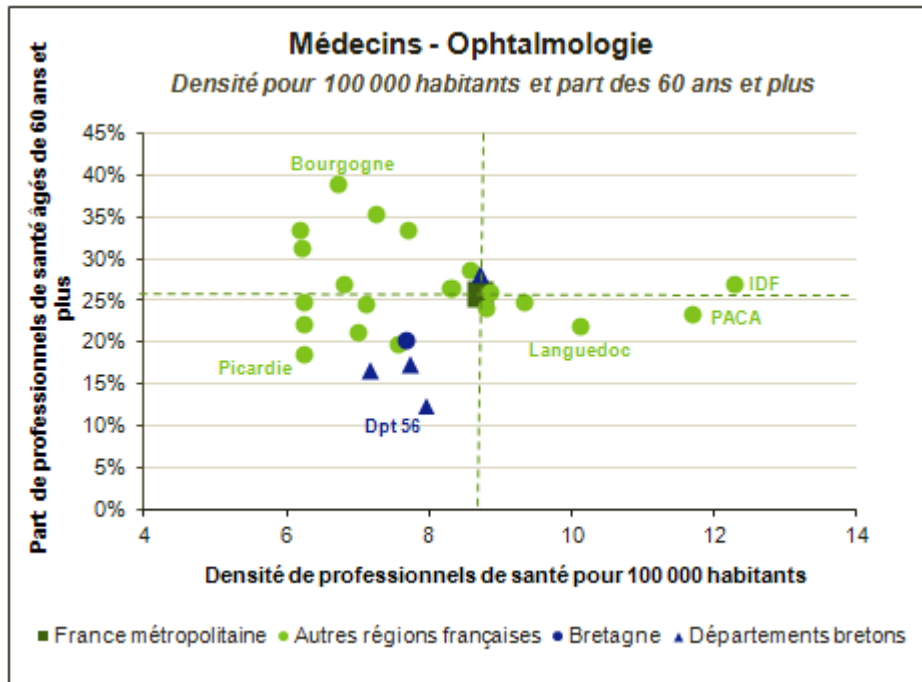
Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans les graphiques (exercice d'une activité dans une région, type d'activité, spécialité, autres savoir-faire) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## 5. ORL et/ou chirurgie cervico-faciale au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Médecins spécialisés en ORL ou en ORL et chirurgie cervico-faciale.

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Effectif	Densité			Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	49	26	4,8	23%	27%	10	1,8	16	2,9	16	14	2
Ts n°2	22	11	3,7	0%	9%	4	1,3	7	2,3	7	7	0
Ts n°3	21	12	4,1	17%	17%	4	1,4	8	2,8	8	7	1
Ts n°4	31	16	4,3	25%	6%	2	0,5	14	3,7	14	8	6
Ts n°5	51	38	4,4	24%	21%	13	1,5	25	2,9	24	16	8
Ts n°6	17	9	3,5	22%	22%	1	0,4	8	3,1	8	5	3
Ts n°7	41	14	3,4	0%	36%	1	0,2	13	3,2	12	11	1
Ts n°8	9	5	3,6	s.	s.	1	0,7	4	2,9	4	3	1
Dpt 22	49	18	3,1	0%	39%	1	0,2	17	2,9	16	15	1
Dpt 29	73	38	4,3	16%	21%	14	1,6	24	2,7	24	22	2
Dpt 35	62	46	4,7	24%	22%	14	1,4	32	3,3	31	20	11
Dpt 56	57	32	4,5	19%	16%	7	1,0	25	3,5	24	16	8
<b>Bretagne</b>	<b>241</b>	<b>127</b>	<b>4,0</b>	<b>18%</b>	<b>22%</b>	<b>36</b>	<b>1,1</b>	<b>91</b>	<b>2,9</b>	<b>89</b>	<b>67</b>	<b>22</b>
France mét.	4 390	2 899	4,6	13%	25%	672	1,1	2 227	3,6	n.d.	n.d.	n.d.

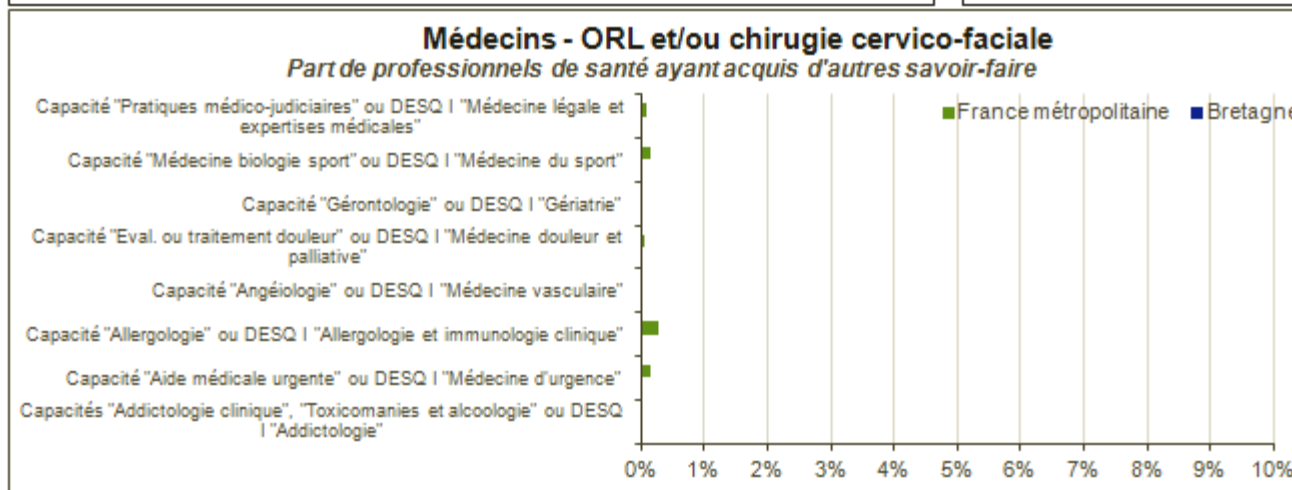
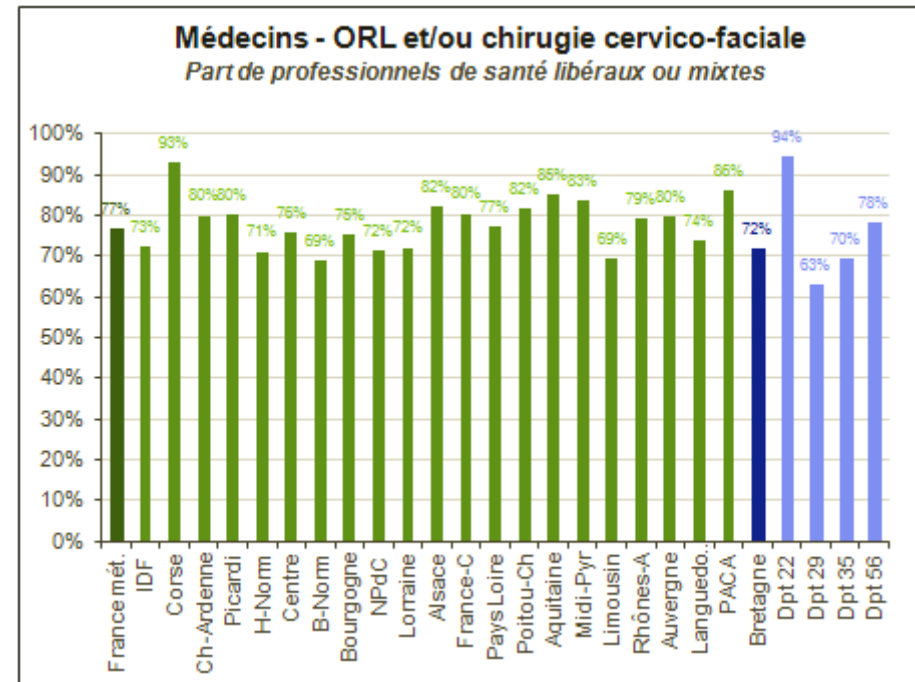
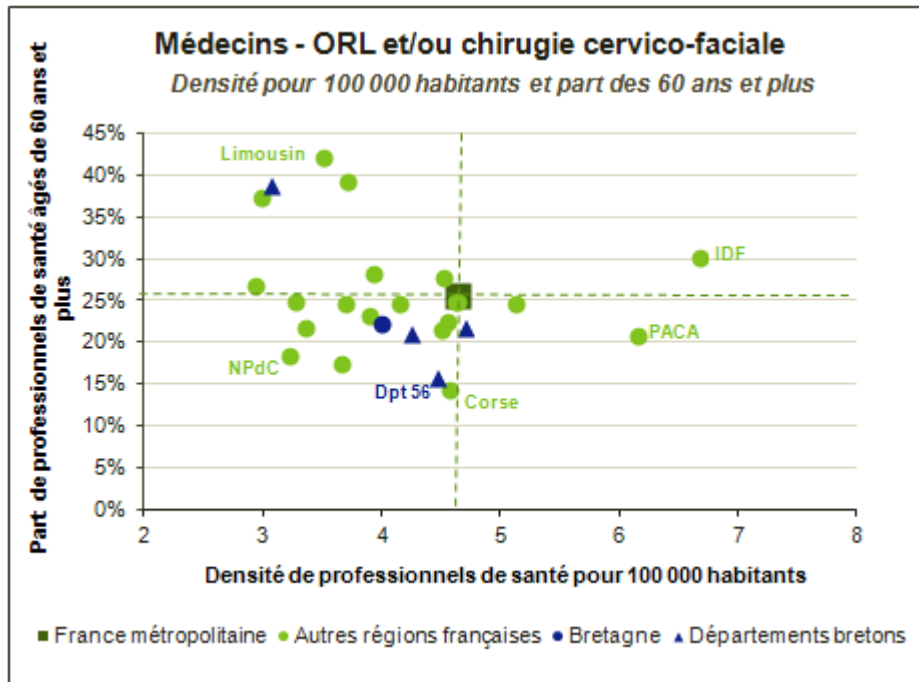
Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans les graphiques (exercice d'une activité dans une région, type d'activité, spécialité, autres savoir-faire) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## 6. Chirurgie infantile

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte				
						Effectif	Densité	Effectif	Densité	Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	5	5	0,9	s.	s.	5	0,9	0	0,0	0	0	0
Ts n°2	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°3	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°4	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°5	10	5	0,6	s.	s.	0	0,0	5	0,6	5	5	0
Ts n°6	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°7	3	3	0,7	s.	s.	3	0,7	0	0,0	0	0	0
Ts n°8	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Dpt 22	3	3	0,5	s.	s.	3	0,5	0	0,0	0	0	0
Dpt 29	5	5	0,6	s.	s.	5	0,6	0	0,0	0	0	0
Dpt 35	10	5	0,5	s.	s.	0	0,0	5	0,5	5	5	0
Dpt 56	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
<b>Bretagne</b>	<b>18</b>	<b>13</b>	<b>0,4</b>	<b>23%</b>	<b>8%</b>	<b>8</b>	<b>0,3</b>	<b>5</b>	<b>0,2</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
France mét.	346	252	0,4	17%	13%	151	0,2	101	0,2	n.d.	n.d.	n.d.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



## 7. Chirurgie maxillo-faciale et/ou stomatologie

Médecins spécialisés en chirurgie maxillo-faciale avec ou sans mention stomatologie et en stomatologie

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte				
						Effectif	Densité	Effectif	Densité	Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	6	4	0,7	s.	s.	0	0,0	4	0,7	4	2	2
Ts n°2	5	4	1,3	s.	s.	0	0,0	4	1,3	4	4	0
Ts n°3	5	4	1,4	s.	s.	0	0,0	4	1,4	4	4	0
Ts n°4	3	2	0,5	s.	s.	0	0,0	2	0,5	2	2	0
Ts n°5	14	8	0,9	13%	25%	0	0,0	8	0,9	8	4	4
Ts n°6	5	2	0,8	s.	s.	1	0,4	1	0,4	1	1	0
Ts n°7	3	1	0,2	s.	s.	0	0,0	1	0,2	1	1	0
Ts n°8	3	2	1,4	s.	s.	1	0,7	1	0,7	1	1	0
Dpt 22	7	2	0,3	s.	s.	0	0,0	2	0,3	2	2	0
Dpt 29	12	9	1,0	0%	67%	0	0,0	9	1,0	9	7	2
Dpt 35	15	9	0,9	11%	22%	1	0,1	8	0,8	8	4	4
Dpt 56	10	7	1,0	0%	57%	1	0,1	6	0,8	6	6	0
<b>Bretagne</b>	<b>44</b>	<b>27</b>	<b>0,9</b>	<b>4%</b>	<b>48%</b>	<b>2</b>	<b>0,1</b>	<b>25</b>	<b>0,8</b>	<b>25</b>	<b>19</b>	<b>6</b>
France mét.	1 703	1 198	1,9	6%	30%	156	0,2	1 042	1,7	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

## 8. Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Effectif	Densité			Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	11	7	1,3	29%	14%	1	0,2	6	1,1	6	0	6
Ts n°2	5	2	0,7	s.	s.	0	0,0	2	0,7	2	0	2
Ts n°3	4	4	1,4	s.	s.	3	1,0	1	0,3	1	0	1
Ts n°4	2	1	0,3	s.	s.	0	0,0	1	0,3	1	0	1
Ts n°5	10	7	0,8	14%	14%	2	0,2	5	0,6	5	0	5
Ts n°6	2	1	0,4	s.	s.	0	0,0	1	0,4	1	0	1
Ts n°7	6	2	0,5	s.	s.	0	0,0	2	0,5	2	0	2
Ts n°8	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Dpt 22	7	3	0,5	s.	s.	0	0,0	3	0,5	3	0	3
Dpt 29	16	8	0,9	25%	13%	1	0,1	7	0,8	7	0	7
Dpt 35	11	8	0,8	13%	13%	2	0,2	6	0,6	6	0	6
Dpt 56	6	4	0,6	s.	s.	3	0,4	1	0,1	1	0	1
<b>Bretagne</b>	<b>40</b>	<b>22</b>	<b>0,7</b>	<b>14%</b>	<b>9%</b>	<b>6</b>	<b>0,2</b>	<b>16</b>	<b>0,5</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>16</b>
France mét.	1 386	789	1,3	20%	17%	91	0,1	698	1,1	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

## 9. Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Effectif	Densité			Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	7	4	0,7	s.	s.	2	0,4	2	0,4	2	0	2
Ts n°2	5	2	0,7	s.	s.	0	0,0	2	0,7	2	2	0
Ts n°3	2	1	0,3	s.	s.	0	0,0	1	0,3	1	0	1
Ts n°4	9	3	0,8	s.	s.	0	0,0	3	0,8	3	0	3
Ts n°5	13	7	0,8	29%	0%	3	0,3	4	0,5	4	2	2
Ts n°6	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°7	3	2	0,5	s.	s.	1	0,2	1	0,2	1	1	0
Ts n°8	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Dpt 22	3	2	0,3	s.	s.	1	0,2	1	0,2	1	1	0
Dpt 29	12	6	0,7	0%	17%	2	0,2	4	0,4	4	2	2
Dpt 35	13	7	0,7	29%	0%	3	0,3	4	0,4	4	2	2
Dpt 56	11	4	0,6	s.	s.	0	0,0	4	0,6	4	0	4
<b>Bretagne</b>	<b>39</b>	<b>19</b>	<b>0,6</b>	<b>21%</b>	<b>5%</b>	<b>6</b>	<b>0,2</b>	<b>13</b>	<b>0,4</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>8</b>
France mét.	530	365	0,6	23%	7%	169	0,3	196	0,3	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

## 10. Chirurgie urologique

Médecins spécialisés en chirurgie urologique ou ayant une compétence exclusive en urologie.

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Effectif	Densité			Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	12	9	1,7	11%	22%	3	0,6	6	1,1	6	5	1
Ts n°2	11	7	2,3	29%	14%	4	1,3	3	1,0	3	3	0
Ts n°3	12	6	2,1	33%	0%	3	1,0	3	1,0	3	0	3
Ts n°4	12	6	1,6	17%	17%	1	0,3	5	1,3	5	0	5
Ts n°5	22	13	1,5	31%	8%	3	0,3	10	1,2	10	1	9
Ts n°6	15	5	2,0	s.	s.	0	0,0	5	2,0	5	0	5
Ts n°7	22	7	1,7	14%	0%	0	0,0	7	1,7	7	1	6
Ts n°8	4	2	1,4	s.	s.	0	0,0	2	1,4	2	2	0
Dpt 22	27	10	1,7	20%	0%	0	0,0	10	1,7	10	2	8
Dpt 29	26	19	2,1	26%	16%	7	0,8	12	1,3	12	8	4
Dpt 35	34	16	1,6	25%	6%	3	0,3	13	1,3	13	1	12
Dpt 56	23	13	1,8	23%	8%	4	0,6	9	1,3	9	1	8
<b>Bretagne</b>	<b>110</b>	<b>55</b>	<b>1,7</b>	<b>22%</b>	<b>9%</b>	<b>14</b>	<b>0,4</b>	<b>41</b>	<b>1,3</b>	<b>41</b>	<b>12</b>	<b>29</b>
France mét.	1 744	971	1,6	19%	12%	190	0,3	781	1,3	n.d.	n.d.	n.d.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

## 11. Chirurgie vasculaire

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Conventionnés						
						Effectif	Densité			Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	7	6	1,1	17%	17%	2	0,4	4	0,7	4	2	2
Ts n°2	2	1	0,3	s.	s.	0	0,0	1	0,3	1	1	0
Ts n°3	3	3	1,0	s.	s.	2	0,7	1	0,3	0	0	0
Ts n°4	3	1	0,3	s.	s.	0	0,0	1	0,3	1	0	1
Ts n°5	13	9	1,0	22%	11%	0	0,0	9	1,0	9	7	2
Ts n°6	2	2	0,8	s.	s.	0	0,0	2	0,8	2	1	1
Ts n°7	10	5	1,2	s.	s.	1	0,2	4	1,0	4	1	3
Ts n°8	5	3	2,1	s.	s.	1	0,7	2	1,4	2	0	2
Dpt 22	10	5	0,9	s.	s.	1	0,2	4	0,7	4	1	3
Dpt 29	9	7	0,8	14%	14%	2	0,2	5	0,6	5	3	2
Dpt 35	15	9	0,9	22%	11%	0	0,0	9	0,9	9	7	2
Dpt 56	11	7	1,0	0%	29%	3	0,4	4	0,6	3	0	3
<b>Bretagne</b>	<b>45</b>	<b>26</b>	<b>0,8</b>	<b>15%</b>	<b>15%</b>	<b>6</b>	<b>0,2</b>	<b>20</b>	<b>0,6</b>	<b>19</b>	<b>11</b>	<b>8</b>
France mét.	863	497	0,8	14%	23%	125	0,2	372	0,6	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

## 12. Chirurgie viscérale et digestive

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte				
						Effectif	Densité	Effectif	Densité	Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	16	10	1,8	30%	10%	4	0,7	6	1,1	6	3	3
Ts n°2	3	3	1,0	s.	s.	0	0,0	3	1,0	3	1	2
Ts n°3	6	5	1,7	s.	s.	3	1,0	2	0,7	2	0	2
Ts n°4	4	4	1,1	s.	s.	2	0,5	2	0,5	2	1	1
Ts n°5	18	15	1,7	33%	7%	6	0,7	9	1,0	8	0	8
Ts n°6	8	5	2,0	s.	s.	2	0,8	3	1,2	3	2	1
Ts n°7	20	10	2,4	0%	0%	3	0,7	7	1,7	7	2	5
Ts n°8	4	2	1,4	s.	s.	0	0,0	2	1,4	2	2	0
Dpt 22	20	10	1,7	0%	0%	3	0,5	7	1,2	7	2	5
Dpt 29	19	13	1,5	23%	8%	4	0,4	9	1,0	9	4	5
Dpt 35	26	20	2,0	35%	5%	8	0,8	12	1,2	11	2	9
Dpt 56	14	11	1,5	9%	0%	5	0,7	6	0,8	6	3	3
<b>Bretagne</b>	<b>79</b>	<b>54</b>	<b>1,7</b>	<b>20%</b>	<b>4%</b>	<b>20</b>	<b>0,6</b>	<b>34</b>	<b>1,1</b>	<b>33</b>	<b>11</b>	<b>22</b>
France mét.	1 124	820	1,3	14%	10%	380	0,6	440	0,7	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

### 13. Neurochirurgie

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Conventionnés						
						Effectif	Densité			Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	8	7	1,3	29%	29%	6	1,1	1	0,2	1	1	0
Ts n°2	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°3	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°4	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°5	8	7	0,8	29%	14%	5	0,6	2	0,2	2	2	0
Ts n°6	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°7	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Ts n°8	1	1	0,7	s.	s.	0	0,0	1	0,7	1	1	0
Dpt 22	0	0	0,0	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Dpt 29	8	7	0,8	29%	29%	6	0,7	1	0,1	1	1	0
Dpt 35	8	7	0,7	29%	14%	5	0,5	2	0,2	2	2	0
Dpt 56	1	1	0,1	s.	s.	0	0,0	1	0,1	1	1	0
<b>Bretagne</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>0,5</b>	<b>27%</b>	<b>27%</b>	<b>11</b>	<b>0,3</b>	<b>4</b>	<b>0,1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
France mét.	604	460	0,7	26%	18%	287	0,5	173	0,3	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

## D. Les chirurgiens-dentistes au 1<sup>er</sup> janvier 2012

### 1. Ensemble

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte				
						Effectif	Densité	Effectif	Densité	Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	364	341	62,6	29%	13%	21	3,9	320	58,7	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°2	213	207	69,4	14%	19%	15	5,0	192	64,3	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°3	211	199	68,7	18%	12%	11	3,8	188	64,9	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°4	259	243	65,0	23%	12%	4	1,1	239	63,9	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°5	623	575	66,7	32%	12%	52	6,0	523	60,7	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°6	165	157	61,5	20%	15%	8	3,1	149	58,4	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°7	256	253	61,6	20%	17%	13	3,2	240	58,5	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°8	64	59	42,1	20%	22%	2	1,4	57	40,6	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 22	352	345	58,7	20%	19%	15	2,6	330	56,2	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 29	608	577	64,5	23%	16%	36	4,0	541	60,5	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 35	703	651	66,6	30%	11%	58	5,9	593	60,7	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 56	492	458	64,0	22%	13%	17	2,4	441	61,6	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Bretagne</b>	<b>2 155</b>	<b>2 013</b>	<b>63,4</b>	<b>24%</b>	<b>14%</b>	<b>125</b>	<b>3,9</b>	<b>1 888</b>	<b>59,5</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>
France mét.	43 899	39 809	63,7	25%	17%	3 766	6,0	36 043	57,7	n.d.	n.d.	n.d.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

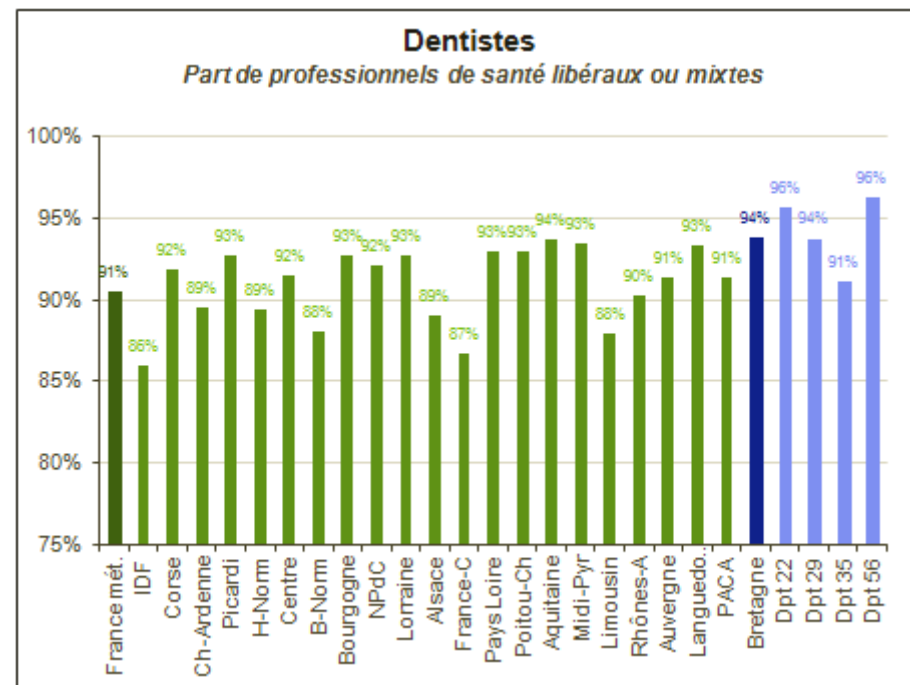
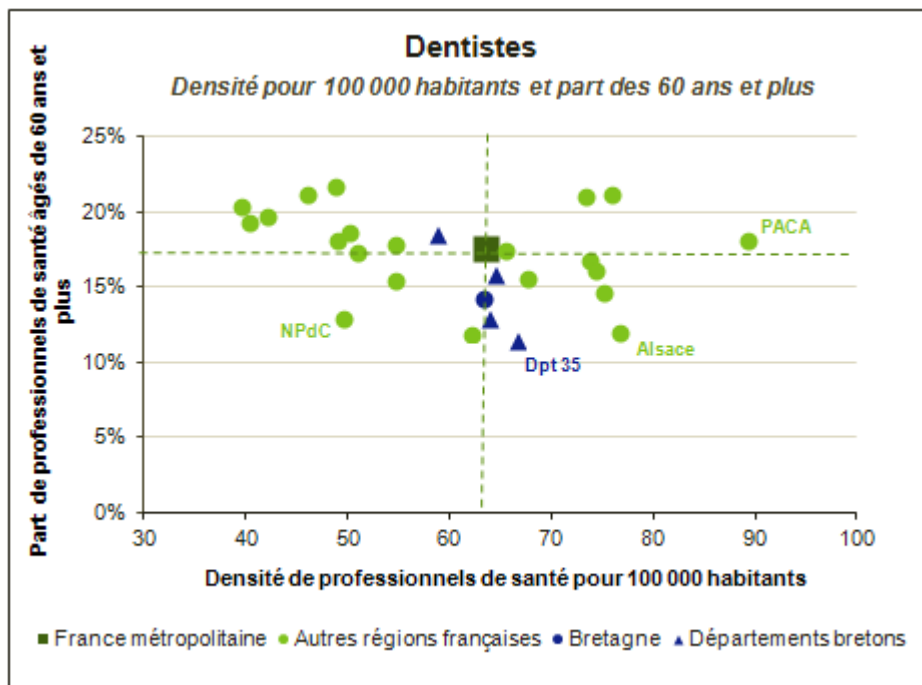
Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des chirurgiens-dentistes auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque chirurgien-dentiste.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.





Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des chirurgiens-dentistes auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque chirurgien-dentiste.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## 2. Chirurgiens-dentistes spécialisés en orthopédie dento-faciale (O.D.F.)

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Effectif	Densité			Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	9	9	1,7	11%	11%	0	0,0	9	1,7	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°2	9	9	3,0	22%	33%	0	0,0	9	3,0	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°3	10	10	3,5	20%	10%	0	0,0	10	3,5	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°4	15	15	4,0	33%	7%	1	0,3	14	3,7	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°5	50	41	4,8	20%	20%	2	0,2	39	4,5	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°6	9	8	3,1	25%	25%	0	0,0	8	3,1	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°7	12	12	2,9	17%	17%	0	0,0	12	2,9	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°8	2	2	1,4	s.	s.	0	0,0	2	1,4	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 22	16	16	2,7	13%	25%	0	0,0	16	2,7	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 29	19	19	2,1	16%	21%	0	0,0	19	2,1	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 35	55	46	4,7	22%	20%	2	0,2	44	4,5	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 56	26	26	3,6	27%	8%	1	0,1	25	3,5	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Bretagne</b>	<b>116</b>	<b>105</b>	<b>3,3</b>	<b>21%</b>	<b>16%</b>	<b>3</b>	<b>0,1</b>	<b>102</b>	<b>3,2</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>
France mét.	2 308	2 022	3,2	24%	15%	124	0,2	1 898	3,0	n.d.	n.d.	n.d.

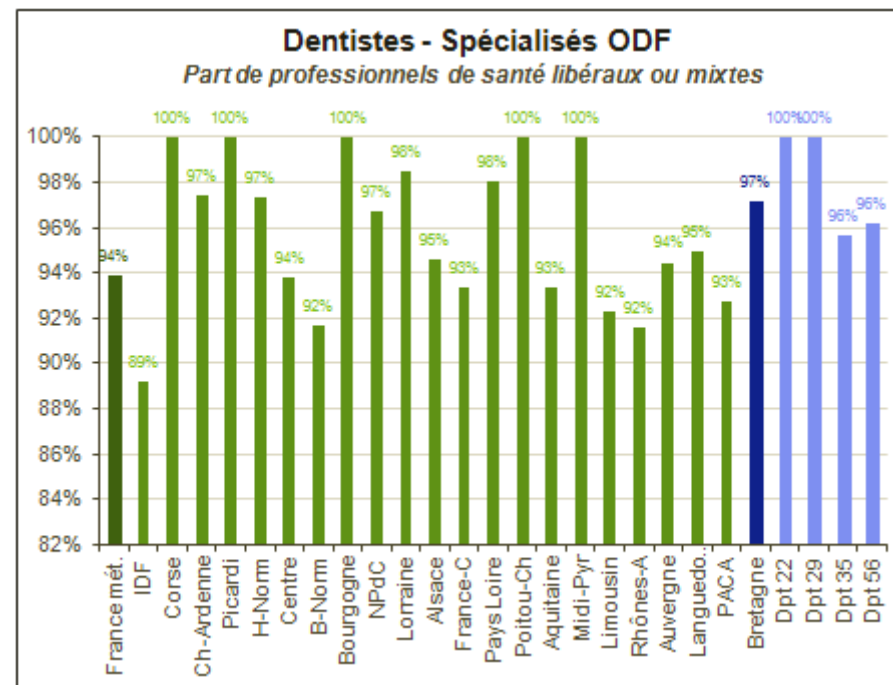
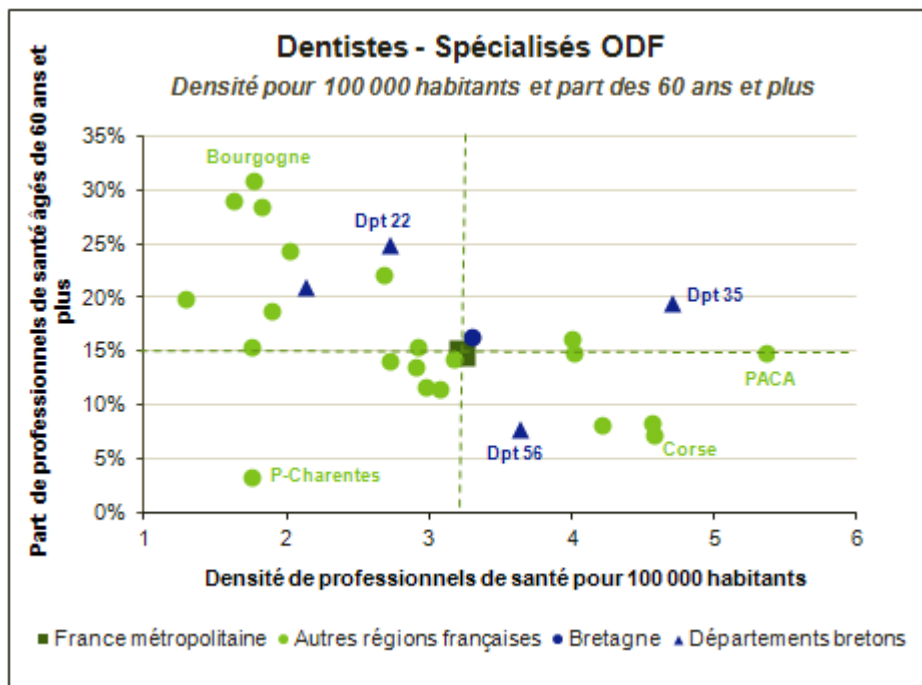
Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des chirurgiens-dentistes auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque chirurgien-dentiste.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des chirurgiens-dentistes auprès de leur Ordre.  
 Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque chirurgien-dentiste.  
 Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## E. Les sages-femmes au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte				
						Effectif	Densité	Effectif	Densité	Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	160	150	27,5	57%	3%	125	22,9	25	4,6	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°2	75	71	23,8	45%	4%	57	19,1	14	4,7	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°3	102	100	34,5	56%	2%	82	28,3	18	6,2	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°4	113	110	29,4	51%	3%	85	22,7	25	6,7	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°5	340	322	37,3	56%	2%	259	30,0	63	7,3	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°6	65	64	25,1	52%	3%	51	20,0	13	5,1	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°7	123	118	28,8	50%	3%	100	24,4	18	4,4	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°8	42	40	28,5	60%	0%	33	23,5	7	5,0	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 22	150	144	24,5	50%	3%	119	20,3	25	4,3	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 29	246	229	25,6	53%	3%	186	20,8	43	4,8	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 35	378	358	36,6	56%	2%	291	29,8	67	6,9	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 56	246	236	33,0	55%	2%	193	26,9	43	6,0	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Bretagne</b>	<b>1 020</b>	<b>962</b>	<b>30,3</b>	<b>54%</b>	<b>2%</b>	<b>787</b>	<b>24,8</b>	<b>175</b>	<b>5,5</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>
France mét.	19 835	18 419	29,5	51%	4%	14 836	23,8	3 583	5,7	n.d.	n.d.	n.d.

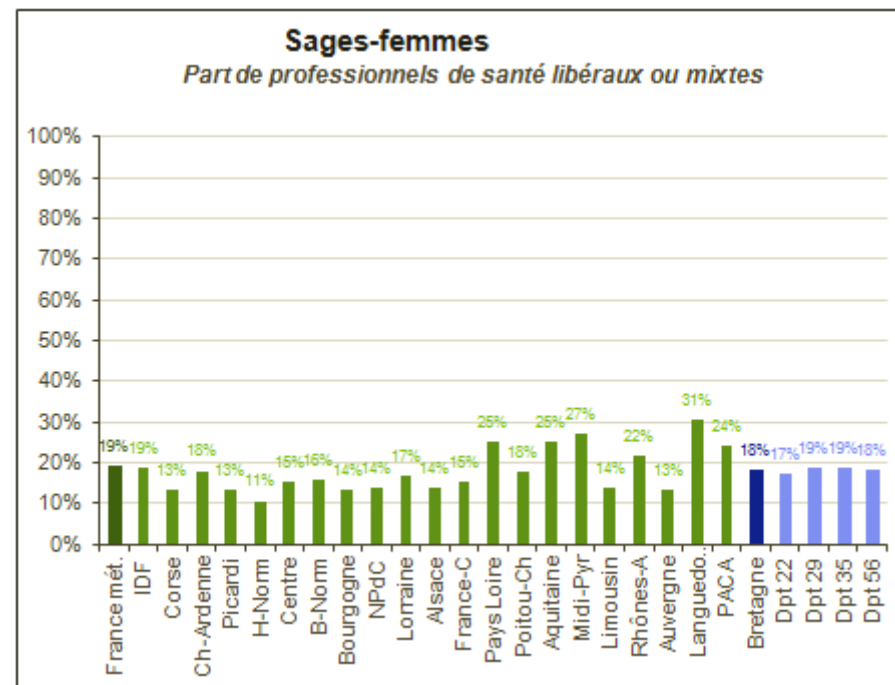
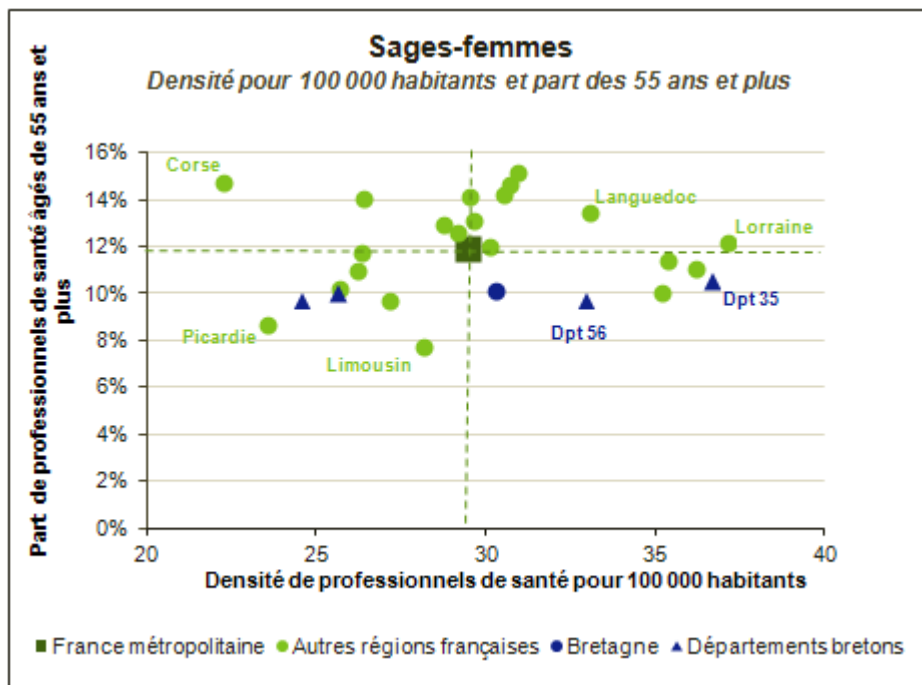
Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité) s'appuient sur les déclarations des sages-femmes auprès de leur Ordre.

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque sage-femme.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité) s'appuient sur les déclarations des sages-femmes auprès de leur Ordre.  
 Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque sage-femme.  
 Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## F. Les autres professions de santé au 1<sup>er</sup> janvier 2012

### 1. Les infirmiers au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Y compris infirmiers psychiatres.

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Conventionnés						
						Effectif	Densité			Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	6 197	6 125	1 123,5	45%	5%	5 002	917,5	1 123	206,0	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°2	3 513	3 479	1 166,0	38%	5%	2 686	900,2	793	265,8	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°3	2 897	2 864	988,7	42%	5%	2 127	734,2	737	254,4	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°4	3 876	3 855	1 031,3	38%	13%	3 128	836,8	727	194,5	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°5	7 326	7 107	824,3	51%	2%	6 270	727,2	837	97,1	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°6	2 198	2 176	852,9	44%	4%	1 766	692,2	410	160,7	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°7	3 804	3 755	915,0	41%	5%	3 035	739,5	720	175,4	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°8	1 317	1 309	933,0	37%	7%	1 058	754,1	251	178,9	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 22	5 397	5 325	906,4	39%	6%	4 326	736,3	999	170,0	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 29	10 205	10 091	1 128,9	42%	5%	8 039	899,3	2 052	229,6	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 35	8 477	8 218	840,8	50%	2%	7 167	733,2	1 051	107,5	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 56	7 049	6 987	975,6	41%	9%	5 502	768,2	1 485	207,3	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Bretagne</b>	<b>31 128</b>	<b>30 574</b>	<b>962,9</b>	<b>43%</b>	<b>5%</b>	<b>25 010</b>	<b>787,7</b>	<b>5 564</b>	<b>175,2</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>
France mét.	564 620	551 168	882,4	42%	8%	464 517	743,6	86 651	138,7	n.d.	n.d.	n.d.

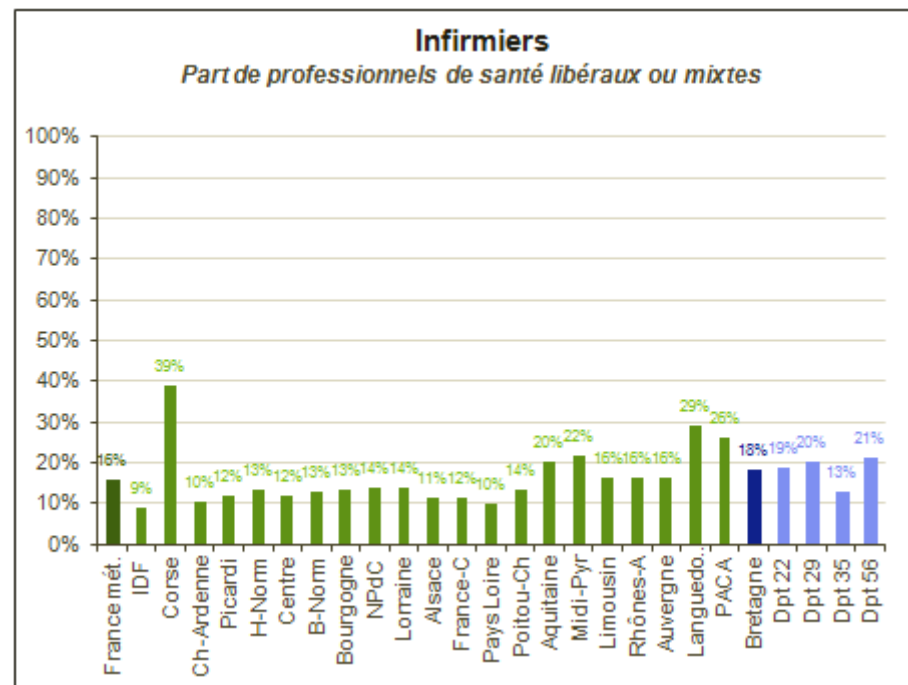
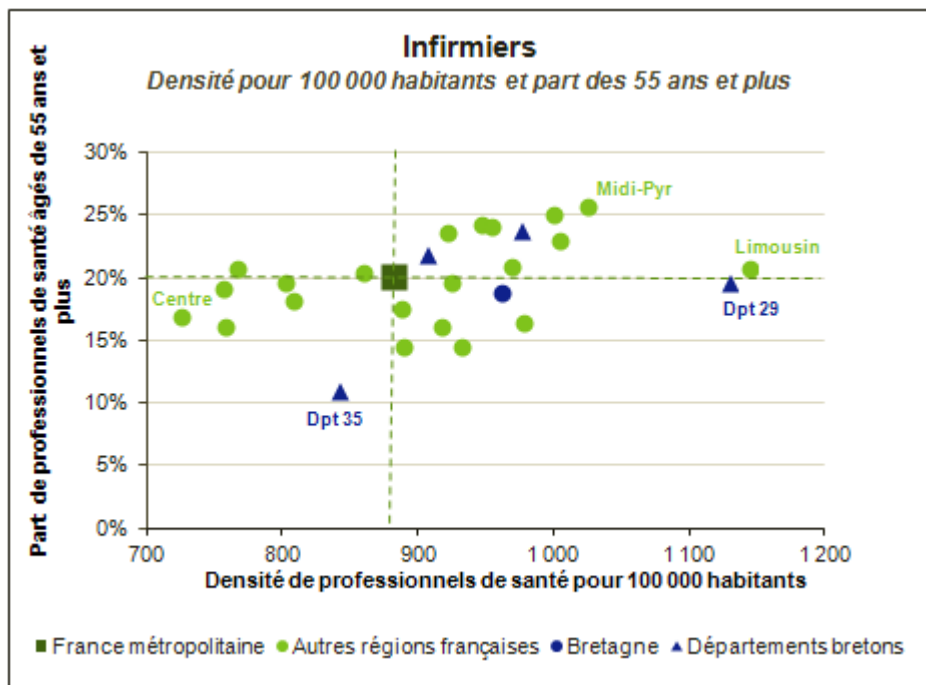
Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de santé auprès de l'ARS.

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de santé auprès de l'ARS. Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI). Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## 2. Les masseurs-kinésithérapeutes au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte				
						Effectif	Densité	Effectif	Densité	Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	772	706	129,5	49%	11%	154	28,2	552	101,3	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°2	470	425	142,4	42%	13%	94	31,5	331	110,9	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°3	394	377	130,1	44%	12%	84	29,0	293	101,1	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°4	613	557	149,0	46%	10%	93	24,9	464	124,1	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°5	1 170	1 020	118,3	57%	8%	198	23,0	822	95,3	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°6	325	279	109,4	46%	10%	40	15,7	239	93,7	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°7	498	461	112,3	43%	10%	108	26,3	353	86,0	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°8	128	119	84,8	38%	12%	27	19,2	92	65,6	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 22	663	606	103,1	42%	10%	127	21,6	479	81,5	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 29	1 312	1 193	133,5	47%	12%	254	28,4	939	105,0	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 35	1 364	1 188	121,5	55%	8%	230	23,5	958	98,0	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 56	1 031	939	131,1	45%	12%	187	26,1	752	105,0	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Bretagne</b>	<b>4 370</b>	<b>3 905</b>	<b>123,0</b>	<b>48%</b>	<b>10%</b>	<b>797</b>	<b>25,1</b>	<b>3 108</b>	<b>97,9</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>
France mét.	80 956	72 225	115,6	47%	12%	15 397	24,6	56 828	91,0	n.d.	n.d.	n.d.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

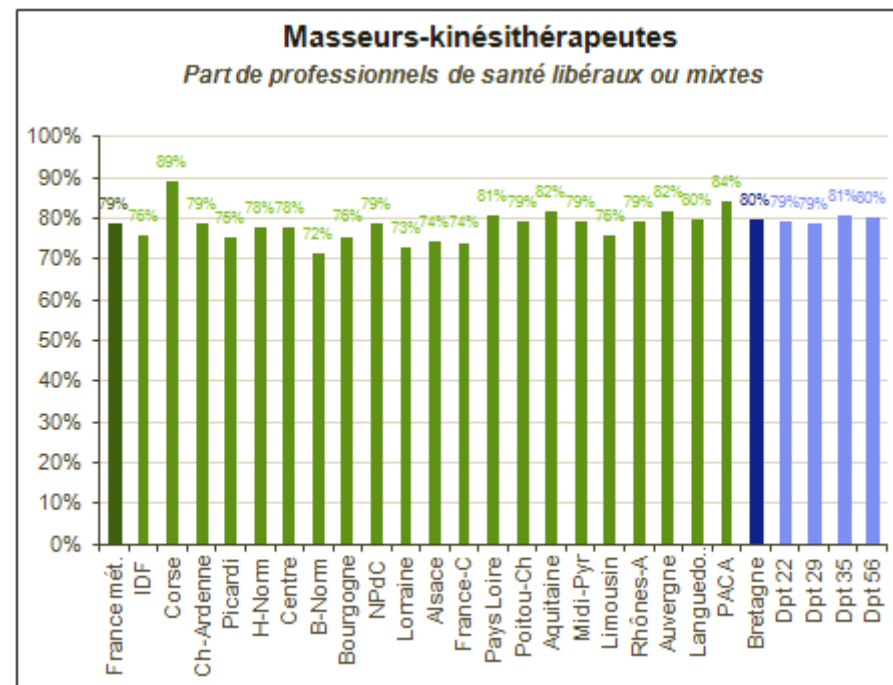
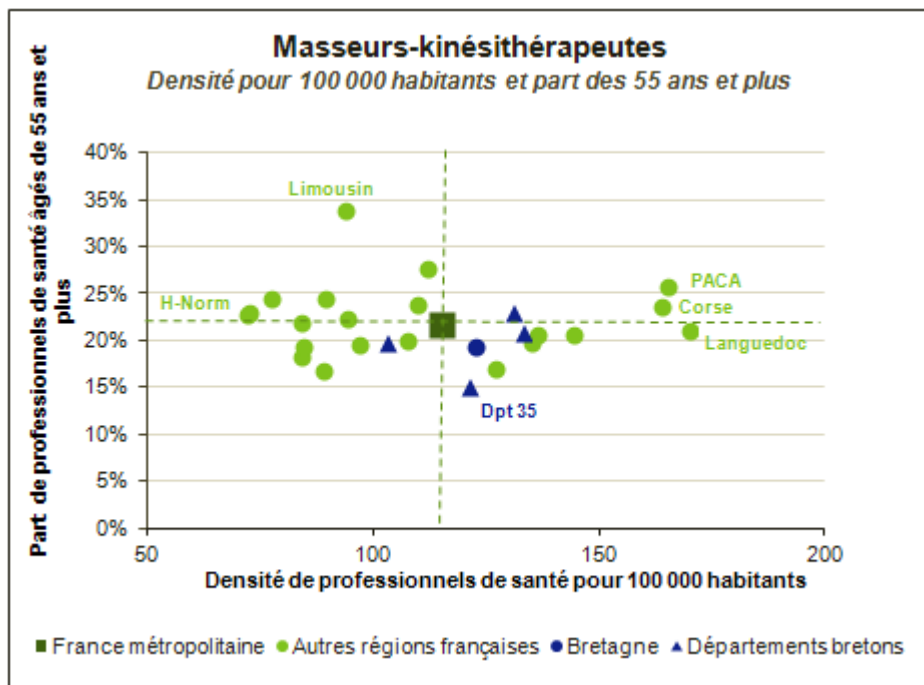
Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de santé auprès de l'ARS.

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.





Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de santé auprès de l'ARS. Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI). Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

### 3. Les pédicures-podologues au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Effectif	Densité			Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	112	103	18,9	56%	4%	1	0,2	102	18,7	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°2	78	68	22,8	57%	3%	0	0,0	68	22,8	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°3	75	60	20,7	58%	7%	1	0,3	59	20,4	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°4	113	92	24,6	60%	3%	0	0,0	92	24,6	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°5	192	160	18,6	63%	3%	6	0,7	154	17,9	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°6	68	59	23,1	41%	5%	0	0,0	59	23,1	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°7	104	88	21,4	50%	5%	0	0,0	88	21,4	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°8	26	21	15,0	43%	5%	0	0,0	21	15,0	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 22	142	116	19,7	48%	5%	0	0,0	116	19,7	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 29	204	182	20,4	57%	3%	1	0,1	181	20,2	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 35	229	193	19,7	59%	3%	6	0,6	187	19,1	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 56	193	153	21,4	58%	5%	1	0,1	152	21,2	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Bretagne</b>	<b>768</b>	<b>634</b>	<b>20,0</b>	<b>56%</b>	<b>4%</b>	<b>8</b>	<b>0,3</b>	<b>626</b>	<b>19,7</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>
France mét.	14 061	11 789	18,9	52%	9%	209	0,3	11 580	18,5	n.d.	n.d.	n.d.

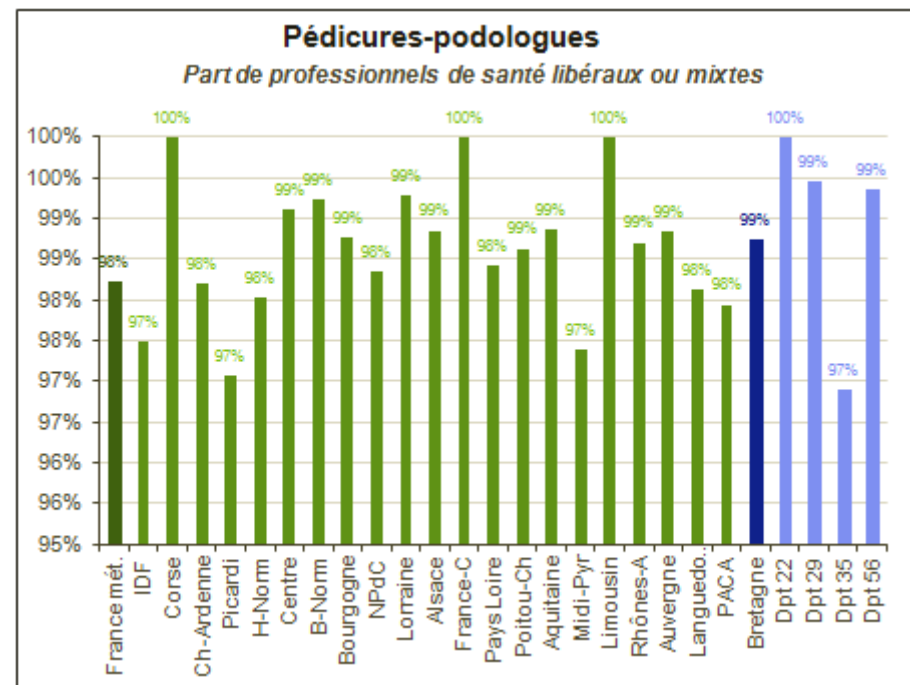
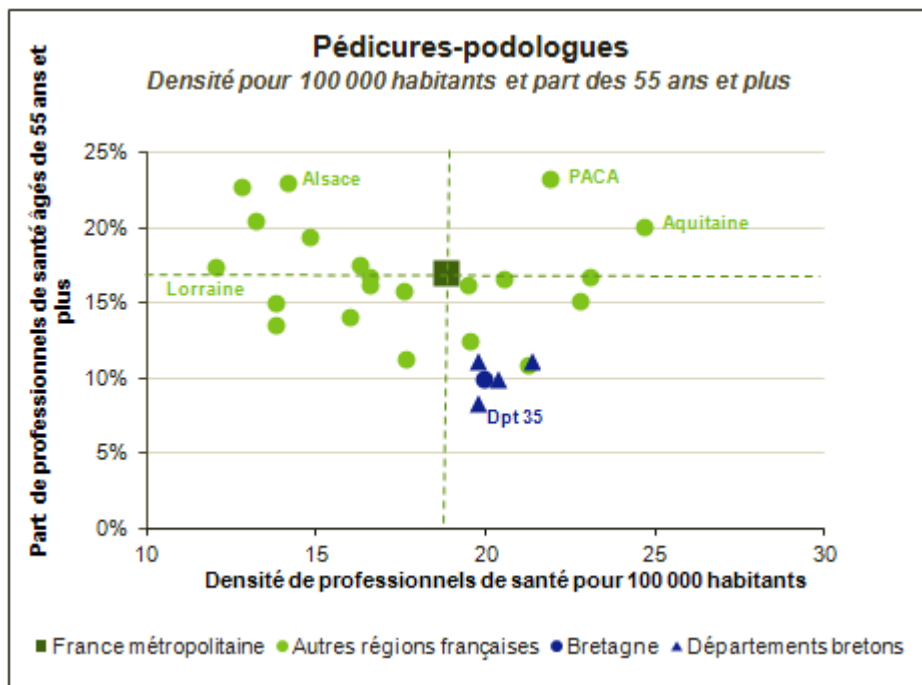
Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de santé auprès de l'ARS.

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de santé auprès de l'ARS. Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI). Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

#### 4. Les orthophonistes au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Effectif	Densité			Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	183	163	29,9	50%	12%	45	8,3	118	21,6	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°2	93	82	27,5	39%	13%	18	6,0	64	21,4	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°3	109	98	33,8	48%	10%	24	8,3	74	25,5	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°4	139	129	34,5	53%	8%	23	6,2	106	28,4	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°5	372	318	36,9	58%	6%	63	7,3	255	29,6	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°6	101	86	33,7	55%	5%	13	5,1	73	28,6	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°7	141	128	31,2	38%	13%	24	5,8	104	25,3	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°8	29	25	17,8	56%	8%	10	7,1	15	10,7	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 22	194	173	29,4	43%	13%	36	6,1	137	23,3	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 29	295	258	28,9	47%	12%	62	6,9	196	21,9	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 35	429	366	37,4	58%	6%	70	7,2	296	30,3	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 56	249	226	31,6	50%	9%	49	6,8	177	24,7	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Bretagne</b>	<b>1 167</b>	<b>1 007</b>	<b>31,7</b>	<b>51%</b>	<b>9%</b>	<b>215</b>	<b>6,8</b>	<b>792</b>	<b>24,9</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>
France mét.	25 111	20 462	32,8	44%	12%	3 935	6,3	16 527	26,5	n.d.	n.d.	n.d.

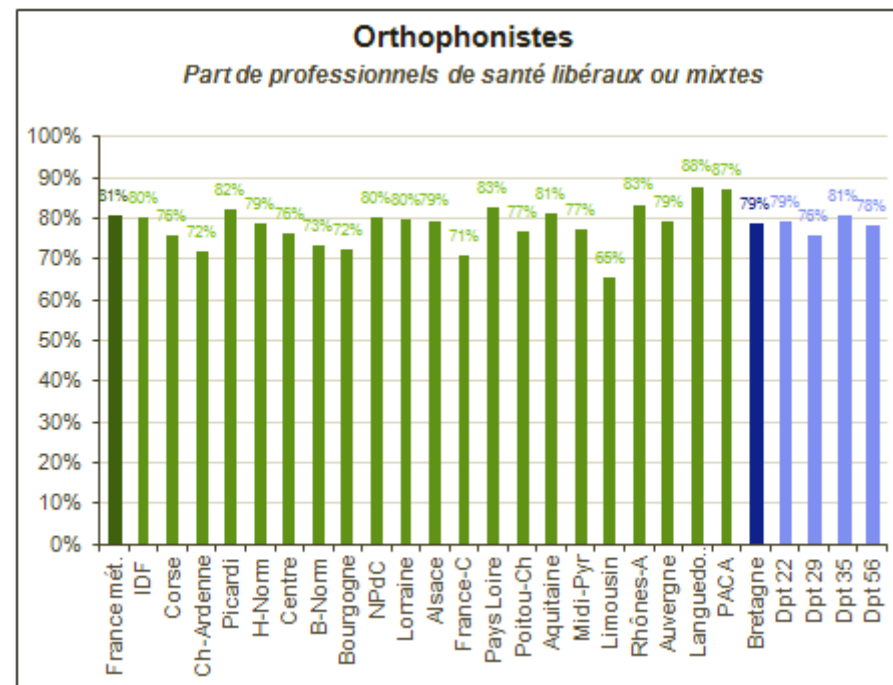
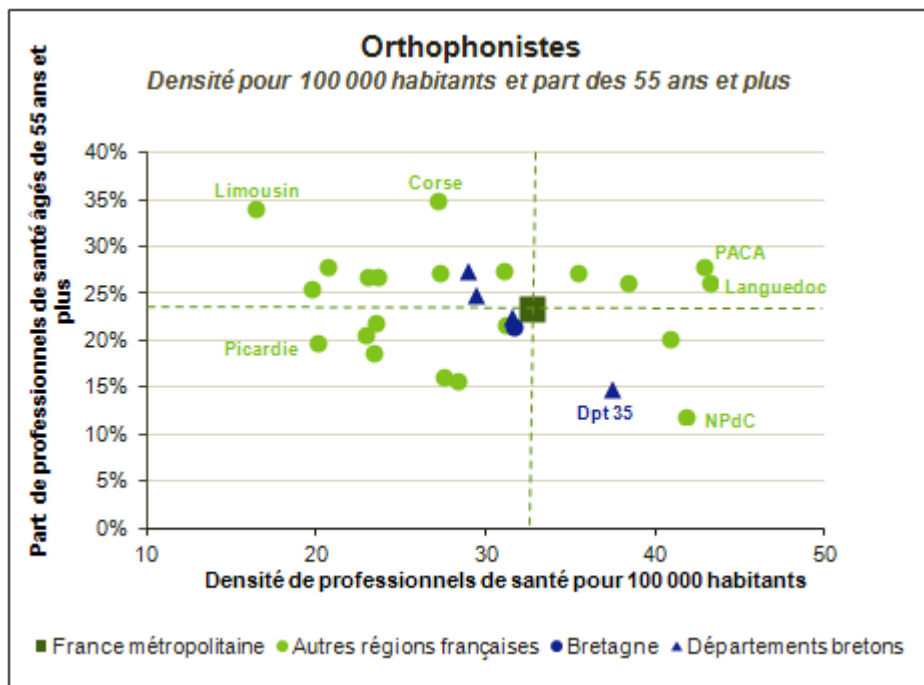
Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de santé auprès de l'ARS.

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de santé auprès de l'ARS. Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI). Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## 5. Les orthoptistes au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Effectif	Densité			Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	43	29	5,3	55%	7%	4	0,7	25	4,6	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°2	17	12	4,0	58%	17%	1	0,3	11	3,7	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°3	14	11	3,8	55%	0%	1	0,3	10	3,5	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°4	11	9	2,4	78%	0%	3	0,8	6	1,6	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°5	64	49	5,7	45%	4%	7	0,8	42	4,9	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°6	25	19	7,4	63%	0%	3	1,2	16	6,3	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°7	23	21	5,1	52%	0%	2	0,5	19	4,6	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°8	3	3	2,1	s.	s.	0	0,0	3	2,1	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 22	30	27	4,6	56%	0%	3	0,5	24	4,1	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 29	61	40	4,5	53%	10%	5	0,6	35	3,9	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 35	83	64	6,5	47%	3%	9	0,9	55	5,6	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 56	26	21	2,9	62%	0%	4	0,6	17	2,4	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Bretagne</b>	<b>200</b>	<b>147</b>	<b>4,6</b>	<b>51%</b>	<b>4%</b>	<b>20</b>	<b>0,6</b>	<b>127</b>	<b>4,0</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>
France mét.	4 588	3 549	5,7	53%	8%	1 073	1,7	2 476	4,0	n.d.	n.d.	n.d.

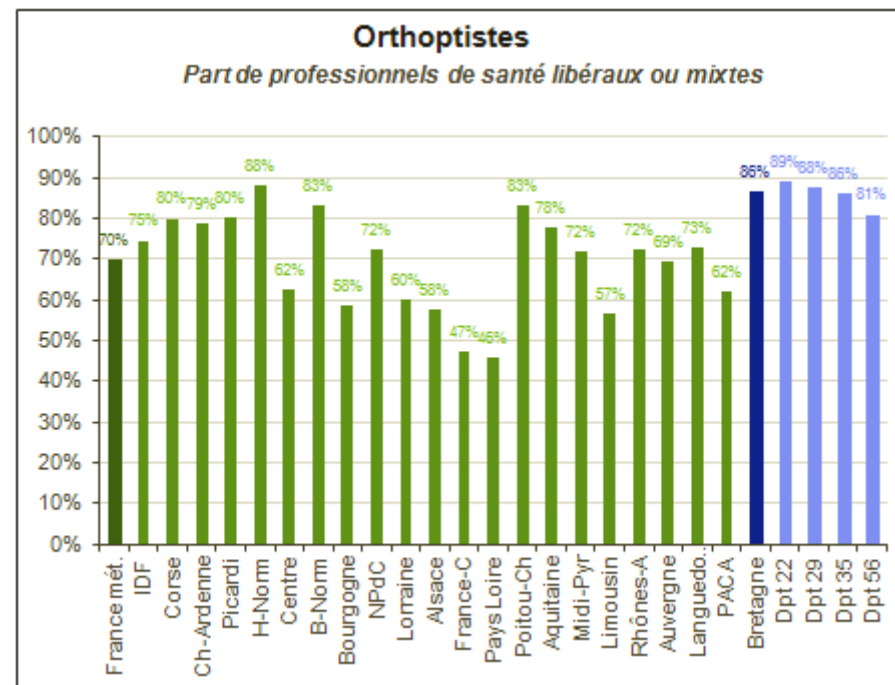
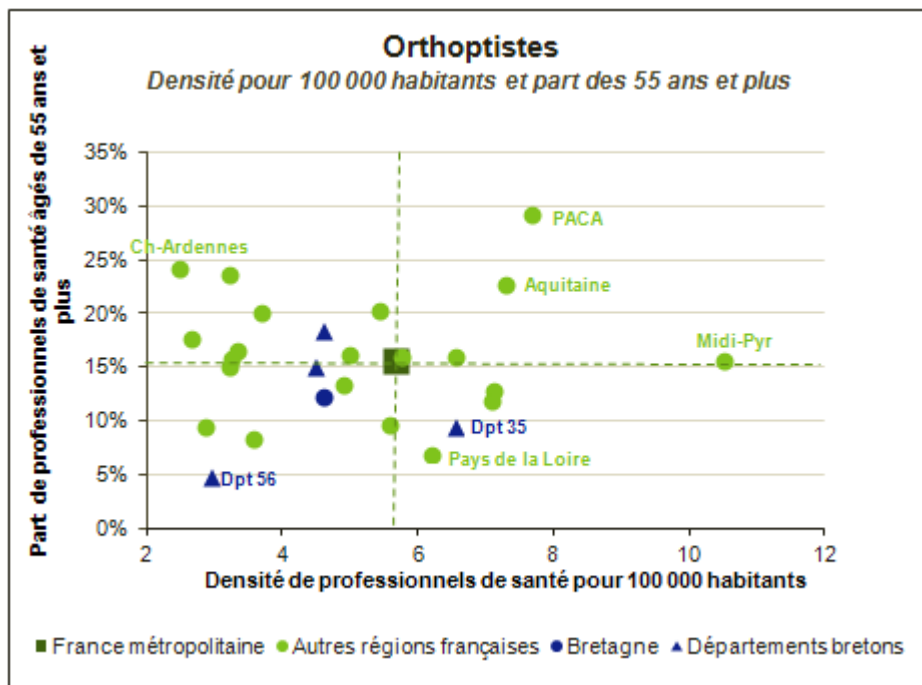
Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de santé auprès de l'ARS.

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de santé auprès de l'ARS. Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI). Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## 6. Les psychologues au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte				
						Effectif	Densité	Effectif	Densité	Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	368	320	58,7	53%	8%	260	47,7	60	11,0	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°2	214	198	66,4	43%	14%	169	56,6	29	9,7	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°3	183	153	52,8	51%	8%	112	38,7	41	14,2	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°4	226	191	51,1	45%	12%	135	36,1	56	15,0	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°5	798	622	72,1	42%	8%	409	47,4	213	24,7	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°6	174	151	59,2	42%	15%	97	38,0	54	21,2	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°7	330	276	67,3	46%	11%	211	51,4	65	15,8	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°8	93	83	59,2	41%	10%	66	47,0	17	12,1	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 22	454	375	63,8	43%	11%	289	49,2	86	14,6	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 29	605	524	58,6	50%	10%	430	48,1	94	10,5	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 35	888	685	70,1	42%	8%	451	46,1	234	23,9	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 56	439	354	49,4	45%	10%	251	35,0	103	14,4	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Bretagne</b>	<b>2 386</b>	<b>1 883</b>	<b>59,3</b>	<b>45%</b>	<b>10%</b>	<b>1 392</b>	<b>43,8</b>	<b>491</b>	<b>15,5</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>
France mét.	51 178	40 426	64,7	46%	11%	30 400	48,7	10 026	16,1	n.d.	n.d.	n.d.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

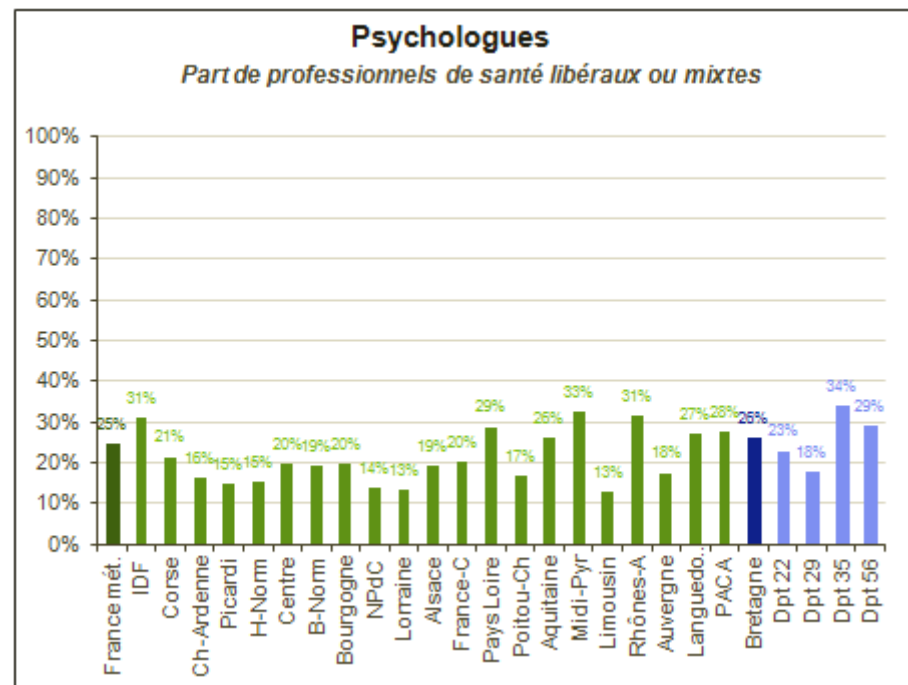
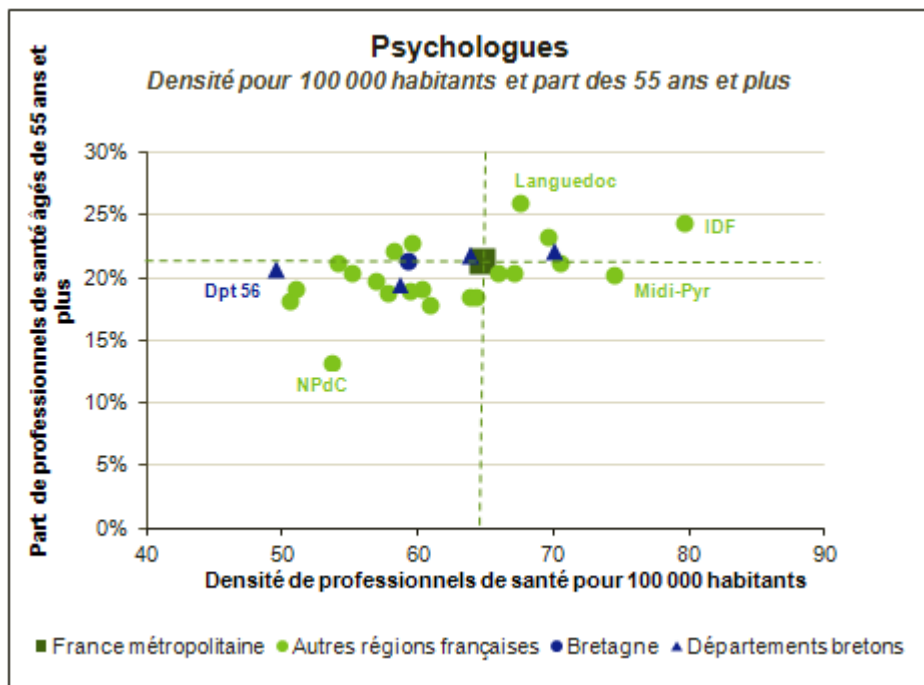
Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de santé auprès de l'ARS.

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.





Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de santé auprès de l'ARS. Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI). Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## 7. Les ergothérapeutes au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Effectif	Densité			Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	97	86	15,8	49%	16%	72	13,2	14	2,6	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°2	50	49	16,4	76%	2%	45	15,1	4	1,3	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°3	65	65	22,4	43%	12%	64	22,1	1	0,3	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°4	29	24	6,4	58%	4%	22	5,9	2	0,5	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°5	148	128	14,8	53%	5%	120	13,9	8	0,9	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°6	29	25	9,8	60%	4%	25	9,8	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°7	76	73	17,8	47%	11%	71	17,3	2	0,5	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°8	34	33	23,5	33%	27%	31	22,1	2	1,4	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 22	115	111	18,9	46%	16%	108	18,4	3	0,5	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 29	148	136	15,2	58%	11%	118	13,2	18	2,0	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 35	162	139	14,2	53%	4%	131	13,4	8	0,8	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 56	103	98	13,7	47%	9%	94	13,1	4	0,6	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Bretagne</b>	<b>528</b>	<b>481</b>	<b>15,1</b>	<b>52%</b>	<b>10%</b>	<b>449</b>	<b>14,1</b>	<b>32</b>	<b>1,0</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>
France mét.	8 737	7 896	12,6	61%	5%	7 373	11,8	523	0,8	n.d.	n.d.	n.d.

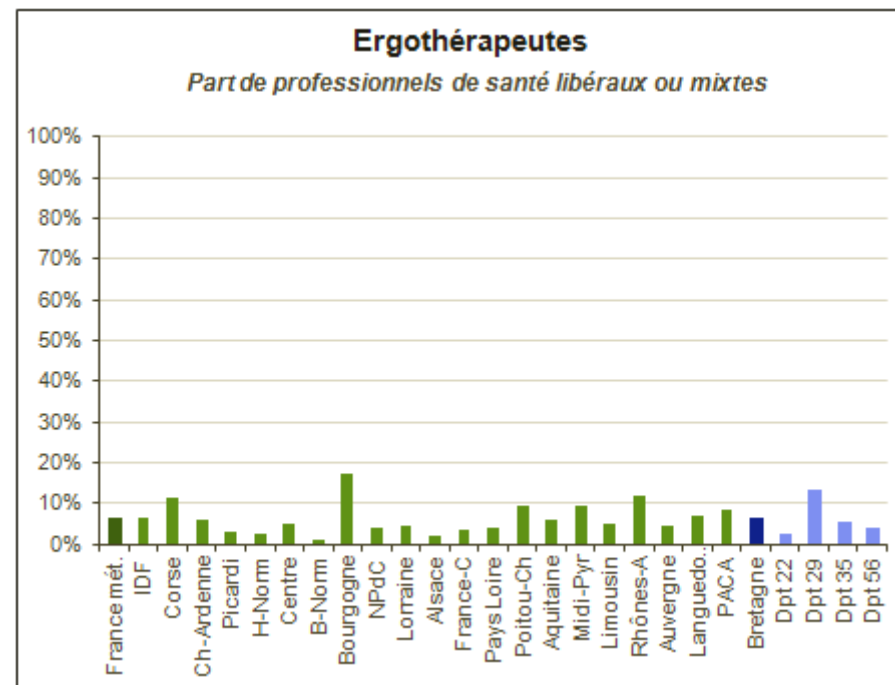
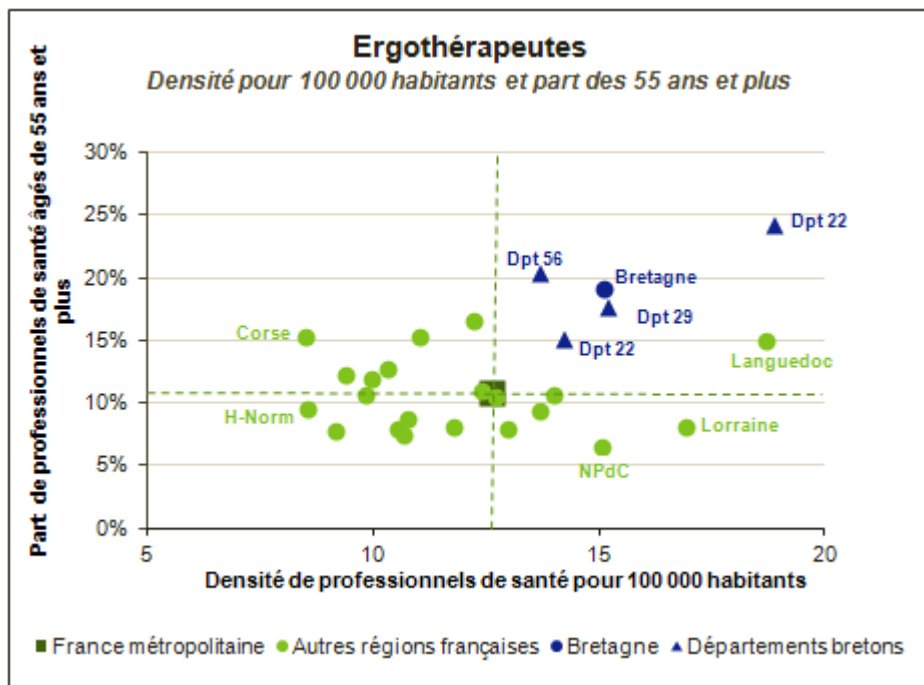
Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de santé auprès de l'ARS.

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de santé auprès de l'ARS.  
 Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).  
 Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## 8. Les diététiciens au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Effectif	Densité			Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	75	70	12,8	51%	6%	56	10,3	14	2,6	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°2	44	40	13,4	63%	3%	31	10,4	9	3,0	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°3	33	32	11,0	44%	3%	20	6,9	12	4,1	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°4	50	46	12,3	65%	0%	29	7,8	17	4,5	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°5	115	104	12,1	52%	4%	79	9,2	25	2,9	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°6	31	27	10,6	52%	4%	13	5,1	14	5,5	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°7	57	52	12,7	60%	0%	36	8,8	16	3,9	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°8	12	12	8,6	75%	0%	9	6,4	3	2,1	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 22	75	68	11,6	57%	0%	46	7,8	22	3,7	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 29	122	109	12,2	54%	5%	86	9,6	23	2,6	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 35	132	118	12,1	51%	4%	87	8,9	31	3,2	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 56	88	81	11,3	59%	1%	52	7,3	29	4,0	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Bretagne</b>	<b>417</b>	<b>373</b>	<b>11,7</b>	<b>55%</b>	<b>3%</b>	<b>271</b>	<b>8,5</b>	<b>102</b>	<b>3,2</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>
France mét.	8 727	7 751	12,4	61%	3%	5 676	9,1	2 075	3,3	n.d.	n.d.	n.d.

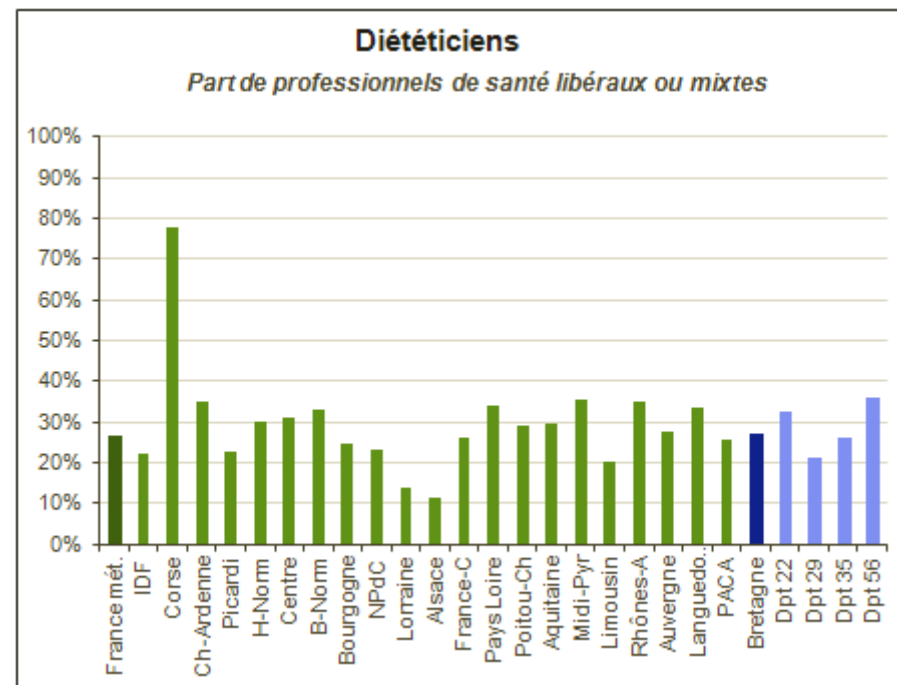
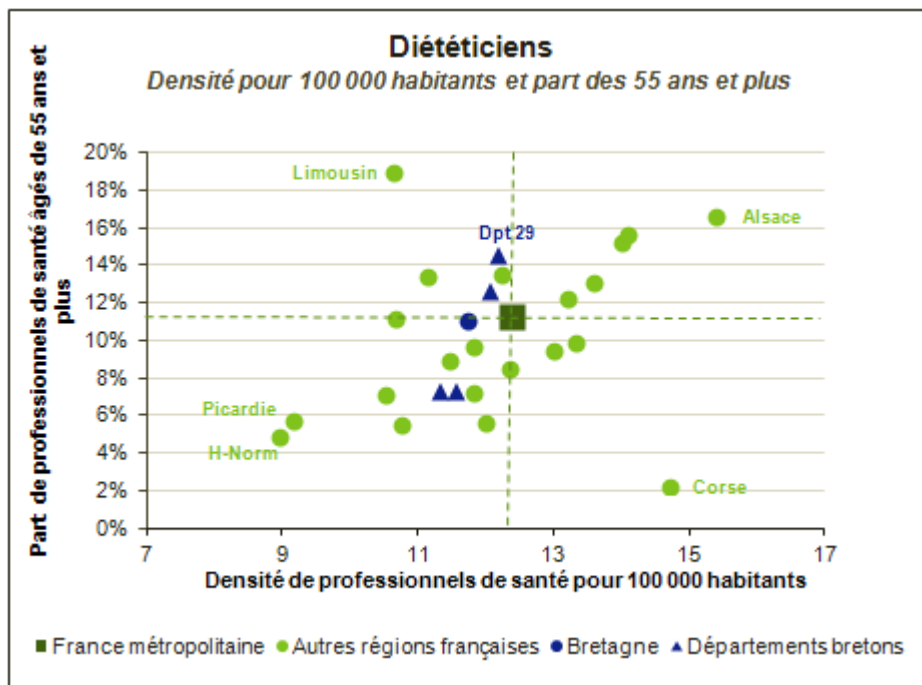
Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de santé auprès de l'ARS.

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de santé auprès de l'ARS.  
 Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).  
 Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## 9. Les psychomotriciens au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Effectif	Densité			Conventionnés		
										Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	76	67	12,3	39%	10%	63	11,6	4	0,7	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°2	38	32	10,7	50%	3%	26	8,7	6	2,0	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°3	34	28	9,7	39%	7%	19	6,6	9	3,1	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°4	65	57	15,2	42%	11%	42	11,2	15	4,0	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°5	81	71	8,2	39%	7%	55	6,4	16	1,9	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°6	23	23	9,0	48%	9%	20	7,8	3	1,2	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°7	52	43	10,5	44%	12%	39	9,5	4	1,0	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°8	19	19	13,5	58%	5%	19	13,5	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 22	77	64	10,9	45%	8%	60	10,2	4	0,7	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 29	121	97	10,9	42%	8%	85	9,5	12	1,3	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 35	88	75	7,7	39%	9%	59	6,0	16	1,6	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 56	102	84	11,7	40%	11%	63	8,8	21	2,9	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Bretagne</b>	<b>388</b>	<b>317</b>	<b>10,0</b>	<b>42%</b>	<b>9%</b>	<b>267</b>	<b>8,4</b>	<b>50</b>	<b>1,6</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>
France mét.	10 424	8 174	13,1	49%	7%	7 005	11,2	1 169	1,9	n.d.	n.d.	n.d.

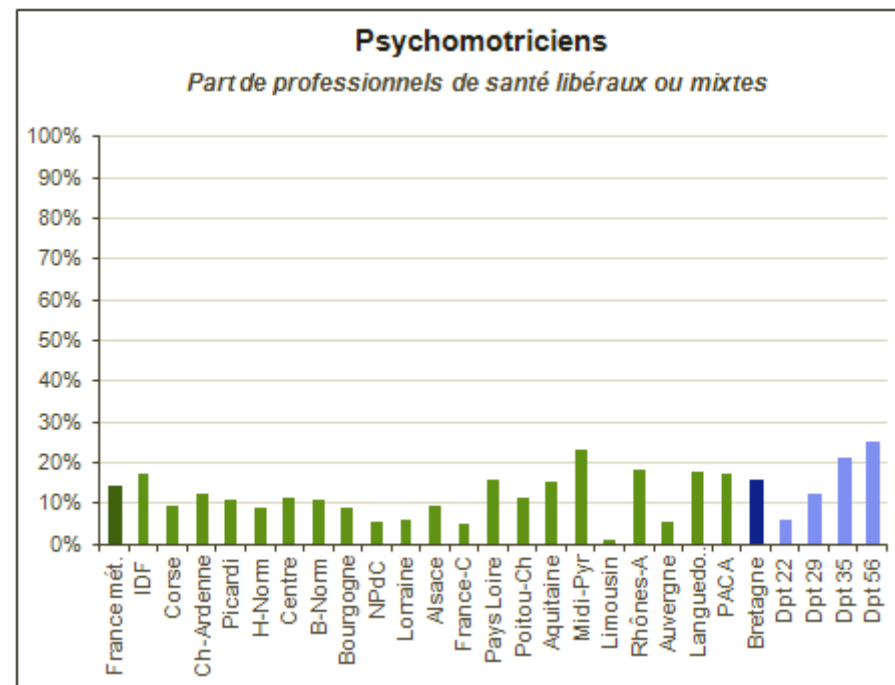
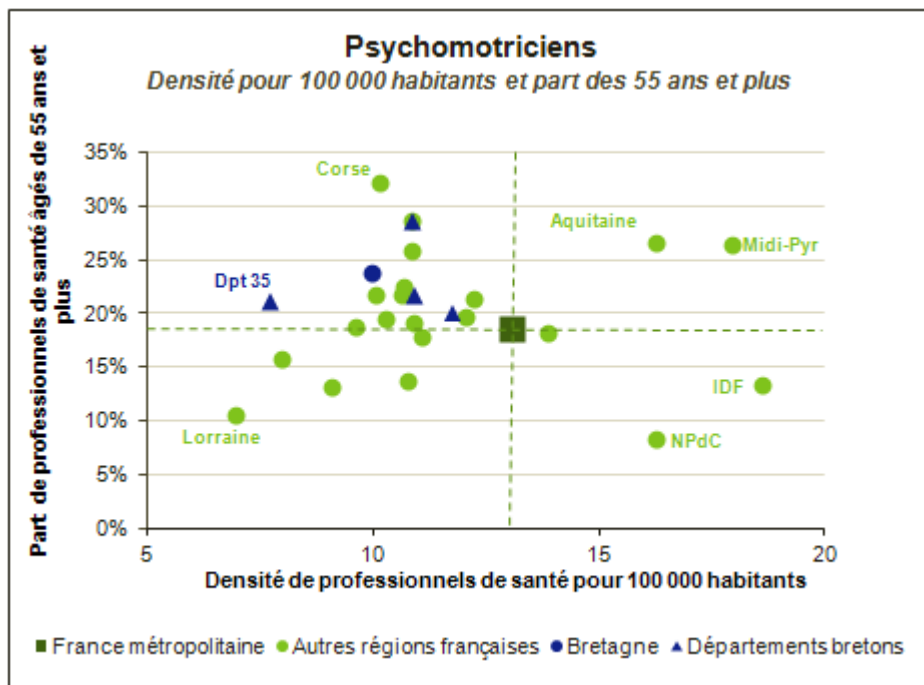
Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de santé auprès de l'ARS.

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de santé auprès de l'ARS. Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI). Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## 10. Les manipulateurs en électroradiologie médicale au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Conventionnés						
						Effectif	Densité			Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	279	278	51,0	30%	15%	278	51,0	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°2	160	158	53,0	44%	10%	158	53,0	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°3	127	127	43,8	38%	8%	127	43,8	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°4	134	134	35,8	49%	9%	134	35,8	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°5	349	333	38,6	49%	4%	333	38,6	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°6	75	73	28,6	49%	7%	73	28,6	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°7	204	204	49,7	40%	11%	204	49,7	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°8	44	44	31,4	45%	11%	44	31,4	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 22	238	238	40,5	38%	12%	238	40,5	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 29	453	450	50,3	35%	13%	450	50,3	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 35	400	382	39,1	50%	4%	382	39,1	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 56	281	281	39,2	46%	8%	281	39,2	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Bretagne</b>	<b>1 372</b>	<b>1 351</b>	<b>42,6</b>	<b>42%</b>	<b>9%</b>	<b>1 351</b>	<b>42,6</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>
France mét.	29 741	29 403	47,1	40%	11%	29 403	47,1	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

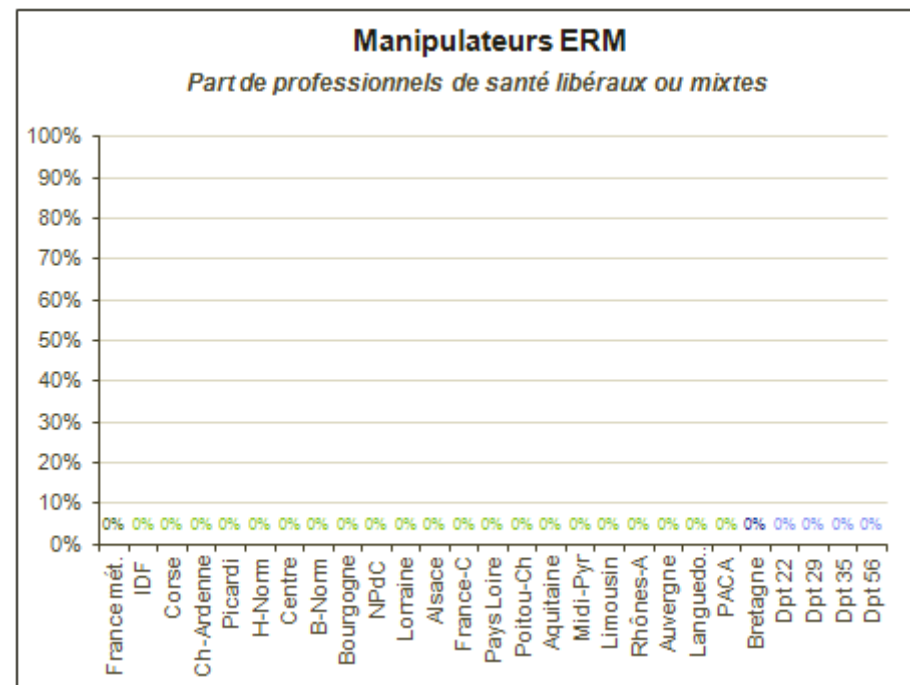
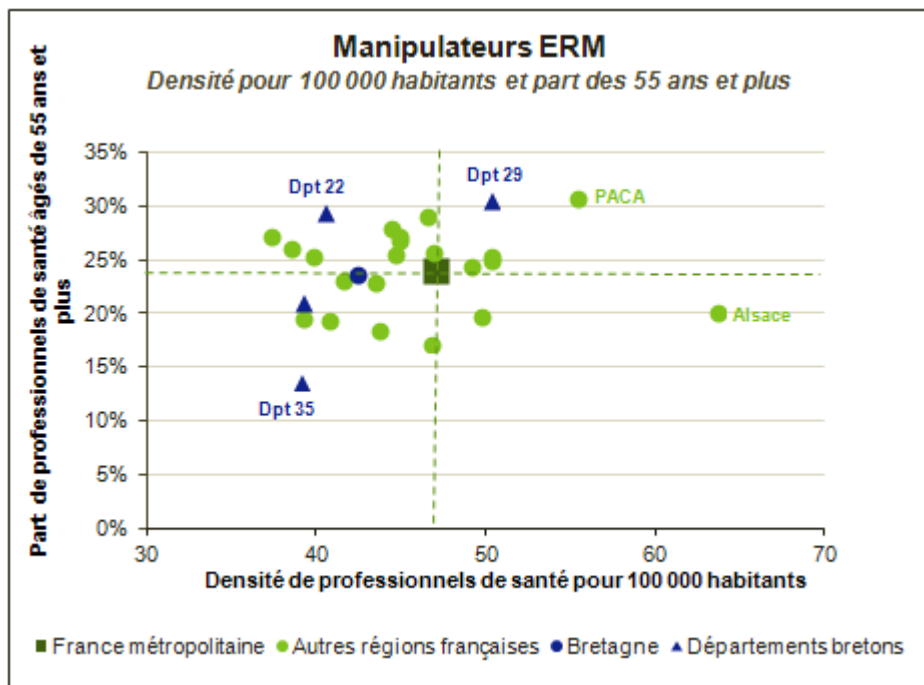
Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de santé auprès de l'ARS.

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.





Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de santé auprès de l'ARS.  
 Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).  
 Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

## 11. Les techniciens de laboratoire au 1er janvier 2012

Territoire observé	Nb activités en cours	Professionnels de santé actifs										
		Effectif	Densité	% moins de 40 ans	% 60 ans ou plus	Exclusivement salariés		Effectif	Densité	Libéraux ou exercice mixte		
						Conventionnés						
						Effectif	Densité			Effectif	Effectif	Effectif
Ts n°1	27	27	5,0	56%	0%	27	5,0	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°2	11	11	3,7	27%	9%	11	3,7	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°3	70	69	23,8	35%	0%	69	23,8	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°4	21	21	5,6	62%	0%	21	5,6	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°5	259	259	30,0	50%	0%	259	30,0	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°6	25	25	9,8	52%	0%	25	9,8	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°7	39	39	9,5	51%	3%	39	9,5	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
Ts n°8	3	3	2,1	s.	s.	3	2,1	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 22	39	39	6,6	51%	3%	39	6,6	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 29	38	38	4,3	47%	3%	38	4,3	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 35	284	284	29,1	50%	0%	284	29,1	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
Dpt 56	94	93	13,0	42%	0%	93	13,0	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Bretagne</b>	<b>455</b>	<b>454</b>	<b>14,3</b>	<b>48%</b>	<b>1%</b>	<b>454</b>	<b>14,3</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>
France mét.	2 823	2 808	4,5	47%	2%	2 808	4,5	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne,

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de santé auprès de l'ARS.

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2009)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

## IV. ANNEXES

Annexe A : Comparaison chiffres DREES / DEMOPS

Annexe B : Les spécialités ordinales (ou les regroupements de spécialités ordinales).

Annexe C : Les diplômes d'études spécialisées complémentaires non qualifiants et les capacités

Annexe D : Le renouvellement des professionnels de santé

## A. Comparaison chiffres DREES / DEMOPS

Les effectifs publiés par la DREES-(notamment le STATISS) sont extraits des bases statistiques créées par la DREES. Comme ces bases ont été retravaillées par le pôle statistique de l'ARS Bretagne, il peut exister des différences entre les deux sources.

Les raisons qui expliquent ces différences sont les suivantes :

- la DREES comptabilise les remplaçants inactifs dans ses effectifs alors que DEMOPS ne les recense pas, ce qui explique la différence non négligeable pour les effectifs de médecins,
- la DREES affecte l'adresse de l'activité principale à un professionnel de santé (activité la plus récente pour les médecins, les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes et activité principale renseignée dans ADELI pour les autres professions) alors que DEMOPS considère l'ensemble des installations des professionnels de santé.

Par exemple, un médecin d'Ille-et-Vilaine a ouvert un cabinet secondaire dans les Côtes d'Armor. La DREES dénombrera ce médecin parmi les effectifs de médecins des Côtes d'Armor et non d'Ille-et-Vilaine. Avec DEMOPS, il sera comptabilisé dans les effectifs de médecins d'Ille-et-Vilaine et dans les effectifs de médecins des Côtes d'Armor. Par contre, il ne sera comptabilisé qu'une seule fois dans les effectifs des médecins de Bretagne.

Tableau 2 : Comparaison des effectifs de professionnels de santé en Bretagne issus des bases statistiques DREES et de la base de données DEMOPS

Profession	Base statistique DREES	Observatoire DEMOPS	
	Nombre de professionnels de santé exerçant à titre libéral ou salarié	Nombre de professionnels de santé exerçant à titre libéral ou salarié	Nombre d'activités libérales ou salariées déclarées
Médecins	9 985	9 442	12 036
Chirurgiens-dentistes	2 001	2 013	2 155
Sages-femmes	968	962	1 020
Infirmiers	30 579	30 574	31 128
Masseurs-kinésithérapeutes	3 895	3 905	4 370
Pédicures-podologues	637	634	768
Techniciens de laboratoire	454	454	455
Orthophonistes	1 006	1 007	1 167
Orthoptistes	147	147	200
Psychologues	1 872	1 883	2 386
Ergothérapeutes	481	481	528
Diététiciens	372	373	417
Psychomotriciens	315	317	388
Manipulateurs ERM	1 358	1 351	1 372

Source : Bases statistiques DREES 2012, Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne :

## B. Le regroupement de spécialités médicales

Le tableau ci-dessous vous présente en détail les regroupements effectués. La spécialité ordinale est repérée par le sigle SM et une compétence exclusive par le sigle CEX.

Spécialité attribuée	Savoirs-faires déclarés à l'ordre
Anatomie et cytologie pathologiques	Anatomie et cytologie pathologiques (SM01)
Anesthésie-réanimation	Anesthésie-réanimation (SM02)
Biologie médicale	Biologie médicale (SM03)
Cardiologie et maladies vasculaires	Cardiologie et maladies vasculaires (SM04)
Chirurgie générale	Chirurgie générale (SM05)
Chirurgie maxillo-faciale et/ou stomatologie	Chirurgie maxillo-faciale (SM06), Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie (SM07), Stomatologie (SM50)
Chirurgie orthopédique et traumatologie	Chirurgie orthopédique et traumatologie (SM08)
Chirurgie infantile	Chirurgie infantile (SM09)
Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique	Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique (SM10)
Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire (SM11)
Chirurgie urologique	Chirurgie urologique (SM12), Urologie (CEX64)
Chirurgie vasculaire	Chirurgie vasculaire (SM13)
Chirurgie viscérale et digestive	Chirurgie viscérale et digestive (SM14)
Dermatologie et vénéréologie	Dermatologie et vénéréologie (SM15)
Endocrinologie et métabolisme	Endocrinologie et métabolisme (SM16)
Génétique médicale	Génétique médicale (SM17)
Gériatrie	Gériatrie (SM18)
Gynécologie médicale	Gynécologie médicale (SM19), Gynécologie médicale et obstétrique (CEX22), Gynécologie médicale (CEX24), Obstétrique (CEX26)
Gynécologie-obstétrique	Gynécologie-obstétrique (SM20), Gynéco-obstétrique et gynécologie (SM51 et SM52),
Hématologie	Hématologie (SM21), Hématologie option Maladie du sang (SM22), Hématologie option Onco-hématologie (SM23), Oncologie option onco-hématologie (SM35)
Gastro-entérologie et hépatologie	Gastro-entérologie et hépatologie (SM24)
Médecine du travail	Médecine du travail (SM25)
Médecine interne	Médecine interne (SM27)
Médecine nucléaire	Médecine nucléaire (SM28)
Médecine physique et réadaptation	Médecine physique et réadaptation (SM29)
Néphrologie	Néphrologie (SM30)
Neurochirurgie	Neurochirurgie (SM31)
Neurologie	Neurologie (SM32)
O.R.L et/ou chirurgie cervico-faciale	O.R.L et chirurgie cervico faciale (SM34), Oto-rhino-laryngologie (SM39)
Oncologie option médicale	Oncologie option médicale (SM36)
Ophtalmologie	Ophtalmologie (SM38)
Pédiatrie	Pédiatrie (SM40)
Pneumologie	Pneumologie (SM41)
Psychiatrie	Neuropsychiatrie (SM33), Psychiatrie (SM42), Psychiatrie option enfant & adolescent (SM43)
Radiodiagnostic	Radiodiagnostic (SM44)

Spécialité attribuée	Savoirs-faires déclarés à l'ordre
Radiothérapie, Oncologie option radiothérapie	Oncologie option radiothérapie (SM37), Radiothérapie (SM45)
Réanimation médicale	Réanimation médicale (SM46)
Recherche médicale	Recherche médicale (SM47)
Rhumatologie	Rhumatologie (SM48)
Santé publique et médecine	Santé publique et médecine sociale (SM49)
Médecine Générale	PAC00, Qualifié en Médecine Générale (SM26), Spécialiste en Médecine Générale (SM53), Médecine Générale (SM54)

### C. Les diplômes d'études spécialisées complémentaires non qualifiants et capacités

Diplômes d'études spécialisées complémentaires non qualifiants (DESC I)
Addictologie (DSM200)
Allergologie et immunologie clinique (DSM201)
Andrologie (DSM202)
Biochimie hormonale et métabolique (DSM203)
Biologie des agents infectieux (DSM204)
Biologie moléculaire (DSM205)
Cancérologie (DSM206)
Chirurgie de la face et du cou (DSM207)
Chirurgie plastique et reconstructrice (DSM208)
Chirurgie vasculaire (DSM209)
Cytogénétique humaine (DSM210)
Dermatopathologie (DSM211)
Foetopathologie (DSM212)
Gériatrie (DSM213)
Hématologie biologique (DSM214)
Hématologie maladies du sang (DSM215)
Hémobiologie-transfusion (DSM216)
Immunologie et immunopathologie (DSM217)
Médecine de la reproduction (DSM218)
Médecine du sport (DSM219)
Médecine d'urgence (DSM220)
Médecine légale et expertises médicales (DSM221)
Médecine nucléaire (DSM222)
Médecine vasculaire (DSM223)
Néonatalogie (DSM224)
Neuropathologie (DSM225)
Nutrition (DSM226)
Orthopédie dento-maxillo-faciale (DSM227)
Pathologie infectieuse et tropicale, clinique (DSM228)
Pharmacocinétique et métabolisme des médicaments (DSM229)
Pharmacologie clinique et éval. des thérapeutiques (DSM230)
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (DSM231)
Radiopharmacie et radiobiologie (DSM232)
Réanimation médicale (DSM233)
Toxicologie biologique (DSM234)
Médecine de la douleur et médecine palliative (DSM235)

Capacités
Addictologie clinique (CAPA01)
Aide médicale urgente (CAPA02)
Allergologie (CAPA03)
Angiologie (CAPA04)
Evaluation et traitement de la douleur (CAPA05)
Gérontologie (CAPA06)
Hydrologie et climatologie médicales (CAPA07)
Médecine aérospatiale (CAPA08)
Médecine de catastrophe (CAPA09)
Médecine et biologie du sport (CAPA10)
Médecine de santé au travail et prévention des risques (CAPA11)
Médecine pénitentiaire (CAPA12)
Médecine tropicale (CAPA13)
Pratiques médico-judiciaires (CAPA14)
Technologie transfusionnelle (CAPA15)
Toxicomanies et alcoologies (CAPA16)

## D. Le renouvellement des professionnels de santé

L'état des lieux chiffré présenté ci-avant retrace à un instant donné les ressources médicales et para-médicales disponibles en Bretagne. Pour permettre une vision démographique incluant une dimension davantage dynamique et prospective, les éléments ci-après présentent de façon très synthétique les flux entrants au titre de la formation initiale des professionnels de santé en région Bretagne. Tous les futurs professionnels de santé formés chaque année dans les facultés de médecine et les instituts de formation paramédicale bretons ne s'installeront pas nécessairement sur le territoire breton, et il existe d'autres flux entrants et sortants dont il faudrait tenir compte en plus de ceux des sorties des écoles bretonnes et des départs prévisionnels en retraite de nos professionnels au travers de la proportion des + de 60 ans (jeunes professionnels formés hors Bretagne mais s'installant en Bretagne à l'issue de leurs études, mutations interrégionales en cours de carrière, accueil des professionnels à diplômes étrangers...). Les flux des sorties des facultés de médecine et instituts de formation paramédicales bretons demeurent un élément structurant dans la perspective du renouvellement des générations de professionnels de santé qui vont atteindre l'âge de la retraite.

### 1. Les perspectives concernant les nouveaux médecins formés par les Universités de médecine et pharmacie bretonnes (Rennes et Brest)

Au plan national, ces cinq dernières années (entre le 1<sup>e</sup> janvier 2007 et le 1<sup>e</sup> janvier 2012), le nombre de médecins actifs inscrits au Tableau de l'Ordre des médecins, a augmenté de 1% (0,4% pour la France métropolitaine) ; sur la même période les effectifs inscrits à l'Ordre pour la Bretagne ont progressé de + 4,6% (source Atlas de la démographie médicale en France – Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2012 – Conseil national de l'Ordre des médecins). Cette progression a bénéficié aux médecins spécialistes, puisque sur la même période les effectifs de médecins généralistes actifs inscrits à l'Ordre en Bretagne ont stagné (avec toutefois des disparités infrarégionales au profit du Finistère et au détriment de l'Ille-et-Vilaine et les Côtes d'Armor).

L'Agence Régionale de Santé Bretagne entretient des liens étroits et constructifs avec les deux Universités de médecine bretonne sur cette question des perspectives démographiques médicales. Chaque année, des échanges visant à définir les effectifs d'internes à former dans chacune des spécialités médicales sont l'occasion de partager des données afférentes aux départs en retraite prévisionnels des effectifs de médecins bretons par spécialité et de comparer les densités de ces spécialités en Bretagne par rapport aux densités nationales. Pour les spécialités jugées prioritaires c'est-à-dire celles pour lesquelles il est estimé que les flux de formation d'internes pourraient ne pas suffire pour remplacer les départs à venir et/ou pour répondre aux enjeux du Programme Régional de Santé, les Universités font état le cas échéant de leur capacité à accueillir et encadrer de façon satisfaisante des internes supplémentaires pour mieux répondre aux besoins de la population. Grâce à cette procédure de révision, certaines spécialités sont amenées à connaître une augmentation significative des effectifs formés au regard des besoins futurs et des enjeux des territoires de santé Breton.

Ces échanges se concrétisent par la transmission annuelle à l'Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé (ONDPS) de propositions conjointes, élaborées entre l'ARS et les universités, de révision des effectifs d'internes à former dans les cinq prochaines années, en vue de l'arrêté de la Direction Générale de l'Offre de Soins du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé qui statue sur l'ensemble des propositions issues des régions françaises.



Tableau 3 : Postes ouverts au choix des nouveaux internes en médecine en Bretagne à l'issue de l'Examen National Classant dans les différentes spécialités

REGION BRETAGNE	Postes d'internes ouverts sur la période 2012-2016	Nombre moyen de postes ouverts au choix des internes pour démarrer leur formation d'internat en Bretagne chaque année
Médecine générale	950,0	190,0
Anesthésie-réanimation	85,0	17,0
Biologie médicale	30,0	6,0
Gynécologie médicale	5,0	1,0
Gynécologie-obstétrique	45,0	9,0
Médecine du travail	50,0	10,0
Pédiatrie	52,0	10,4
Psychiatrie	110,0	22,0
Santé publique et médecine sociale	24,0	4,8
Anatomie et cytologie pathologique	19,0	3,8
Cardiologie et maladies vasculaires	41,0	8,2
Dermatologie et vénéréologie	23,0	4,6
Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques	18,0	3,6
Gastro-entérologie et hépatologie	35,0	7,0
Génétique médicale	9,0	1,8
Hématologie	24,0	4,8
Médecine interne	25,0	5,0
Médecine nucléaire	10,0	2,0
Médecine physique et réadaptation	20,0	4,0
Néphrologie	24,0	4,8
Neurologie	27,0	5,4
Oncologie	45,0	9,0
Pneumologie	25,0	5,0
Radiodiagnostic et imagerie médicale	41,0	8,2
Rhumatologie	21,0	4,2
<b>Total spécialités médicales</b>	<b>407,0</b>	<b>81,4</b>
<b>Chirurgie générale</b>	<b>100,0</b>	<b>20,0</b>
<b>Neurochirurgie</b>	<b>7,0</b>	<b>1,4</b>
<b>Ophtalmologie</b>	<b>30,0</b>	<b>6,0</b>
<b>ORL et chirurgie cervico-faciale</b>	<b>21,0</b>	<b>4,2</b>
<b>Total spécialités chirurgicales</b>	<b>158,0</b>	<b>31,6</b>
<b>Total général</b>	<b>1916,0</b>	<b>383,2</b>

Source : Facultés de médecine de Brest et de Rennes

Le tableau ci-avant retrace le nombre moyen de postes ouverts au choix des internes à l'issue de l'Examen National Classant en vue de la réalisation de leur formation d'internat en Bretagne. A noter que les deux universités de médecine de Rennes et de Brest sont particulièrement appréciées des nouveaux internes, si bien que parmi ces postes ouverts chaque année ceux qui ne sont choisis par aucun interne sont en nombre extrêmement réduit (à la différence de certaines universités hors Bretagne qui pour certaines voient une part significative de leurs postes ouverts non pourvus).

A l'Examen national classant (ECN) 2012, seules les spécialités suivantes ont été concernées par des postes restés non choisis par les internes pour les universités de médecine bretonnes :

- en médecine du travail, sur 10 postes ouverts, seulement 2 postes ont été pris et 8 sont restés vacants ;
- en santé publique, sur 6 postes ouverts, 3 postes ont été choisis ;
- en psychiatrie, sur 22 postes ouverts, 2 postes sont restés vacants mais 20 postes ont été pris ;
- en médecine générale, sur 190 postes ouverts, 188 postes pris et 2 postes sont restés vacants.

Pour toutes les autres spécialités, la totalité des postes ont été pourvus et pour certaines mentionnées ci-dessus, la part des postes non choisis reste non significative (psychiatrie et médecine générale) contribuant ainsi au renouvellement générationnel.

## 2. Les futurs nouveaux professionnels issus des instituts de formations paramédicales bretons

Les organismes de formation des professionnels paramédicaux Bretons accueillent chaque année de nouveaux étudiants. En 2011 les effectifs de futurs professionnels de santé admis en dernière année de scolarité étaient de<sup>1</sup> :

- 1009 étudiants en dernière année de scolarité dans les Instituts de Formation de Soins Infirmiers (IFSI) ;
- 90 dans les instituts de formation de masseur-kinésithérapeute ;
- 27 dans les instituts de formation de manipulateur en radiologie ;
- 68 dans les instituts de formation d'ergothérapeute ;
- 34 dans les instituts de formation de podologue ;
- 1278 dans les instituts de formation des aides-soignants,
- 74 dans les instituts de formation des auxiliaires de puériculture ;
- 341 dans les instituts de formation des ambulanciers.

La formation de ces étudiants participe au renouvellement des générations de professionnels paramédicaux amenés à faire valoir leurs droits à retraite. Par ailleurs, l'ARS Bretagne et le Conseil Régional (compétent en matière d'enseignement supérieur professionnel pour les professions paramédicales) se sont engagés dans un travail d'observation prospective des démographies des professionnels de santé paramédicaux pour ajuster en cas de besoin les dispositifs de formation.

---

<sup>1</sup> Source Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) 16 octobre 2012

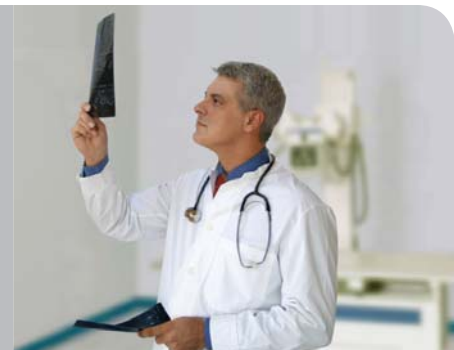
**Directeur de la publication** : Alain Gautron

**Auteurs** : ARS Bretagne - Direction de la Stratégie et des Partenariats – mai 2013

Bénédicte Simon – Direction-adjointe en charge des professions de santé en établissements

Christelle Diodat – Pôle Observation, Statistiques, Evaluation

**Dépôt légal** : en cours



**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ BRETAGNE**

6 place des Colombes

CS 14253

35042 RENNES CEDEX

Téléphone : 02 90 08 80 00

